

# Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec en 2022

ANALYSE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2021-2022 SOUMIS PAR LES DIVISIONS

DES ENTREPRISES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

### **Coordination des travaux**

Iulia Andreea Tone, Direction du soutien à la conformité et à la qualité

### **Rédaction**

BIP Recherche inc.

### **Révision linguistique et page couverture**

Direction des communications

### **Collaboration**

Alejandra Camacho	Direction du soutien à la conformité et à la qualité
Maude Dextrase	Direction du soutien à la conformité et à la qualité
Hubert De La Croizetière	Direction du soutien à la conformité et à la qualité
Nadia Bérubé	Direction du soutien à la conformité et à la qualité
Rachid Benotman	Direction du soutien à la conformité et à la qualité
Serge Fréchette	Direction du soutien à la conformité et à la qualité
Audrey Garon	Sous-ministériat de la main-d'œuvre et de la qualité du réseau
Kevin Rousseau	Direction de la veille et des connaissances stratégiques
Abdoulaye Cissé	Direction générale de la main-d'œuvre

La version intégrale de ce document est accessible sur le site Web : [mfa.gouv.qc.ca](http://mfa.gouv.qc.ca).

© Gouvernement du Québec  
Ministère de la Famille

ISBN 978-2-550-97218-1 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

# Table des matières

Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec en 2022..	i
Liste des abréviations et définitions.....	VIII
Résultats en bref pour l'année financière 2021-2022.....	IX
Portrait des usagers .....	IX
RSGE et responsabilités des BC.....	IX
Installations de CPE et garderies en milieu de travail ou d'études.....	IX
Modes de garde particuliers.....	X
Empêchements et signalements au DPJ .....	X
Refus d'admission, résiliations d'entente de services et expulsions d'enfants.....	X
Personnel de gestion.....	XI
<b>Introduction</b>	<b>1</b>
Démarche méthodologique en bref.....	1
Structure du réseau des services de garde au Québec .....	3
<b>Chapitre 1. Portrait des usagers .....</b>	<b>7</b>
1.1 Âge des enfants inscrits et fréquentation des services .....	7
1.2 Fréquentation des enfants inscrits dans les installations et en milieu familial.....	10
<b>Chapitre 2. RSGE et responsabilités des BC.....</b>	<b>11</b>
2.1 Responsabilités des BC .....	11
2.2 Visites à l'improviste du lieu où sont offerts les services de garde .....	12
2.3 Plaintes reçues concernant les RSGE .....	13
2.4 Contraventions aux lois et règlements par les RSGE.....	13
2.5 Demandes de soutien pédagogique et technique reçues par les BC.....	16
<b>Chapitre 3. CPE et garderies en milieu de travail ou d'études.....</b>	<b>17</b>
3.1 Type de soutien offert par le milieu de travail ou d'études.....	20
3.2 Secteurs d'activité des milieux de travail .....	20
<b>Chapitre 4. Modes de garde à horaires atypiques.....</b>	<b>26</b>
4.1 Modes de garde à horaires atypiques offerts dans les CPE et les garderies .....	26
4.2 Modes de garde à horaires atypiques offerts dans les SGEE en milieu familial .....	28

4.3	Évolution des modes de garde à horaires atypiques dans les installations et en milieu familial .....	29
<b>Chapitre 5. Empêchements et signalements au DPJ .....</b>		<b>30</b>
5.1	Empêchements.....	30
5.2	Signalements au DPJ.....	34
<b>Chapitre 6. Refus d’admission, résiliations d’ententes de service et expulsions d’enfants.....</b>		<b>37</b>
6.1	Refus d’admission.....	37
6.2	Résiliations des ententes de services de garde éducatifs et expulsions d’enfants.....	39
<b>Chapitre 7. Personnel de gestion .....</b>		<b>41</b>
7.1	Portrait du personnel de gestion .....	41
7.2	Qualification du personnel de la direction .....	41
7.3	Mouvements du personnel de gestion .....	46
7.3.1	Départs définitifs des DG .....	46
7.3.2	Départs définitifs des DA.....	47
7.3.3	Retraites progressives et départs à la retraite.....	48

## Liste des tableaux

Tableau I.1	Nombre et proportion de SGEE reconnus ayant remis un rapport d'activités retenu à des fins statistiques, selon le type de SGEE, Québec, 2021-2022 .....	2
Tableau I.2	Répartition des installations de CPE, des GS, des GNS et des RSGE selon la région administrative au 31 mars 2022, Québec, 2022.....	5
Tableau I.3	Répartition du nombre d'installations et de places au permis pour les CPE, les GS et les GNS, ainsi que du nombre de RSGE et de places à la reconnaissance, selon la région administrative, au 31 mars 2022, Québec, 2022.....	6
Tableau 1.1	Répartition du nombre d'enfants inscrits en services de garde pendant la semaine du 21 au 27 mars 2022, selon le type de service de garde, Québec, 2022.....	7
Tableau 1.2	Répartition du nombre des enfants inscrits en SGEE, du 21 au 27 mars 2022, selon leur âge au 30 septembre 2021 selon le type de SGEE, Québec, 2022 .....	8
Tableau 1.3	Répartition du nombre d'enfants inscrits en SGEE reconnus du 21 au 27 mars 2022, selon l'âge au 30 septembre 2021 et le type de SGEE, Québec, 2022 (résultats extrapolés), Québec, 2022.....	9
Tableau 1.4	Répartition du nombre d'enfants inscrits en SGEE, du 21 au 27 mars 2022, selon le type de SGEE et le nombre de jours de garde prévus par semaine, Québec, 2022* .....	10
Tableau 2.1	Répartition du temps consacré en moyenne par les BC à diverses responsabilités au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022 .....	11
Tableau 2.2	Répartition en nombre des visites à l'improviste, des RSGE, des visites à la suite d'une plainte et des visites à la suite d'une contravention constatée, selon la région administrative, au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022 .....	12
Tableau 2.3	Contraventions à la loi ou à un règlement observées chez les RSGE dans le cadre d'une visite à l'improviste au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 Québec, 2022 .....	14
Tableau 2.4	Contraventions à la loi ou à un règlement observées chez les RSGE dans le cadre d'une visite effectuée à la suite d'une plainte au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022 .....	15
Tableau 3.1	Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études selon la proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu du 21 au 27 mars 2022, Québec, 2022.....	17
Tableau 3.2	Répartition en nombre des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études et proportion (%) relative de celles-ci, selon la région administrative, au 31 mars 2022, Québec, 2022 .....	19

Tableau 3.3	Proportion de services de garde en installation situés en milieu de travail ou d'études, selon le secteur du milieu de travail, au 31 mars 2022, Québec, 2022.....	20
Tableau 3.4	Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail selon le secteur d'activité de l'entreprise privée au 31 mars 2022, Québec, 2022 .....	21
Tableau 3.5	Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE du réseau de l'éducation, selon la proportion d'enfants concernés par la situation, du 21 au 27 mars 2022, Québec, 2022.....	22
Tableau 3.6	Répartition en nombre et en pourcentage des garderies du réseau de l'éducation, selon la proportion d'enfants concernés par la situation, du 21 au 27 mars 2022, Québec, 2022.....	23
Tableau 3.7	Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE de divers grands secteurs, selon la proportion d'enfants concernés, du 21 au 27 mars 2022, Québec, 2022.....	24
Tableau 3.8	Répartition en nombre et en pourcentage des garderies de divers grands secteurs, selon la proportion d'enfants concernés, du 21 au 27 mars 2022 .....	25
Tableau 4.1	Répartition du nombre des installations de CPE, des GS et des GNS selon les modes à horaires atypiques offerts de façon habituelle au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022 .....	26
Tableau 4.2	Nombre d'installations de SGEE ayant offert des modes de garde à horaires atypiques et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 21 au 27 mars 2022 selon le mode de garde et le type de service de garde ou la région administrative, Québec, 2022 .....	27
Tableau 4.3	Nombre de RSGE ayant offert des modes de garde à horaires atypiques et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 21 au 27 mars 2022 selon le mode de garde et la région administrative, Québec, 2022 .....	28
Tableau 4.4	Évolution de la proportion (en %) des services de garde ayant offert des modes de garde à horaires atypiques de façon habituelle de 2013 à 2022, Québec, 2022 .....	29
Tableau 5.1	Répartition des renseignements reçus par des SGEE pouvant révéler un empêchement pour des membres du CA ou pour des actionnaires, propriétaires ou des membres du personnel, au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022.....	31
Tableau 5.2	Répartition des renseignements reçus par un BC ou un CPE-BC pouvant révéler un empêchement pour des RSGE, des personnes candidates à la reconnaissance, des assistantes, des remplaçantes occasionnelles, des stagiaires ou des bénévoles, et décision rendue au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022 .....	32
Tableau 5.3	Nombre de cas pour lesquels les BC et CPE-BC ont reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement selon le type d'empêchement, au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022 .....	33

Tableau 5.4	Répartition des CPE et des garderies selon le nombre de signalements mettant en cause un membre du personnel ou de l'administration au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022.....	34
Tableau 5.5	Répartition des CPE et des garderies selon le nombre de dossiers pour lesquels le SGEE a collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu, au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022 .....	35
Tableau 5.6	Répartition du nombre de signalements effectués par les BC ou les CPE-BC auprès du DPJ mettant en cause une RSGE, un membre du personnel de la RSGE ou l'entourage de la RSGE* et le nombre de dossiers auxquels les BC ou les CPE-BC ont collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022 .....	36
Tableau 6.1	Répartition en nombre des SGEE ayant refusé l'admission à au moins un parent et du nombre d'enfants à qui l'admission a été refusée, selon le type de SGEE, du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.....	38
Tableau 6.2	Répartition en nombre des principaux motifs de refus d'admission, selon le type de SGEE, du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 .....	38
Tableau 6.3	Répartition en nombre des SGEE ayant procédé à au moins une résiliation d'entente de service ou expulsion d'enfant et du nombre d'ententes de service résiliées ou d'enfants expulsés, selon le type de SGEE, du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.....	39
Tableau 6.4	Répartition en nombre des motifs de résiliations d'ententes de services ou d'expulsions d'enfants, selon le type de SGEE, du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.....	40
Tableau 7.1	Répartition du nombre des membres du personnel de gestion selon le type de SGEE, au 31 mars 2022, Québec, 2022 .....	41
Tableau 7.2	Nombre de membres du personnel dans les postes de DG et de DA et nombre moyen d'années d'expérience selon le type de SGEE au 31 mars 2022, Québec, 2022 .....	42
Tableau 7.3	Répartition des SGEE selon le nombre de membres dans les postes de DA, par type de SGEE, au 31 mars 2022, Québec, 2022.....	42
Tableau 7.4	Répartition en nombre et en pourcentage des DG selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type de SGEE, 31 mars 2022, Québec, 2022 .....	44
Tableau 7.5	Répartition en nombre et en pourcentage des DA selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type de SGEE, 31 mars 2022, Québec, 2022 .....	45
Tableau 7.6	Répartition en nombre et en pourcentage des personnes occupant un poste de DG qui ont définitivement quitté le SGEE du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 selon les raisons de leur départ (exception faite des départs à la retraite), Québec, 2022 .....	46

<b>Tableau 7.7</b>	<b>Répartition du nombre des personnes occupant un poste à la DA qui ont définitivement quitté le SGEE du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 selon les raisons de leur départ (exception faite des départs à la retraite), Québec, 2022 .....</b>	<b>47</b>
<b>Tableau 7.8</b>	<b>Répartition en nombre des retraites progressives et des départs à la retraite, et âge moyen de la retraite, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022 .....</b>	<b>48</b>



## Liste des figures

Figure I.1	Schéma de la structure du réseau des SGEE, Québec, 2022 .....	4
Figure I.2	Réseau des SGEE au 31 mars 2022 (données officielles du Ministère), Québec, 2022 .....	4
Figure 1.1	Répartition des enfants inscrits en SGEE pendant la semaine du 21 au 27 mars 2022 selon leur âge au 30 septembre 2021, Québec, 2022.....	7
Figure 2.1	Répartition en pourcentage des plaintes concernant les RSGE au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 selon la raison, Québec, 2022.....	13
Figure 2.2	Répartition en pourcentage des demandes de soutien pédagogique et technique reçues par les BC au cours de l'exercice financier du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 selon la nature de la demande, Québec, 2022 .....	16

## Liste des abréviations et définitions

BC : Bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial

CA : Conseil d'administration

CAFE : Conception administrative famille-enfance (un des systèmes maison du ministère de la Famille, permettant la gestion du réseau des services de garde éducatifs)

CPE : Centre de la petite enfance

CPE-BC : Centre de la petite enfance qui a un ou plusieurs BC attachés

DA : Direction adjointe

DG : Direction générale

DPJ : Directeur de la protection de la jeunesse

GNS : Garderie non subventionnée

GS : Garderie subventionnée

Ministère : Ministère de la Famille

LSGEE : Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

OBNL : Organisme à but non lucratif

RSGE : Responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial

RSGEE : Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance

SGEE : Services de garde éducatifs à l'enfance

## Résultats en bref pour l'année financière 2021-2022

Ce sommaire présente les principaux éléments qui ressortent de l'analyse des rapports d'activités des SGEE au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

### Portrait des usagers

270 101<sup>1</sup> enfants inscrits dans un SGEE au 31 mars 2022 :

- 264 381 enfants (97,9 %) ont moins de 4 ans;
- les enfants de 3 ans représentent 24 % de la clientèle des services de garde;
- les enfants de 2 ans et de 4 ans en représentent 22 % respectivement;
- les enfants de moins de 1 an représentent 8 % de la clientèle;
- les enfants âgés de 5 ans et plus comptent pour 2 % des enfants en service de garde.

Les enfants de moins de 1 an (de 0 à 11 mois) et ceux de 1 an (de 12 à 23 mois) constituent respectivement :

- 15 % et 25 % de la clientèle en milieu familial;
- 6 % et 18 % de la clientèle des installations de CPE;
- 6 % et 19 % de la clientèle des garderies subventionnées;
- 7 % et 23 % de la clientèle des garderies non subventionnées.

Ces proportions sont restées stables comparativement à l'année précédente.

### RSGE et responsabilités des BC

- Plus de 184 000 demandes de soutien pédagogique et technique reçues par les BC de la part des RSGE
- Ces demandes concernaient principalement :
  - les aspects administratifs (25 %);
  - la pédagogie ou l'intervention éducative auprès des enfants (21 %);
  - la prévention des infections et la santé des enfants (16 %);
  - les obligations légales et réglementaires (15 %).

### Installations de CPE et garderies en milieu de travail ou d'études

Nombre de SGEE en milieu de travail au 31 mars 2022 :

- 302 installations de CPE
- 19 GS
- 49 GNS

---

<sup>1</sup> Il s'agit des données extrapolées.

## Modes de garde particuliers

- Les services de garde à temps partiel sont offerts par 67 % des installations de SGEE et 9 % des RSGE;
- Un total de 7 290 enfants utilisent le service de garde à temps partiel en installation; 4 580 sont en milieu familial;
- Les services de garde sur appel sont offerts par 27 % des SGEE et 2 % des RSGE;
- Un total de 1 257 enfants utilisent le service de garde sur appel en installation; 376 sont en milieu familial.

## Empêchements et signalements au DPJ

Nombre de renseignements reçus pouvant constituer un empêchement :

- 102 pour les CPE
- 41 pour les GS
- 95 pour les GNS
- 249 pour les RSGE

Nombres de signalements retenus au DPJ :

- 36 pour les CPE
- 16 pour les GS
- 82 pour les GNS
- 32 pour les RSGE

## Refus d'admission, résiliations d'entente de services et expulsions d'enfants

- Nombre de refus d'admission : 107 SGEE ont refusé l'admission à 591 enfants.
- Les principales raisons de ces refus ont été les suivantes :
  - Le parent de l'enfant n'était pas admissible à une place à contribution réduite;
  - L'enfant ne répondait pas à un ou à plusieurs critères de priorité définis dans la politique d'admission du SGEE.
- Un total de 304 SGEE ont résilié l'entente de services de garde éducatifs ou expulsé 479 enfants.
- Les principales raisons de ces résiliations et expulsions ont été les suivantes :
  - La sécurité, la santé et le bien-être de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents à l'installation étaient sérieusement menacés, car la collaboration du parent était déficiente et l'installation ne disposait pas des ressources nécessaires pour remédier à la situation;
  - À la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant, il était manifeste que les ressources de l'installation ne pouvaient répondre, de façon adéquate, à ces besoins particuliers;

- Le parent a refusé ou a négligé de payer la contribution que le prestataire était en droit d'exiger.

## Personnel de gestion

Nombre de membres du personnel de gestion selon le type de SGEE au 31 mars 2022 :

- 2 065 dans les CPE
- 1 047 dans les GS
- 1 648 dans les GNS
- 18 dans les BC

Voici la répartition des membres de la direction générale (DG) qui ont quitté définitivement les SGEE (exception faite des départs à la retraite) en date du 31 mars 2022 :

- 103 dans les CPE
- 32 dans les GS
- 52 dans les GNS

De plus, un total de 47 membres du personnel de la DG ont pris leur retraite et 36 étaient en retraite progressive pour la même année.

## Introduction

Le présent rapport fait état des réponses fournies aux questionnaires des rapports d'activités, que l'on trouve aux annexes I, II et III. Tout titulaire d'un permis de CPE, de GS ou de GNS doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, remettre au Ministère un rapport de ses activités<sup>2</sup>. Il en est de même pour tout détenteur d'un agrément de BC. Le présent rapport fait état des réponses fournies aux questionnaires des rapports d'activités, que l'on trouve aux annexes I, II et III.

Les données présentées dans l'introduction sont les données officielles du Ministère pour l'année financière se terminant le 31 mars 2022. À partir du chapitre 1, les données présentées sont des données agrégées produites à partir des réponses fournies par les SGEE et les BC ayant soumis leur rapport d'activités. Puisque le taux de réponse est de 94 % pour l'ensemble des SGEE, les données présentées ne sont pas exhaustives. De plus, les répondants sont responsables de l'exactitude des données qu'ils soumettent et ces dernières ne font pas l'objet d'une vérification systématique. Il est donc possible que certaines données présentent des écarts avec d'autres données publiées par le Ministère.

## Démarche méthodologique en bref

Pour l'année financière 2021-2022, les questionnaires des rapports d'activités ont été remplis et transmis de façon électronique au Ministère. Les versions Web des questionnaires ont été conçues par la firme BIP Recherche.

Certaines données présentées dans ce rapport proviennent du système Conception administrative famille-enfance (CAFE), système dans lequel sont saisis les renseignements sur les titulaires de permis et les BC. Les résultats présentés dans ce rapport sont basés sur les rapports d'activités qui ont été transmis au Ministère.

Le tableau qui suit présente le nombre de CPE, de GS, de GNS et de BC existants au 31 mars 2022 ainsi que le nombre de SGEE qui ont transmis leur rapport d'activités. Parmi l'ensemble des SGEE, 94 % ont transmis leur rapport d'activités au Ministère; les taux de réponse sont de 96 % pour les CPE, de 94 % pour les GS, de 92 % pour les GNS et de 98 % pour les BC.

À moins d'avis contraire, l'information présentée dans la suite de ce rapport concerne exclusivement les 904 CPE, ou 1 589 installations de CPE, les 701 GS et 1 134 GNS ainsi que les 157 BC<sup>3</sup> ayant remis un rapport d'activités retenu en 2022 à des fins statistiques.

---

<sup>2</sup> Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, chapitre S-4.1.1, article 63.

<sup>3</sup> Pour les BC rattachés à un CPE, les questions communes aux deux divisions ne sont posées qu'une seule fois afin de ne pas doubler l'information. En conséquence, les résultats générés à partir des questions communes aux rapports d'activités des CPE et des BC sont basés sur 157 BC; le nombre de rencontres de membres du personnel ou d'activités des entreprises ayant deux agréments ne peut pas être doublé.

Tableau I.1

Nombre et proportion de SGEE reconnus ayant remis un rapport d'activités retenu à des fins statistiques, selon le type de SGEE, Québec, 2021-2022

	Nombre de SGEE au 31 mars 2022	Nombre de rapports d'activités retenus à des fins statistiques	Proportion des SGEE qui ont remis un rapport d'activités retenu à des fins statistiques (%)
<b>Garde en installation</b>			
CPE	945	904	95,7
GS	744	701	94,2
GNS	1 233	1 134	92,0
Total – SGEE en installation	2 922	2 739	93,7
<b>Milieu familial</b>			
BC	12	12	100
CPE-BC*	148	145	98,0
Total – Milieu familial	160	157	98,1
<b>TOTAL**</b>	<b>2 934</b>	<b>2 751</b>	<b>93,8</b>

\*Les données relatives à un CPE-BC sont comprises dans le rapport soumis par le CPE à qui le BC est lié, donc le nombre de CPE-BC est compris dans le nombre de CPE (ici, « 148 CPE-BC » fait partie des 945 CPE et les 904 rapports soumis par des CPE englobent les 145 CPE-BC).

\*\*Ce total ne correspond pas à la somme du nombre total des SGEE en installation et du nombre de BC et CPE-BC.

Source : *Rapport d'activités 2021-2022*

Les résultats présentés dans ce rapport brossent un portrait de la situation des SGEE reconnus pour l'une ou l'autre des journées ou des périodes suivantes :

- 31 mars 2022 (date de fin de l'année financière)
- 21 au 27 mars 2022 (semaine de référence)
- 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 (année financière)

Les données sur la fréquentation des services de garde durant la semaine de référence sont fondées sur l'entente de service avec les parents (fréquentation prévue), et non sur la présence réelle de l'enfant.

Dans certains tableaux, il est possible que la somme des composantes ne corresponde pas au total, puisque des données sont arrondies.

## Structure du réseau des services de garde au Québec

Il existe deux grandes catégories de services de garde, soit la garde en installation (CPE, GS et GNS) ainsi que la garde en milieu familial coordonnée par un BC et offerte par les RSGE.

Un CPE est un OBNL ou une coopérative détenant un permis délivré par le Ministère, alors qu'une GS ou une GNS est une entreprise privée généralement à but lucratif détenant un permis délivré par le Ministère. Une RSGE est une travailleuse ou un travailleur autonome détenant une reconnaissance d'un BC.

Un CPE peut compter d'une à cinq installations. Il existe quelques exceptions de CPE ayant jusqu'à sept installations en raison de droits acquis à l'entrée en vigueur de cette limite.

Dans le cadre des rapports d'activités, un CPE-BC est un CPE qui détient aussi un agrément de BC, en plus d'un permis pour une ou des installations.

D'un autre côté, un CPE n'a pas d'agrément pour coordonner la garde en milieu familial<sup>4</sup>.

Il est à noter que certaines questions des rapports d'activités des CPE font l'objet de réponses par installation.

Enfin, pour les GS, une même personne ou des personnes liées peuvent avoir d'un à cinq permis de garderie pour un maximum de 300 places subventionnées<sup>5</sup>, tandis que, dans le cas des GNS, il n'y a pas de limite quant au nombre de places non subventionnées que peuvent avoir une même personne ou des personnes liées.

---

<sup>4</sup> L'article 8 de la LSGEE, chapitre S-4.1.1, stipule au 31 mars 2022 que le demandeur de permis de CPE peut avoir un maximum de cinq installations. Toutefois, cette exigence ne s'applique plus depuis la version de l'article 8 en date du 12 avril 2022.

<sup>5</sup> Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, chapitre S-4.1.1, articles 93.1 (au 31 mars 2022) et 93.2. À noter qu'en date du 12 avril 2022, la version de l'article 93.1 fixe le nombre maximum de places subventionnées à 500 et non plus 300.



Figure I.1  
Schéma de la structure du réseau des SGEE, Québec, 2022

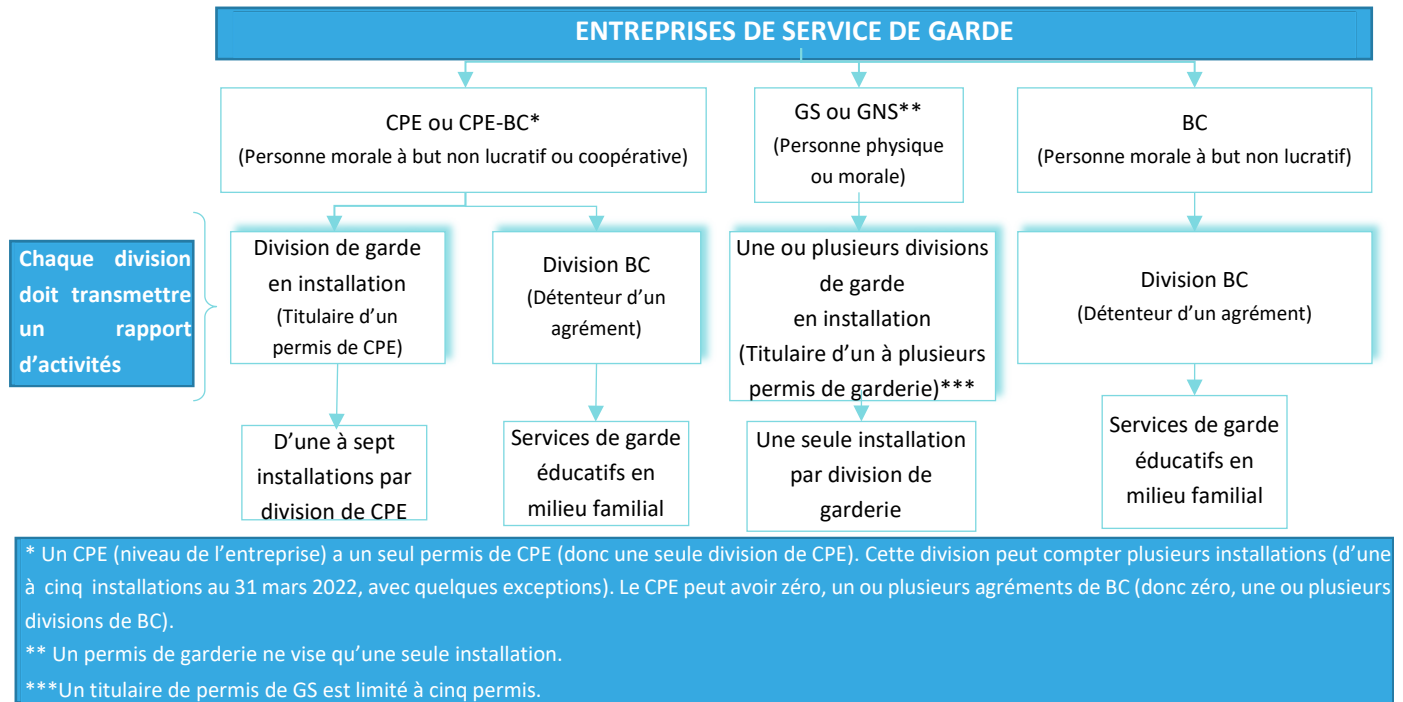
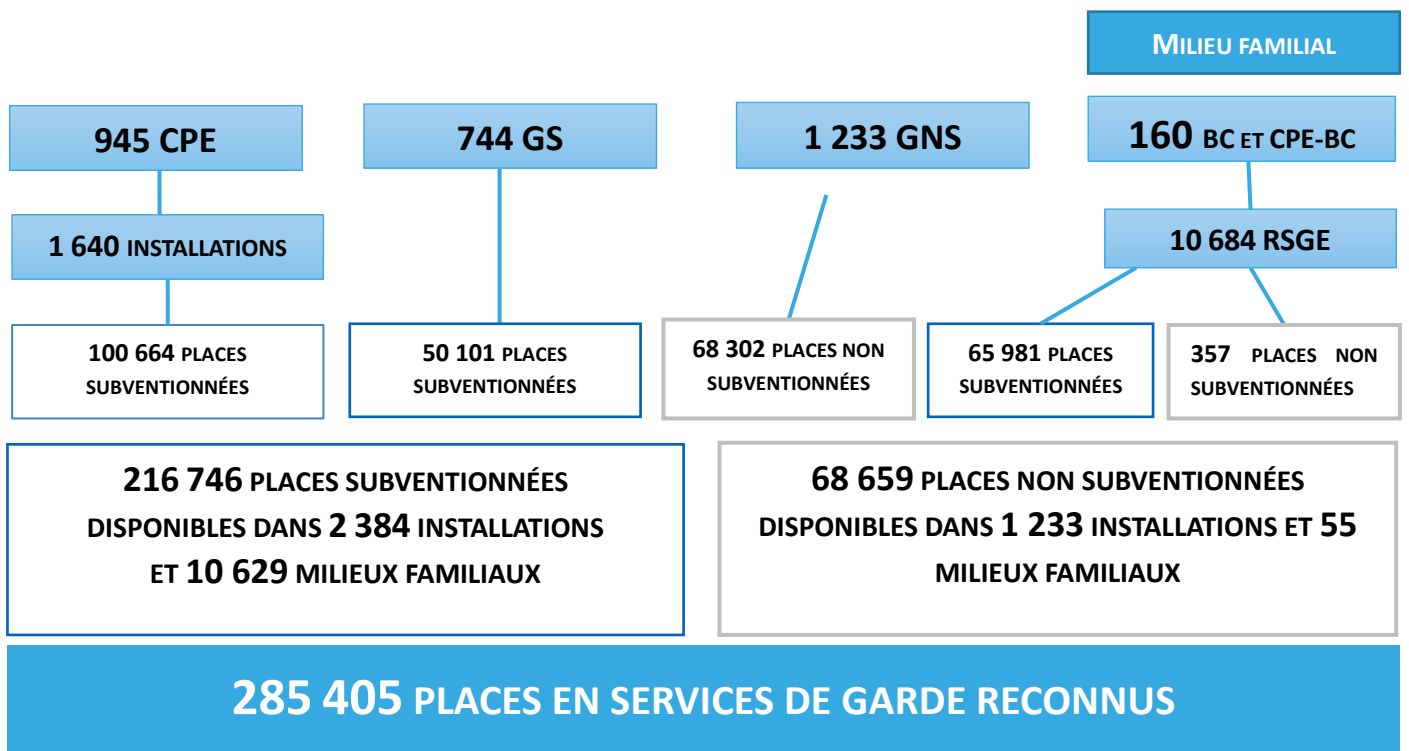


Figure I.2  
Réseau des SGEE au 31 mars 2022 (données officielles du Ministère), Québec, 2022



Le tableau I.2 présente la répartition des 1 640 installations de CPE, des 744 GS, des 1 233 GNS et des 10 684 RSGE selon la région administrative.

La région de Montréal est celle qui regroupe le plus de SGEE, soit 23 % des CPE, 41 % des GS et GNS, et 15 % des RSGE. D'autre part, il existe un nombre restreint ou nul de garderies dans certaines régions, soit le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et celle de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

**Tableau I.2**

**Répartition des installations de CPE, des GS, des GNS et des RSGE selon la région administrative au 31 mars 2022, Québec, 2022**

Région administrative	Installations de CPE		GS		GNS		RSGE	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bas-Saint-Laurent	47	2,9	1	0,1	5	0,4	409	3,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	58	3,5	9	1,2	25	2,0	483	4,5
Capitale-Nationale	147	9,0	61	8,2	116	9,4	812	7,6
Mauricie	60	3,7	5	0,7	12	1,0	312	2,9
Estrie	105	6,4	16	2,2	29	2,4	734	6,9
Montréal	376	22,9	306	41,1	510	41,4	1 626	15,2
Outaouais	84	5,1	27	3,6	52	4,2	528	4,9
Abitibi-Témiscamingue	40	2,4	1	0,1	4	0,3	229	2,1
Côte-Nord	30	1,8	0	0,0	0	0,0	143	1,3
Nord-du-Québec	41	2,5	0	0,0	1	0,1	21	0,2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	24	1,5	1	0,1	1	0,1	155	1,5
Chaudière-Appalaches	95	5,8	19	2,6	36	2,9	747	7,0
Laval	59	3,6	60	8,1	99	8,0	563	5,3
Lanaudière	77	4,7	47	6,3	52	4,2	783	7,3
Laurentides	93	5,7	43	5,8	80	6,5	870	8,1
Montérégie	251	15,3	134	18,0	198	16,1	1 847	17,3
Centre-du-Québec	53	3,2	14	1,9	13	1,1	422	3,9
<b>TOTAL</b>	<b>1 640</b>	<b>100</b>	<b>744</b>	<b>100</b>	<b>1 233</b>	<b>100</b>	<b>10 684</b>	<b>100</b>

*Données au 31 mars 2022 provenant du système CAFE du Ministère*

Le tableau I.3 présente la répartition du nombre d'installations et de places au permis pour les CPE, les GS et les GNS, ainsi que la répartition du nombre de RSGE et de places à l'agrément, selon la région administrative, au 31 mars 2022. Au total, les SGEE disposent de 285 405 places.

On observe que les régions de Montréal (29 %), de la Montérégie (17 %) et de la Capitale-Nationale (8 %) regroupent les pourcentages les plus élevés de places.

Les places des régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec se trouvent en quasi-totalité dans les CPE ou en milieu familial.

**Tableau I.3**

**Répartition du nombre d'installations et de places au permis pour les CPE, les GS et les GNS, ainsi que du nombre de RSGE et de places à la reconnaissance, selon la région administrative, au 31 mars 2022, Québec, 2022**

Région administrative	Installations de CPE		GS		GNS		RSGE		Total	
	Nombre	Nombre de places	Nombre	Nombre de places	Nombre	Nombre de places	Nombre	Nombre de places	Nombre de places	%
Bas-Saint-Laurent	47	2 192	1	21	5	203	409	2 331	4 747	1,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	58	3 112	9	530	25	1 391	483	2 865	7 898	2,8
Capitale-Nationale	147	8 779	61	3 501	116	6 649	812	4 853	23 782	8,3
Mauricie	60	3 225	5	380	12	599	312	1 877	6 081	2,1
Estrie	105	5 996	16	1 240	29	1 368	734	4 361	12 965	4,5
Montréal	376	25 057	306	20 584	510	26 365	1 626	11 519	83 525	29,3
Outaouais	84	5 063	27	1 757	52	2 641	528	3 319	12 780	4,5
Abitibi-Témiscamingue	40	2 215	1	80	4	250	229	1 259	3 804	1,3
Côte-Nord	30	1 570	0	0	0	0	143	817	2 387	0,8
Nord-du-Québec	41	2 497	0	0	1	15	21	121	2 633	0,9
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	24	1 115	1	21	1	26	155	904	2 066	0,7
Chaudière-Appalaches	95	5 563	19	1 114	36	2 112	747	4 337	13 126	4,6
Laval	59	3 907	60	4 101	99	5 808	563	3 731	17 547	6,1
Lanaudière	77	5 173	47	3 248	52	3 217	783	4 982	16 620	5,8
Laurentides	93	6 154	43	3 244	80	4 526	870	5 336	19 260	6,7
Montérégie	251	16 114	134	9 491	198	12 387	1 847	11 269	49 261	17,3
Centre-du-Québec	53	2 932	14	789	13	745	422	2 457	6 923	2,4
<b>TOTAL</b>	<b>1 640</b>	<b>100 664</b>	<b>744</b>	<b>50 101</b>	<b>1 233</b>	<b>68 302</b>	<b>10 684</b>	<b>66 338</b>	<b>285 405</b>	<b>100,0</b>

Données au 31 mars 2022 provenant du système CAFE du Ministère

# Chapitre 1.

## Portrait des usagers

Dans ce chapitre, il est question de l'utilisation des services de garde par les familles québécoises sur une période définie. L'âge et la fréquentation des enfants inscrits selon les différents types de services de garde y sont abordés.

### 1.1 Âge des enfants inscrits et fréquentation des services

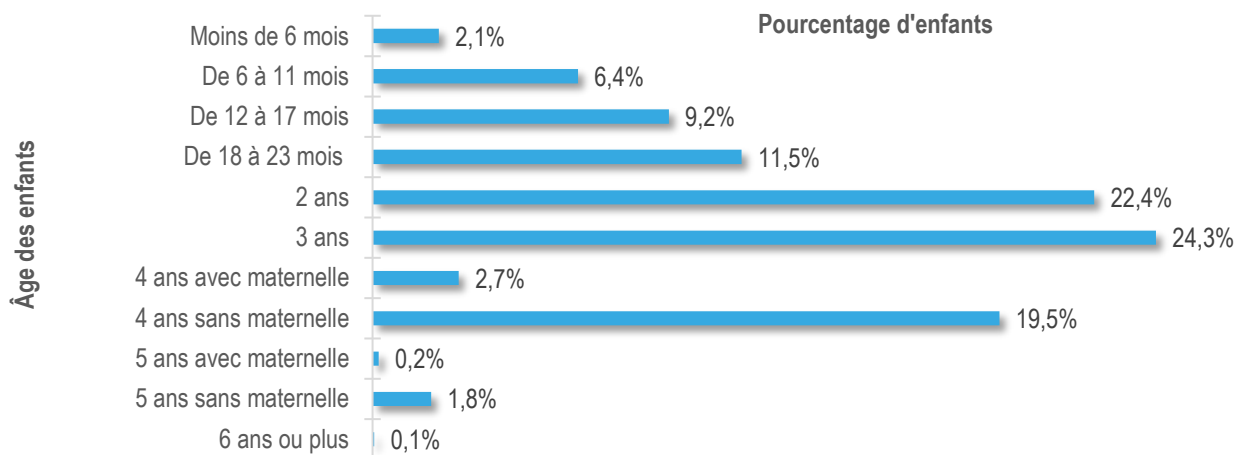
Dans cette section, on présente le nombre d'enfants inscrits dans les divers types de SGEE pendant la période du 21 au 27 mars 2022 selon leur âge au 30 septembre 2021 (voir le tableau 1.1).

**Tableau 1.1**  
Répartition du nombre d'enfants inscrits en services de garde pendant la semaine du 21 au 27 mars 2022, selon le type de service de garde, Québec, 2022

CPE	GS	GNS	Milieu familial	TOTAL
97 540	46 726	52 737	61 384	258 387

La figure 1.1 présente le graphique de la répartition des enfants inscrits en SGEE reconnus selon leur âge au 30 septembre 2021. Les enfants de 3 ans (24 %) et de 2 ans (22 %) représentent la plus grande part des usagers des services de garde, suivis de ceux de 4 ans (22 %). Enfin, peu d'enfants inscrits dans les services de garde sont âgés de 5 ans ou plus (2 %).

**Figure 1.1**  
Répartition des enfants inscrits en SGEE pendant la semaine du 21 au 27 mars 2022 selon leur âge au 30 septembre 2021, Québec, 2022



Le tableau 1.2 détaille l'âge des enfants selon le type de service de garde. D'après les données, un tiers des poupons (moins de 18 mois) (37 %) se trouvent en milieu familial et dans les installations de CPE (30 %). Ce tableau regroupe uniquement les enfants qui fréquentent les services de garde ayant remis leur rapport d'activités (non-répondants exclus).

Par ailleurs, concernant la répartition des enfants par tranche d'âge, la proportion d'enfants inscrits dans les installations de CPE augmente progressivement jusqu'à l'âge de 4 ans. L'inverse se produit en milieu familial pour les mêmes tranches d'âge.

**Tableau 1.2**

**Répartition du nombre des enfants inscrits en SGEE, du 21 au 27 mars 2022, selon leur âge au 30 septembre 2021 selon le type de SGEE, Québec, 2022**

Groupe d'âge	CPE	GS	GNS	Milieu familial	Total
Moins de 6 mois	1 146	514	666	2 997	5 323
De 6 à 11 mois	4 952	2 092	3 044	6 385	16 473
De 12 à 17 mois	7 659	3 380	5 363	7 357	23 759
De 18 à 23 mois	9 552	5 438	6 956	7 655	29 601
2 ans	22 013	10 565	10 742	14 565	57 885
3 ans	25 344	12 211	11 765	13 527	62 847
4 ans sans maternelle	22 037	10 214	10 399	7 623	50 273
4 ans avec maternelle	3 776	1 348	764	1 030	6 918
5 ans sans maternelle	1 000	918	2 584	189	4 691
5 ans avec maternelle	46	45	377	16	484
6 ans ou plus	15	1	77	40	133
<b>TOTAL</b>	<b>97 540</b>	<b>46 726</b>	<b>52 737</b>	<b>61 384</b>	<b>258 387</b>

Le tableau 1.3 présente, quant à lui, une estimation du nombre d'enfants qui fréquentent les SGEE lorsque l'on tient compte des SGEE n'ayant pas remis leur rapport d'activités. Ainsi, un total de 270 101 enfants utiliserait, selon cette extrapolation<sup>6</sup>, les 285 423 places existantes au 31 mars 2022.

**Tableau 1.3**

**Répartition du nombre d'enfants inscrits en SGEE reconnus du 21 au 27 mars 2022, selon l'âge au 30 septembre 2021 et le type de SGEE, (résultats extrapolés), Québec, 2022**

Groupe d'âge	CPE	GS	GNS	Milieu familial	Total
Moins de 1 an	6 287	2 662	4 141	9 623	22 712
1 an	17 743	9 007	13 749	15 397	55 896
2 ans	22 694	10 792	11 989	14 938	60 413
3 ans	26 128	12 473	13 131	13 874	65 605
4 ans	26 611	11 810	12 459	8 875	59 755
5 ans ou plus	1 094	985	3 391	251	5 720
<b>TOTAL</b>	<b>100 557</b>	<b>47 728</b>	<b>58 858</b>	<b>62 958</b>	<b>270 101</b>

<sup>6</sup> Le nombre extrapolé d'enfants a été calculé à partir du nombre de places au permis ou à l'agrément.

## 1.2 Fréquentation des enfants inscrits dans les installations et en milieu familial

Le tableau 1.4 présente les résultats relatifs à la fréquentation (en nombre de jours par semaine) des installations de CPE, de GS, de GNS et en milieu familial. La vaste majorité des enfants fréquentent les divers SGEE cinq jours par semaine (95 %).

**Tableau 1.4**

**Répartition du nombre d'enfants inscrits en SGEE, du 21 au 27 mars 2022, selon le type de SGEE et le nombre de jours de garde prévus par semaine, Québec, 2022\***

Fréquentation en nombre de jours par semaine	CPE	GS	GNS	Milieu familial	Total
1 jour ou moins	247	83	243	254	827
1,5 jour	17	0	38	1	56
2 jours	989	117	394	357	1 857
2,5 jours	35	106	47	11	199
3 jours	1 362	196	927	616	3 101
3,5 jours	30	0	13	2	45
4 jours	1 051	122	855	2 468	4 496
4,5 jours	103	71	244	871	1 289
5 jours	93 705	46 031	49 961	56 804	246 501
Plus de 5 jours	1	0	15	0	16
<b>TOTAL</b>	<b>97 540</b>	<b>46 726</b>	<b>52 737</b>	<b>61 384</b>	<b>258 387</b>

\* Il s'agit du nombre de jours prévus à l'entente de service.

## Chapitre 2.

### RSGE et responsabilités des BC

Dans ce chapitre, il sera d’abord question des responsabilités des BC. Par la suite, il sera question des visites des lieux où sont offerts les services de garde, des plaintes reçues concernant les RSGE, des contraventions aux lois et règlements par les RSGE, et finalement, des demandes de soutien pédagogique et technique reçues par les BC.

#### 2.1 Responsabilités des BC

Le tableau 2.1 présente la répartition du temps consacré en moyenne par les BC et les CPE-BC à diverses responsabilités au cours de l’exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022. En moyenne, un peu moins du cinquième du temps est consacré au soutien pédagogique et technique sur demande, et à peu près la même proportion est consacrée aux visites à l’improviste pour le respect des normes par les RSGE (à l’exception des plaintes). Un plus de 16 % du temps est consacré à l’administration du BC.

**Tableau 2.1**

**Répartition du temps consacré en moyenne par les BC à diverses responsabilités au cours de l’exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022**

Responsabilités	Moyenne du temps %
Soutien pédagogique et technique sur demande (soutien téléphonique ou par courriel et visites)	19,1
Visites à l’improviste / respect des normes par les RSGE (à l’exception des plaintes)	18,8
Administration du BC	16,3
Reconnaissance ou renouvellement, suspension ou révocation de la reconnaissance	14,0
Répartition des places donnant droit à des services de garde subventionnés, admissibilité des parents à la contribution réduite et administration de l’attribution du paiement, du maintien, de la suspension, de la diminution, du retrait ou de la récupération des subventions aux RSGE	13,9
Formation et perfectionnement des RSGE / autres activités de soutien pédagogique et technique proposées par le BC	7,1
Information aux parents	5,0
Traitement des plaintes	2,8
Autre	2,9
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>



## 2.2 Visites à l'improviste du lieu où sont offerts les services de garde

L'article 86 du RSGEE précise que le BC doit effectuer annuellement trois visites à l'improviste dans les lieux où sont offerts les services de garde par la RSGE pendant leur prestation. Il doit également faire des visites à l'improviste à la suite d'une plainte de même que des visites de suivi lorsqu'il constate qu'il y a eu contravention à la LSGEE ou à ses règlements. Le tableau 2.2 présente des résultats à ce sujet. Le ratio entre le nombre de visites à l'improviste et le nombre de RSGE est de 2,8 visites. Le ratio n'est pas toujours égal à trois lorsque l'on détaille l'analyse selon les régions, cela pouvant s'expliquer notamment par le fait que certaines RSGE ont été reconnues ou suspendues au cours de l'année financière et que les services n'ont pas été offerts toute l'année. Il est à noter que le tableau 2.2 présente le nombre de RSGE liées aux BC qui ont soumis leur rapport d'activités 2022.

**Tableau 2.2**

**Répartition en nombre des visites à l'improviste, des RSGE, des visites à la suite d'une plainte et des visites à la suite d'une contravention constatée, selon la région administrative, au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022**

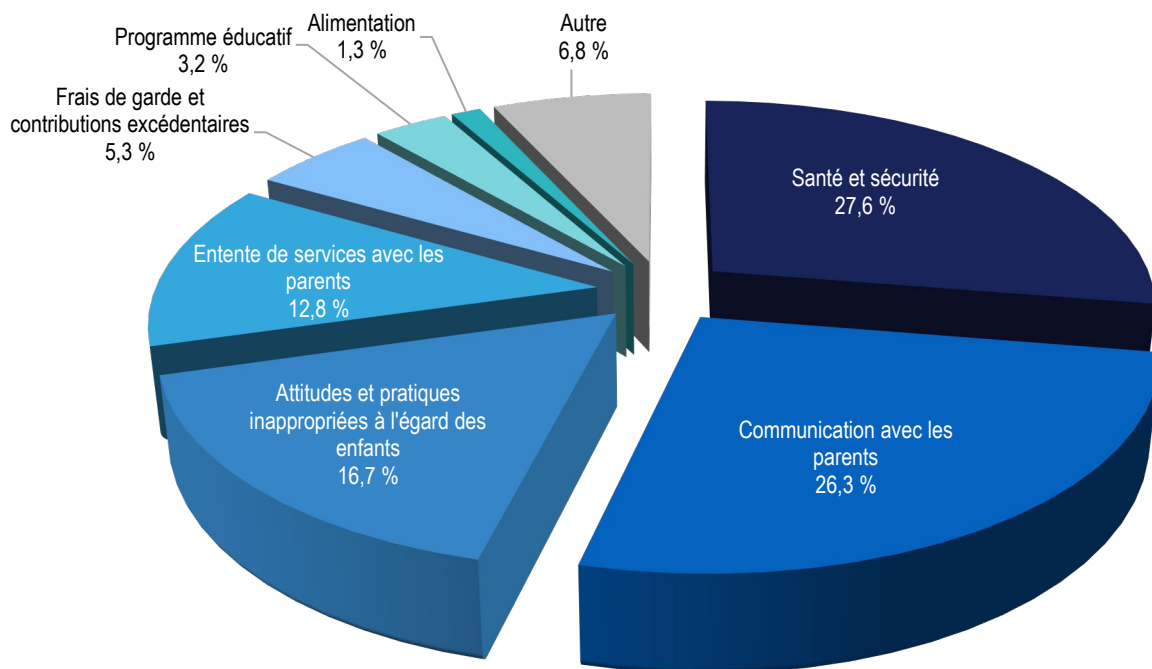
Région administrative	N <sup>bre</sup> de visites à l'improviste	N <sup>bre</sup> de RSGE	N <sup>bre</sup> de visites à la suite d'une plainte	N <sup>bre</sup> de visites à la suite d'une contravention constatée
Bas-Saint-Laurent	1 180	406	3	10
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 368	442	7	21
Capitale-Nationale	2 148	788	22	60
Mauricie	830	310	7	11
Estrie	1 803	737	5	74
Montréal	4 665	1 546	29	152
Outaouais	1 311	529	11	93
Abitibi-Témiscamingue	567	223	3	1
Côte-Nord	398	141	1	1
Nord-du-Québec	53	18	0	2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	401	160	2	21
Chaudière-Appalaches	2 100	753	17	56
Laval	1 187	575	4	75
Lanaudière	2 060	776	30	163
Laurentides	2 653	876	19	35
Montérégie	5 386	1 837	97	202
Centre-du-Québec	1 235	422	7	36
<b>TOTAL</b>	<b>29 345</b>	<b>10 539</b>	<b>264</b>	<b>1 013</b>

### 2.3 Plaintes reçues concernant les RSGE

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022, 468 plaintes concernant les RSGE ont été reçues. La nature des plaintes varie. Comme la figure 2.1 le montre, le type de plainte le plus souvent évoqué est en lien avec la santé et la sécurité. Ce type est suivi des plaintes à propos de la communication avec les parents, d'attitudes et de pratiques inappropriées à l'égard des enfants et, enfin, des ententes de service avec les parents.

Figure 2.1

Répartition en pourcentage des plaintes concernant les RSGE au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 selon la raison, Québec, 2022



### 2.4 Contraventions aux lois et règlements par les RSGE

Afin de connaître la nature des diverses contraventions aux lois et règlements par les RSGE dans le cadre d'une visite à l'improviste ou d'une visite effectuée à la suite d'une plainte, il a été demandé aux répondants des BC de classer de 1 à 5 divers types de contraventions selon leur fréquence d'observation, 1 étant la catégorie la plus souvent observée et 5, la catégorie la moins souvent observée. Les tableaux 2.3 et 2.4 résument l'information ainsi recueillie.

Le tableau 2.3 montre que les contraventions observées dans le cadre d'une visite à l'improviste sont moins souvent reliées aux frais de garde, à une contribution réduite ou à des frais excédentaires ainsi qu'à la communication avec les parents. Ces deux catégories n'ont pas été choisies parmi les contraventions observées par 94 % et 88 % des BC. À l'opposé, les contraventions reliées aux médicaments, aux produits toxiques ou aux produits d'entretien, à l'accès à la résidence, à la sécurité, à la salubrité ou à la santé, aux fiches d'inscription et d'assiduité ainsi qu'à la résidence, à l'équipement et au mobilier du service de garde éducatif en milieu familial sont les contraventions les plus souvent observées. Viennent ensuite les contraventions reliées aux conditions de la reconnaissance. Enfin, dans une moindre mesure, les BC observent aussi des contraventions reliées aux heures d'ouverture ou à l'absence ou au remplacement de la RSGE ainsi que des contraventions concernant le programme éducatif ou des attitudes et des pratiques inappropriées à l'égard des enfants.

**Tableau 2.3**

**Contraventions à la loi ou à un règlement observées chez les RSGE dans le cadre d'une visite à l'improviste au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 Québec, 2022**

Nature des contraventions	Contraventions observées au moins 1 fois (%)
Médicaments, produits toxiques et produits d'entretien	73,2
Accès à la résidence, sécurité, salubrité et santé (autres que médicaments ou produits toxiques ou d'entretien)	68,8
Résidence, équipement et mobilier du service de garde en milieu familial	64,3
Fiches d'inscription et fiches d'assiduité	64,3
Conditions de la reconnaissance	61,1
Heures d'ouverture, absence et remplacement de la RSGE	27,4
Programme éducatif, ou attitudes et pratiques inappropriées à l'égard des enfants	19,7
Communication avec les parents	11,5
Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires	5,7
Autre (première mention)	22,9
Autre (deuxième mention)	7,6

Le tableau 2.4 montre, quant à lui, que les contraventions les plus souvent observées dans le cadre d'une visite effectuée à la suite d'une plainte sont celles qui concernent l'accès à la résidence, la sécurité, la salubrité et la santé, la communication avec les parents, le programme éducatif de même que des attitudes et des pratiques inappropriées à l'égard des enfants.

**Tableau 2.4**

**Contraventions à la loi ou à un règlement observées chez les RSGE dans le cadre d'une visite effectuée à la suite d'une plainte au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022**

Nature des contraventions	Contraventions observées au moins 1 fois
Accès à la résidence, sécurité, salubrité et santé (autres que médicaments ou produits toxiques ou d'entretien)	28,7
Communication avec les parents	24,8
Programme éducatif, ou attitudes et pratiques inappropriées à l'égard des enfants	21
Heures d'ouverture, absence et remplacement de la RSGE	14,6
Conditions de la reconnaissance	14,6
Résidence, équipement et mobilier du service de garde en milieu familial	10,8
Fiches d'inscription et fiches d'assiduité	10,8
Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires	10,2
Médicaments, produits toxiques et produits d'entretien	7
Autre (première mention)	5,7
Autre (deuxième mention)	1,3

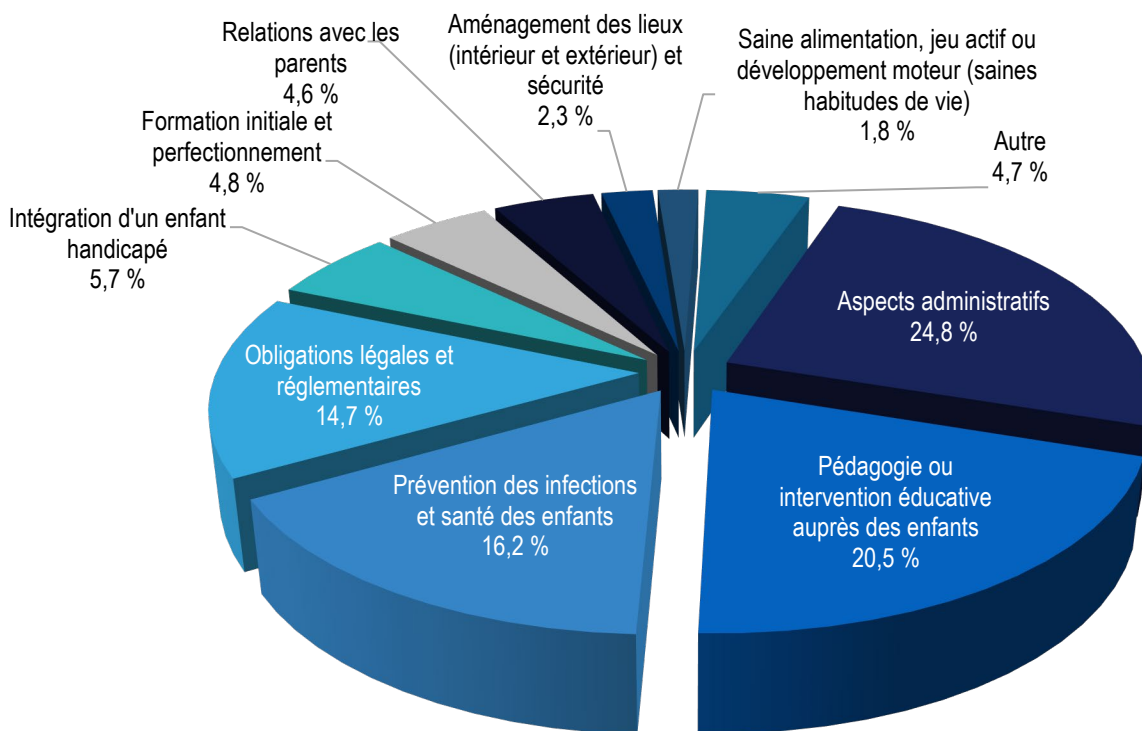
## 2.5 Demandes de soutien pédagogique et technique reçues par les BC

Le nombre de demandes de soutien pédagogique et technique reçues par les BC de la part des RSGE (demandes de visites, demandes téléphoniques, etc.) s'élève à 185 070 pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, ce qui représente une moyenne de 1 179 demandes par BC. Les BC ont répondu à 184 785 demandes, soit à 99,8 % du total des demandes. De ce nombre, 8 % (14 789 demandes) ont mené à des visites à la résidence de la RSGE.

La figure 2.2 illustre la nature des demandes de soutien. Au total, 76 % des demandes appartiennent à ces quatre catégories : aspects administratifs; pédagogie ou intervention éducative auprès des enfants; prévention des infections et santé des enfants; obligations légales et réglementaires.

**Figure 2.2**

**Répartition en pourcentage des demandes de soutien pédagogique et technique reçues par les BC au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 selon la nature de la demande, Québec, 2022**



## Chapitre 3.

### CPE et garderies en milieu de travail ou d'études

Une installation en milieu de travail ou d'études se définit comme une **installation située sur un lieu de travail ou d'études ou à proximité et accordant, dans sa politique d'admission, la priorité aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études**. Il est à noter que le nombre de places réellement offertes en priorité varie d'une installation à l'autre; ce n'est donc pas toujours la totalité des places qui est ainsi accordée.

Selon ces critères, 302 installations de CPE (19 %), 19 garderies subventionnées (3 %) et 49 garderies non subventionnées (4 %) ont des installations en milieu de travail ou d'études au 31 mars 2022 (tableau 3.1). Ce tableau fait ressortir qu'en général, la proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu est de 1 % à moins de 25 %, soit dans 23 % des installations de CPE, 37 % des GS et 51 % des GNS.

**Tableau 3.1**

**Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études selon la proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu du 21 au 27 mars 2022, Québec, 2022**

Proportion d'enfants	Installations de CPE		GS		GNS	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	12	4,0	2	10,5	7	14,3
De 1 % à moins de 25 %	70	23,2	7	36,8	25	51,0
De 25 % à moins de 50 %	68	22,5	7	36,8	7	14,3
De 50 % à moins de 75 %	51	16,9	2	10,5	5	10,2
De 75 % à moins de 100 %	63	20,9	1	5,3	3	6,1
100 %	38	12,6	0	0,0	2	4,1
<b>TOTAL</b>	<b>302</b>	<b>100,0</b>	<b>19</b>	<b>100,0</b>	<b>49</b>	<b>100,0</b>

Comme le montre le tableau 3.2, les installations en milieu de travail sont présentes dans l'ensemble des régions du Québec, à l'exception de la région du Nord-du-Québec. Il existe des installations de CPE en milieu de travail dans 16 des 17 régions administratives, des GS en milieu de travail dans 6 régions et des GNS en milieu de travail dans 10 régions.

La proportion des installations de CPE en milieu de travail par rapport au nombre total d'installations de CPE qui ont soumis leur rapport d'activités au 31 mars 2022 est de 30 % dans la région de Montréal et de 27 % dans la région de la Capitale-Nationale. Par ailleurs, relativement au nombre total d'installations de CPE en milieu de travail, plus du tiers des installations (37 %) se trouvent dans la région de Montréal, qui en compte 111. Cette région est suivie en importance par la Capitale-Nationale, qui regroupe 39 installations de CPE en milieu de travail (13 %), et par la Montérégie, qui en comprend 27 (9 %). Les régions du Nord-du-Québec, de la Gaspésie-Îles-de-

la-Madeleine et de la Côte-Nord représentent la plus petite portion du nombre d'installations en milieu de travail, avec, respectivement, 0, 2 et 2 installations chacune.

En ce qui concerne les GS en milieu de travail, 6 se trouvent dans la région de Montréal, ce qui correspond à 32 % du total des GS en milieu de travail. La région de la Montérégie en compte 5 (27 %), et la région de la Capitale-Nationale en compte 4 (21 %).

Quant aux GNS en milieu de travail, 47 % se trouvent dans la région de Montréal avec 23 garderies, 20 % se trouvent dans la Capitale-Nationale avec 10 garderies et 8 % se trouvent dans la région de la Montérégie avec 4 garderies.

Parmi les 302 installations de CPE en milieu de travail, 262 (87 %) bénéficient d'un partenariat officialisé dans le cadre d'une entente entre le CPE et le milieu de travail ou d'études. Quant aux garderies en milieu de travail, 13 GS et 26 GNS affirment avoir un partenariat officialisé.

**Tableau 3.2**

**Répartition en nombre des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études et proportion (%) relative de celles-ci, selon la région administrative, au 31 mars 2022, Québec, 2022**

Région	Installations de CPE			GS			GNS			Nbre total d'installations en milieu de travail ou d'études
	Nbre en milieu de travail ou d'études	Nbre total	Prop. en milieu de travail ou d'études (%)	Nbre en milieu de travail ou d'études	Nbre total	Prop. en milieu de travail ou d'études (%)	Nbre en milieu de travail ou d'études	Nbre total	Prop. en milieu de travail ou d'études (%)	
Bas-Saint-Laurent	9	46	19,6	0	1	0,0	1	5	20,0	10
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8	58	13,8	1	9	11,1	1	23	4,3	10
Capitale-Nationale	39	146	26,7	4	57	7,0	10	115	8,7	53
Mauricie	13	59	22,0	0	5	0,0	0	11	0,0	13
Estrie	16	105	15,2	1	5	20,0	2	18	11,1	19
Montréal	111	368	30,2	6	288	2,1	23	463	5,0	140
Outaouais	16	83	19,3	0	24	0,0	2	45	4,4	18
Abitibi-Témiscamingue	6	33	18,2	0	1	0,0	0	4	0,0	6
Côte-Nord	2	23	8,7	0	0	0,0	0	0	0,0	2
Nord-du-Québec	0	24	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	22	9,1	0	1	0,0	0	1	0,0	2
Chaudière-Appalaches	11	95	11,6	0	19	0,0	0	34	0,0	11
Laval	15	59	25,4	0	56	0,0	0	95	0,0	15
Lanaudière	9	76	11,8	2	46	4,3	3	48	6,3	14
Laurentides	9	93	9,7	0	43	0,0	2	73	2,7	11
Montérégie	27	246	11,0	5	133	3,8	4	191	2,1	36
Centre-du-Québec	9	53	17,0	0	13	0,0	1	8	12,5	10
<b>TOTAL</b>	<b>302</b>	<b>1 589</b>	<b>19,0</b>	<b>19</b>	<b>701</b>	<b>2,7</b>	<b>49</b>	<b>1 134</b>	<b>4,3</b>	<b>370</b>



### 3.1 Type de soutien offert par le milieu de travail ou d'études

Certains milieux de travail offrent du soutien au SGEE, qui peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes ou en combiner plusieurs : soutien administratif, soutien financier, soutien technique, soutien relatif aux activités récréatives ou soutien lié à l'entretien.

On remarque que des 302 installations de CPE, 72 % bénéficient d'un soutien financier, 49 % ont un soutien lié à l'entretien, 30 % ont un soutien relatif aux activités récréatives, 26 % ont un soutien administratif et, enfin, 19 % bénéficient d'un soutien technique. Pour les 19 GS en milieu de travail, les formes de soutien sont offertes dans les proportions suivantes : soutien administratif (42 %), soutien financier (37 %), soutien technique (32 %), soutien lié à l'entretien (26 %) et soutien relatif aux activités récréatives (21 %). Pour les 49 GNS situées sur les lieux de travail, ces proportions sont les suivantes : soutien technique (37 %), soutien lié à l'entretien (33 %), soutien financier (31 %), soutien administratif (26 %) et soutien relatif aux activités récréatives (22 %).

### 3.2 Secteurs d'activité des milieux de travail

Le tableau 3.3 présente les secteurs d'activités des milieux de travail auxquels sont liées les installations. Des 302 installations de CPE en milieu de travail, 39 % sont liées au réseau de l'éducation, 29 % au réseau de la santé et 20 % à des entreprises privées (les secteurs d'activité des entreprises privées sont énumérés au tableau 3.4). De même, des 19 GS en milieu de travail, 10 sont liées au réseau de l'éducation et 6 le sont à des entreprises privées, tandis que 3 autres sont liées au réseau de la santé, à celui de la fonction publique et à celui du milieu communautaire. Pour les 49 GNS en milieu de travail, 26 sont liées au réseau de l'éducation, 12 le sont au réseau de la santé et 10 le sont à des entreprises privées.

**Tableau 3.3**

**Proportion de services de garde en installation situés en milieu de travail ou d'études, selon le secteur du milieu de travail, au 31 mars 2022, Québec, 2022**

Secteur du milieu de travail	Installations de CPE		Garderies subventionnées		Garderies non subventionnées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Réseau de la santé	87	28,8	3	15,8	12	23,5
Réseau de l'éducation	117	38,7	10	52,6	26	51,0
Fonction publique	39	12,9	3	15,8	2	3,9
Entreprise privée	62	20,5	6	31,6	10	19,6
Regroupement de milieux de travail ou d'études*	8	2,6	1	5,3	2	3,9
Organisme communautaire	13	4,3	3	15,8	7	13,7
<b>TOTAL**</b>	<b>326</b>	<b>—***</b>	<b>26</b>	<b>—***</b>	<b>59</b>	<b>—***</b>

\*Une installation est liée à un regroupement de milieux de travail ou d'études si un lien est établi avec un organisme qui représente un regroupement de milieux de travail ou d'études (un parc industriel ou une tour de bureaux, par exemple).

\*\*Le nombre total d'installations en milieu de travail dépasse celui du tableau 3.2 (302, 19 et 49), car les répondants pouvaient inscrire plusieurs secteurs.

\*\*\*Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs secteurs.

**Tableau 3.4**

**Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail selon le secteur d'activité de l'entreprise privée au 31 mars 2022, Québec, 2022**

Secteur d'activité économique des entreprises (SCIAN <sup>7</sup> 2017)	Nombre d'installations de CPE	Nombre de garderies subventionnées	Nombre de garderies non subventionnées
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	2	0	1
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	1	0	0
Services publics	0	0	0
Construction	0	2	1
Fabrication	26	0	3
Commerce de gros	0	0	0
Commerce de détail	4	0	0
Transport et entreposage	1	1	0
Industrie de l'information et industrie culturelle	4	1	0
Finance et assurances	10	0	2
Services immobiliers et services de location et de location à bail	1	0	0
Services professionnels, scientifiques et techniques	2	1	2
Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0	0
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	0	0	0
Services d'enseignement	2	1	0
Soins de santé et assistance sociale	3	0	1
Arts, spectacles et loisirs	1	0	0
Services d'hébergement et de restauration	1	0	0
Autres services (sauf les administrations publiques)	2	0	0
<b>TOTAL*</b>	<b>60**</b>	<b>6</b>	<b>10***</b>

\* Le total peut dépasser celui indiqué au tableau 3.3 (62, 6 et 10), car les répondants pouvaient inscrire plus d'un secteur d'activité.

\*\* Ce total inclut deux installations de CPE dont la réponse ne permettait pas d'identifier le secteur d'activité de l'entreprise privée, et une installation a nommé plus d'un secteur.

\*\*\* Ce total inclut trois installations de CPE dont la réponse ne permettait pas d'identifier le secteur d'activité de l'entreprise privée, et 8 installations ont nommé plus d'un secteur.

<sup>7</sup> SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Les tableaux 3.5 et 3.6 détaillent l'information sur les installations en milieu de travail du secteur de l'éducation selon la situation des enfants qui les fréquentent, en distinguant les enfants dont au moins un parent étudie dans le milieu d'enseignement, ceux dont au moins un parent travaille dans le milieu et ceux dont au moins un parent étudie et travaille dans le milieu.

Ainsi, 84 des 117 installations de CPE (72 %) ont, parmi leur clientèle, des enfants dont au moins un parent étudie dans un établissement du réseau de l'éducation (tableau 3.5). Dans 54 % des installations de CPE liées au réseau de l'éducation, la proportion d'enfants dont au moins un parent étudie se situe entre 1 % et moins de 25 %.

Parmi les installations de CPE qui ont un lien avec un établissement du réseau de l'éducation, 80 % accueillent des enfants dont au moins un parent travaille dans le milieu. Et dans près de la moitié des installations de CPE en milieu d'enseignement (40 %), de 1 % à 25 % des enfants accueillis ont au moins un parent qui est membre du personnel. Enfin, notons que 15 % des installations de CPE du réseau de l'éducation déclarent accueillir des enfants dont au moins un parent travaille et étudie dans le milieu.

**Tableau 3.5**

**Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE du réseau de l'éducation, selon la proportion d'enfants concernés par la situation, du 21 au 27 mars 2022, Québec, 2022**

Proportion d'enfants concernés*	Situations possibles dans le réseau de l'éducation					
	Enfant dont au moins un parent étudie dans le milieu		Enfant dont au moins un parent travaille dans le milieu		Enfant dont au moins un parent travaille et étudie dans le milieu	
	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%
Aucun	33	28,2	23	19,7	99	84,6
De 1 % à moins de 25 %	63	53,8	47	40,2	15	12,8
De 25 % à moins de 50 %	17	14,5	26	22,2	3	2,6
De 50 % à moins de 75 %	2	1,7	14	12,0	0	0,0
De 75 % à moins de 100 %	0	0,0	6	5,1	0	0,0
100 %	2	1,7	1	0,9	0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>100,0</b>	<b>117</b>	<b>100,0</b>	<b>117</b>	<b>100,0</b>

\* Les proportions d'enfants concernés par la situation ont été fournies par les installations de façon approximative.

Au tableau 3.6, sur les 36 garderies (GS et GNS) qui ont un lien avec un établissement du réseau de l'éducation, 15 garderies accueillent des enfants dont un parent étudie dans l'établissement. Précisons que dans 13 garderies, la proportion d'enfants dont au moins un parent étudie dans l'établissement se situe entre 1 % et moins de 25 %.

En parallèle, 19 des garderies en milieu d'enseignement reçoivent des enfants dont au moins un parent travaille dans le milieu, et la proportion d'enfants concernés représente de 1 % à moins de 25 % pour 17 de ces garderies. Enfin, seulement 6 garderies dans ce type de milieu accueillent des enfants dont au moins un parent travaille et étudie dans le milieu.

**Tableau 3.6**

**Répartition en nombre et en pourcentage des garderies du réseau de l'éducation, selon la proportion d'enfants concernés par la situation, du 21 au 27 mars 2022, Québec, 2022**

Proportion d'enfants	Situations possibles dans le réseau de l'éducation											
	Enfant dont au moins un parent étudie dans le milieu				Enfant dont au moins un parent travaille dans le milieu				Enfant dont au moins un parent travaille et étudie dans le milieu			
	GS		GNS		GS		GNS		GS		GNS	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	7	70,0	14	53,8	5	50,0	12	46,2	9	90,0	21	80,8
De 1 % à moins de 25 %	2	20,0	11	42,3	5	50,0	12	46,2	1	10,0	4	15,4
De 25 % à moins de 50 %	1	10,0	–	–	–	–	1	3,8	–	–	1	3,8
De 50 % à moins de 75 %	–	–	1	3,8	–	–	1	3,8	–	–	–	–
De 75 % à moins de 100 %	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
100 %	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>100,0</b>	<b>26</b>	<b>100,0</b>	<b>10</b>	<b>100,0</b>	<b>26</b>	<b>100,0</b>	<b>10</b>	<b>100,0</b>	<b>26</b>	<b>100,0</b>

À titre informatif, les tableaux 3.7 et 3.8 présentent le nombre et la proportion des installations en milieu de travail dans les autres grands secteurs, soit les services de garde liés au secteur de la santé, à la fonction publique, aux entreprises privées, aux regroupements de milieux de travail ou d'études et aux organismes communautaires, et ce, selon la proportion d'enfants concernés.

**Tableau 3.7**

**Répartition en nombre et en pourcentage des installations de CPE de divers grands secteurs, selon la proportion d'enfants concernés, du 21 au 27 mars 2022, Québec, 2022**

Proportion d'enfants concernés	Secteurs									
	Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans le secteur de la santé		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans le milieu de la fonction publique		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans le milieu des entreprises privées		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans un des milieux faisant partie d'un regroupement de milieux de travail ou d'études		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu des organismes communautaires	
	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%	Nombre d'installations	%
Aucun	2	2,3	3	7,7	5	8,1	–	–	2	15,4
De 1 % à moins de 25 %	10	11,5	6	15,4	22	35,5	2	25,0	11	84,6
De 25 % à moins de 50 %	22	25,3	8	20,5	11	17,7	1	12,5	–	–
De 50 % à moins de 75 %	14	16,1	5	12,8	7	11,3	2	25,0	–	–
De 75 % à moins de 100 %	23	26,4	11	28,2	14	22,6	3	37,5	–	–
100 %	16	18,4	6	15,4	3	4,8	–	–	–	–
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>100,0</b>	<b>39</b>	<b>100,0</b>	<b>62</b>	<b>100,0</b>	<b>8</b>	<b>100,0</b>	<b>13</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 3.8**

**Répartition en nombre et en pourcentage des garderies de divers grands secteurs, selon la proportion d'enfants concernés, du 21 au 27 mars 2022**

Proportion d'enfants concernés	Secteurs									
	Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans le secteur de la santé		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans le milieu de la fonction publique		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille dans le milieu des entreprises privées		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans un des milieux faisant partie d'un regroupement de milieux de travail ou d'études		Proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu des organismes communautaires	
	Nombre de garderies	%	Nombre de garderies	%	Nombre de garderies	%	Nombre de garderies	%	Nombre de garderies	%
Aucun	1	6,7	–	–	–	–	–	–	5	50,0
De 1 % à moins de 25 %	7	46,7	3	60,0	9	56,3	1	33,3	5	50,0
De 25 % à moins de 50 %	5	33,3	–	–	3	18,8	1	33,3	–	–
De 50 % à moins de 75 %	1	6,7	2	40,0	2	12,5	–	–	–	–
De 75 % à moins de 100 %	–	–	–	–	2	12,5	–	–	–	–
100 %	1	6,7	–	–	–	–	1	33,3	–	–
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>100,0</b>	<b>5</b>	<b>100,0</b>	<b>16</b>	<b>100,0</b>	<b>3</b>	<b>100,0</b>	<b>10</b>	<b>100,0</b>

## Chapitre 4.

### Modes de garde à horaires atypiques

Ce chapitre aborde la question des modes de garde à horaires atypiques, c'est-à-dire les services de garde qui sont offerts selon des horaires non usuels (fréquentation de soir après 18 h, de nuit ou de fin de semaine, tôt le matin avant 7 h) et la fréquentation à temps partiel (par blocs d'heures/demi-journées, horaires rotatifs/cycliques ou variables, sur appel/sur demande). La fréquentation à temps plein cinq jours par semaine entre 7 h et 18 h n'est pas considérée dans les horaires atypiques. Dans un premier temps sont présentés les résultats obtenus pour les installations de CPE, les GS et les GNS. Dans un second temps, l'information est présentée pour les services de garde en milieu familial. Dans un troisième temps, l'évolution de ces services de 2013 à 2022 est examinée.

#### 4.1 Modes de garde à horaires atypiques offerts dans les CPE et les garderies

Le tableau 4.1 indique que plus des deux tiers (67 %) des 2 311 installations de CPE et garderies offrent des services de garde à temps partiel et que 27 % offrent des services de garde sur appel. Les autres modes de garde sont moins fréquents, chacun étant offert par moins de 3 % des installations de CPE et des garderies.

**Tableau 4.1**

**Répartition du nombre des installations de CPE, des GS et des GNS selon les modes à horaires atypiques offerts de façon habituelle au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022**

Mode de garde	Installations de CPE	GS	GNS	Total
Soir	9	11	24	44
Nuit	2	0	5	7
Samedi uniquement	0	0	5	5
Dimanche uniquement	0	0	0	0
Samedi et dimanche	6	3	18	27
Garde sur appel	401	123	90	614
Demi-journée	20	3	40	63
Temps partiel	853	172	526	1 551
<b>TOTAL</b>	<b>1 291</b>	<b>312</b>	<b>708</b>	<b>2 311</b>

Le tableau 4.2 présente le nombre d'installations de CPE et de garderies qui offrent le service à horaires atypiques de façon habituelle au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 ainsi que le nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 21 au 27 mars 2022 selon le mode de garde et le type de SGEE ou la région administrative.

**Tableau 4.2**

**Nombre d'installations de SGEE ayant offert des modes de garde à horaires atypiques et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 21 au 27 mars 2022 selon le mode de garde et le type de service de garde ou la région administrative, Québec, 2022**

	Soir		Nuit		Samedi uniquement*		Dimanche uniquement*		Samedi et dimanche		Garde sur appel		Programme atypique à la demi-journée		Temps partiel	
	SGEE	Enfant s	SGEE	Enfant s	SGEE	Enfant s	SGEE	Enfant s	SGEE	Enfant s	SGEE	Enfant s	SGEE	Enfant s	SGEE	Enfant s
<b>Type de SGEE</b>																
Installations de CPE	9	141	2	2	0	15	0	3	6	35	401	866	20	179	853	3 834
Garderies subventionnées	11	226	0	0	0	3	0	2	3	43	123	256	3	17	172	695
Garderies non subventionnées	24	213	5	6	5	34	0	0	18	34	90	135	40	214	526	2 761
<b>Région administrative</b>																
Bas-Saint-Laurent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27	58	0	0	42	187
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	17	0	0	0	9	0	3	2	3	25	54	0	0	57	273
Capitale-Nationale	7	143	0	0	1	6	0	0	6	39	73	82	0	0	168	713
Mauricie	1	12	0	0	0	0	0	0	0	0	33	93	3	0	43	182
Estrie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38	58	1	0	90	403
Montréal	19	123	5	6	4	32	0	0	12	44	67	253	32	263	355	1 375
Outaouais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	34	0	0	32	77
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	21	1	3	30	227
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	20	0	0	11	48
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	87	0	0	9	28
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1	0	0	8	19
Chaudière-Appalaches	2	30	1	0	0	2	0	0	1	9	61	85	4	31	97	548
Laval	1	79	0	0	0	0	0	0	2	0	21	15	5	1	89	234
Lanaudière	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	41	88	1	1	96	577
Laurentides	4	9	0	0	0	0	0	0	1	0	51	98	4	99	108	701
Montérégie	7	167	1	2	0	3	0	2	2	16	98	174	12	12	263	1 403
Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24	36	0	0	53	295
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>580</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>112</b>	<b>614</b>	<b>1 257</b>	<b>63</b>	<b>410</b>	<b>1 551</b>	<b>7 290</b>

\* Un enfant pourrait fréquenter uniquement le samedi un service de garde pourtant ouvert le samedi et le dimanche.



## 4.2 Modes de garde à horaires atypiques offerts dans les SGEE en milieu familial

Comme pour les CPE et les garderies, la garde à temps partiel et la garde sur appel sont les deux modes de garde à horaires atypiques les plus fréquemment offerts par les RSGE.

Le tableau 4.3 présente le nombre de RSGE ayant offert des modes de garde à horaires atypiques de façon habituelle au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 et le nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 21 au 27 mars 2022 selon le mode de garde et la région administrative. Au total, 54 RSGE accueillent 171 enfants le soir, ce qui représente en moyenne 3 enfants par RSGE. De plus, 11 RSGE accueillent 13 enfants la nuit, ce qui correspond à une moyenne de 1 enfant par RSGE, et 20 RSGE accueillent 94 enfants la fin de semaine, ce qui équivaut à une moyenne de 5 enfants par RSGE. De même, 233 RSGE accueillent 376 enfants sur appel (2 enfants par RSGE) et 10 RSGE offrent un programme atypique à la demi-journée à 14 enfants (1 enfant par RSGE). Enfin, la garde à temps partiel est proposée par un plus grand nombre de RSGE, étant donné que 952 RSGE offrent ce mode de garde atypique à 4 580 enfants (5 enfants par RSGE).

**Tableau 4.3**

**Nombre de RSGE ayant offert des modes de garde à horaires atypiques et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 21 au 27 mars 2022 selon le mode de garde et la région administrative, Québec, 2022**

Région administrative	Soir		Nuit		Fin de semaine		Garde sur appel		Programme atypique à la demi-journée		Temps partiel	
	RSGE	Enfants	RSGE	Enfants	RSGE	Enfants	RSGE	Enfants	RSGE	Enfants	RSGE	Enfants
Bas-Saint-Laurent	1	1	1	1	1	3	22	37	9	13	61	304
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2	10	0	0	0	0	14	19	0	0	29	101
Capitale-Nationale	6	30	0	0	0	0	7	8	0	0	67	255
Mauricie	2	10	2	9	1	8	32	91	0	0	49	212
Estrie	4	23	1	0	0	0	7	10	0	0	85	581
Montréal	9	21	0	0	2	4	0	0	0	0	38	77
Outaouais	0	0	0	0	1	1	15	5	0	0	39	71
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0	4	5	0	0	26	197
Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	7	9	0	0	17	64
Nord-du-Québec	0	0	0	0	1	1	4	8	0	0	4	14
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	10	55
Chaudière-Appalaches	0	0	0	0	0	0	45	73	0	0	123	400
Laval	3	4	0	0	0	0	2	3	0	0	23	45
Lanaudière	5	20	1	1	1	1	6	8	0	0	93	351
Laurentides	15	24	5	1	10	72	44	75	1	1	99	1 127
Montérégie	6	23	1	1	2	2	18	19	0	0	131	540
Centre-du-Québec	1	5	0	0	1	2	4	4	0	0	58	186
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>171</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>94</b>	<b>233</b>	<b>376</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>952</b>	<b>4 580</b>

### 4.3 Évolution des modes de garde à horaires atypiques dans les installations et en milieu familial

Globalement, en 2021-2022, autour de 14 962 enfants ont bénéficié de modes de garde à horaires atypiques. En comparaison, en 2020-2021, 16 740 enfants avaient bénéficié de modes de garde à horaires atypiques. Ainsi, pour 2021-2022, une diminution de 10,6 % est constatée.

Le tableau 4.4 montre l'évolution de la proportion de CPE, de garderies et de services de garde éducatifs en milieu familial qui offrent des services à horaires atypiques; cette proportion est établie en fonction du nombre total de répondants au rapport d'activités. En 2022, le mode de garde à horaires atypiques offert le plus fréquemment est celui à temps partiel. Celui-ci représente en effet 54 % pour les CPE, 38 % pour les garderies et 9 % pour le milieu familial.

**Tableau 4.4**  
Évolution de la proportion (en %) des services de garde ayant offert des modes de garde à horaires atypiques de façon habituelle de 2013 à 2022, Québec, 2022

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Installations de CPE</b>										
Soir	0,8	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	1,0	0,7	0,6	0,6
Nuit	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Fin de semaine	1,1 ***	0,8	0,8 ***	0,7 ***	0,8 ***	0,7 ***	0,7 ***	0,7 ***	0,4 ***	0,4 ***
Garde sur appel	17,4	14,8	22,3	25,6	35,4	31,3	35,4	32,1	28,1	25,2
Temps partiel	S. O. ****	S. O. ****	51,8	61,4	70,5	68,0	67,0	65,4	61,9	53,7
Demi-journée	0,8	0,6	1,0	1,0	0,8	0,9	1,0	0,6	0,6	1,3
<b>Garderies</b>										
Soir	1,7	1,7	2,0	1,7	1,7	2,0	1,6	2,0	1,5	1,9
Nuit	0,3	0,3	0,3	0,4	0,2	0,4	0,4	0,5	0,2	0,3
Fin de semaine	1,5 ***	1,5	1,7 ***	1,7 ***	1,2 ***	1,3	1,4 ***	1,6 ***	1,2 ***	1,4 ***
Garde sur appel	6,9	7,6	7,7	8,3	9,1	8,7	12,6	11,4	11,8	11,6
Temps partiel	S. O.	S. O.	35,3	41,4	42,5	46,0	48,7	45,6	41,9	38,0
Demi-journée	1,6	1,5	2,6	2,9	1,9	1,7	3,2	2,8	2,1	2,3
<b>Milieu familial</b>										
Soir	1,1	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,6	0,5
Nuit	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Fin de semaine	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2
Garde sur appel	3,8	2,1	2,1	2,4	3,0	2,8	2,7	2,1	2,5	2,2
Temps partiel	S. O.	S. O.	11,9	16,2	18,0	17,1	12,6	12,1	10,3	9,0
Demi-journée	–**	0,1	0,1	–**	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,1

\*\* – : donnée infime.

\*\*\* Nous avons additionné les catégories du samedi uniquement, du dimanche uniquement et du samedi et du dimanche afin de rendre l'information comparable à celle des années antérieures. Ces catégories sont regroupées sous le vocable « fin de semaine ».

\*\*\*\* S. O. : la question n'a pas été posée.

## Chapitre 5.

# Empêchements et signalements au DPJ

### 5.1 Empêchements

Un empêchement correspond à tout comportement pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou morale des enfants, notamment une mise en accusation ou une condamnation pour une infraction ou pour tout acte criminel ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour la tenue d'un SGEE. Toutes les personnes impliquées dans le fonctionnement d'un SGEE doivent donc faire l'objet d'une vérification d'absence d'empêchement<sup>8</sup>.

Les tableaux présentés dans les pages suivantes indiquent le nombre de CPE et de garderies (tableau 5.1) qui ont reçu, au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, des renseignements pouvant révéler un empêchement pour des membres du CA, des propriétaires, des actionnaires ou des membres de leur personnel ainsi que la catégorie des renseignements reçus. En ce qui concerne les BC et les CPE-BC (tableau 5.2), il s'agit de renseignements reçus pouvant révéler un empêchement pour des personnes candidates à la reconnaissance à titre de RSGE, des RSGE, des assistantes, des remplaçantes occasionnelles, ou des personnes résidant au domicile des RSGE, des stagiaires ou des bénévoles.

Quant au tableau 5.1, il indique, par catégories d'empêchements, que les CPE ont reçu 102 renseignements pouvant révéler un empêchement, les GNS en ont reçu 95 et les GS en ont reçu 41. Le nombre est plus élevé du côté des BC, où l'on trouve 249 renseignements pouvant révéler un empêchement (tableau 5.2). Dans l'ensemble, il existe 487 renseignements pouvant révéler un empêchement pour l'année financière 2021-2022.

---

<sup>8</sup> Le titulaire de permis doit fournir, à l'égard de tout nouvel administrateur ou actionnaire, un consentement à la vérification et une attestation d'absence d'empêchement ou une déclaration de renseignements pouvant révéler un empêchement dans les 60 jours suivant le changement d'administrateur ou d'actionnaire (art. 6, 6,1 à 6,4 du [RSGEE](#)).

**Tableau 5.1**

**Répartition des renseignements reçus par des SGEE pouvant révéler un empêchement pour des membres du CA ou pour des actionnaires, propriétaires ou des membres du personnel, au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022**

	Nombre total de renseignements pouvant révéler un empêchement			Nombre de cas soumis au Comité d'éthique du Ministère			Refus, retrait de la personne			Acceptation, maintien de la personne		
	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS
Membre du CA, ou propriétaire ou actionnaire	3	1	3	2	0	2	0	0	0	3	1	3

	Nombre total de renseignements pouvant révéler un empêchement			Congédiement, démission, non-embauche			Maintien en emploi		
	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS
Gestionnaire	1	4	9	1	3	1	0	1	8
Personnel éducateur	66	31	69	13	7	12	53	24	57
Autre membre du personnel	32	5	14	4	1	4	28	4	10

Catégories	Violence			Vol, fraude			Drogue			Actes à caractère sexuel			Conduite automobile			Autre		
	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS	CPE	GS	GNS
Gestionnaire	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	3	0	3	5
Personnel éducateur	4	5	4	8	7	15	3	2	0	2	0	0	28	10	18	21	7	32
Autre membre du personnel	4	0	1	6	0	0	2	1	2	0	0	0	15	3	2	5	1	9

**Tableau 5.2**

**Répartition des renseignements reçus par un BC ou un CPE-BC pouvant révéler un empêchement pour des RSGE, des personnes candidates à la reconnaissance, des assistantes, des remplaçantes occasionnelles, des stagiaires ou des bénévoles, et décision rendue au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022**

Catégorie	Nombre total de renseignements	Non-reconnaissance	Délivrance d'une reconnaissance
Personne candidate à la reconnaissance	14	7	7

Catégorie	Nombre total de renseignements	Suspension, révocation	Maintien de la reconnaissance
RSGE	25	0	25

Catégorie	Nombre total de renseignements	Congédiement par la RSGE	Maintien en fonction par la RSGE
Assistante	17	1	16

Catégorie	Nombre total de renseignements	Suspension, révocation de la RSGE	Maintien de la reconnaissance
Personne résidant au domicile	178	1	177

Catégorie	Nombre total de renseignements	Suspension, révocation de la RSGE	Maintien de la reconnaissance
Remplaçante occasionnelle	15	0	15

Catégorie	Nombre total de renseignements	Suspension, révocation de la RSGE	Maintien de la reconnaissance
Stagiaire	0	0	0

Catégorie	Nombre total de renseignements	Suspension, révocation de la RSGE	Maintien de la reconnaissance
Bénévole	0	0	0

**Tableau 5.3****Nombre de cas pour lesquels les BC et CPE-BC ont reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement selon le type d'empêchement, au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022**

Catégories	Violence	Vol-fraude	Drogues	Actes à caractère sexuel	Conduite automobile	Autre	TOTAL
Personne candidate à la reconnaissance	5	3	3	0	2	1	14
RSGE	1	4	1	0	12	7	25
Assistante ou assistant	3	4	1	0	4	5	17
Personne résidante au domicile	35	25	21	4	75	18	178
Remplaçante occasionnelle	3	6	1	0	3	2	15
Stagiaire	0	0	0	0	0	0	0
Bénévole	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>42</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	<b>96</b>	<b>33</b>	<b>249</b>

## 5.2 Signalements au DPJ

Le directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) doit intervenir pour protéger un enfant dans les situations où sa sécurité ou son développement sont compromis. La plupart du temps, de telles situations sont portées à l'attention du DPJ par téléphone. C'est ce que l'on appelle un « signalement ». Un signalement est obligatoire pour que le DPJ puisse évaluer la situation et les conditions de vie d'un enfant<sup>9</sup>. Les signalements au DPJ peuvent mettre en cause un membre du CA, un membre du personnel en installation, une RSGE, son assistante, sa remplaçante occasionnelle ou son entourage.

Comme l'indique le tableau 5.4, 880 CPE (93 %), 691 GS (93 %) et 1 123 GS (91 %) n'ont fait aucun signalement au DPJ mettant en cause un membre de leur personnel ou un administrateur, tandis que 874 CPE, 686 GS et 1 117 GNS n'ont pas été approchés par le DPJ pour la même raison (respectivement 92 %, 92 % et 95 %; voir le tableau 5.5).

D'autre part, les CPE ont effectué 36 signalements auprès du DPJ mettant en cause un membre du conseil d'administration (10 cas) ou un membre du personnel (26 cas) qui ont été retenus pour évaluation et enquête. Les GS ont fait 16 signalements, dont 13 pour des membres du personnel et 3 pour des administrateurs, et les GNS ont fait 82 signalements, dont 64 pour des membres du personnel et 18 pour des administrateurs.

**Tableau 5.4**

**Répartition des CPE et des garderies selon le nombre de signalements mettant en cause un membre du personnel ou de l'administration au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022**

Nombre de signalements	CPE		GS		GNS	
	Membre du personnel	Administrateur	Membre du personnel	Administrateur	Membre du personnel	Administrateur
Aucun	880	902	691	699	1 123	1 120
1	22	1	8	1	4	10
2	2	0	1	1	1	4
3	0	0	1	0	0	0
4	0	0	0	0	0	0
5	0	0	0	0	1	0
6 ou plus	0	1	0	0	5	0
Total	26	10	13	3	64	18

<sup>9</sup> [Intervention du DPJ à la suite d'un signalement, Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.gouvernement.qc.ca/actualites/2021/04/01/intervention-du-dpj-a-la-suite-d-un-signalement)

Selon le tableau 5.5, les CPE ont été appelés à collaborer avec le DPJ dans 50 cas à la suite d'un signalement retenu pour évaluation et enquête et qui mettait en cause des membres du personnel (48 cas) ou des administrateurs (2 cas). Les GS ont collaboré avec le DPJ dans 25 cas, soit 16 cas pour des membres du personnel et 9 cas pour des administrateurs. Les GNS ont collaboré avec le DPJ dans 46 cas, soit 18 cas pour des membres du personnel et 28 cas pour des administrateurs.

**Tableau 5.5**

**Répartition des CPE et des garderies selon le nombre de dossiers pour lesquels le SGEE a collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu, au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022**

Nombre de signalements	CPE		GS		GNS	
	Membre du personnel	Administrateur	Membre du personnel	Administrateur	Membre du personnel	Administrateur
Aucun	874	902	686	693	1 117	1 117
1	25	2	14	7	16	13
2	2	0	1	1	1	3
3	0	0	0	0	0	0
4	0	0	0	0	0	0
5	2	0	0	0	0	0
6 ou plus	1	0	0	0	0	1
Total	48	2	16	9	18	28



Le tableau 5.6 présente les résultats des signalements mettant en cause une RSGE ou son entourage, selon ce qu'ont déclaré les BC et les CPE-BC. En effet, les BC et CPE-BC ont effectué 32 signalements auprès du DPJ au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2022, dont 22 mettant en cause une RSGE, 3, le personnel et 7, l'entourage de la RSGE (ex. : conjoint, enfant).

Au cours de la même période, les BC ou les CPE-BC ont collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu dans 52 dossiers, dont 34 dans le cas d'une RSGE, 7 dans le cas du personnel et 11 dans le cas de l'entourage de la RSGE.

**Tableau 5.6**

**Répartition du nombre de signalements effectués par les BC ou les CPE-BC auprès du DPJ mettant en cause une RSGE, un membre du personnel de la RSGE ou l'entourage de la RSGE\* et le nombre de dossiers auxquels les BC ou les CPE-BC ont collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022**

Nombre de signalements	Signalements effectués par les BC ou CPE-BC auprès du DPJ			Dossiers auxquels les BC ou les CPE-BC ont collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu		
	RSGE	Personnel	Entourage	RSGE	Personnel	Entourage
Aucun	141	154	152	131	150	148
1	12	3	3	22	7	7
2	3	0	2	2	0	2
3	0	0	0	1	0	0
4	1	0	0	0	0	0
5	0	0	0	1	0	0
6 ou plus	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>34</b>	<b>7</b>	<b>11</b>

\* L'entourage de la RSGE est composé de toutes les personnes majeures qui habitent, à ce moment, la résidence dans laquelle elle offre, ou entend offrir, des services de garde éducatifs en milieu familial.

## Chapitre 6.

# Refus d'admission, résiliations d'ententes de service et expulsions d'enfants

Cet avant-dernier chapitre aborde le nombre de refus d'admission, de résiliations d'ententes de services de garde ou d'expulsions d'enfants des installations de CPE et des garderies, ainsi que les principales raisons qui motivent ces décisions et les plaintes qui ont pu en découler.

### 6.1 Refus d'admission

Généralement, un refus d'admission survient lorsque le service de garde communique avec le parent (ou le tuteur) d'un enfant inscrit au Guichet unique dans le but de lui offrir une place. Au cours du processus d'inscription, le service de garde peut refuser l'admission de l'enfant, et ce, pour diverses raisons (l'enfant n'est pas admissible à une place à contribution réduite, par exemple). Il est à noter que le fait de ne pas avoir suffisamment de places pour tous les parents à la recherche d'une place ne constitue pas un refus d'admission.

Au cours de l'exercice du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, ce sont 107 installations qui ont refusé l'admission à 591 enfants (tableau 6.1).

Les principaux motifs qui expliquent ces refus d'admission ont trait, en majeure partie, au fait que le parent ne soit pas admissible à une place à contribution réduite (48 %), que son enfant ne réponde pas à un ou plusieurs critères de priorité tels qu'ils sont stipulés dans la politique d'admission du SGEE (32 %), ou que l'enfant a été expulsé à plusieurs reprises de ses milieux de garde précédents et que le SGEE ne saurait pas comment le prendre en charge (14 %). Dans une moindre mesure, ces refus d'admission ont également trait au fait que l'enfant ait des besoins particuliers et demande des soins que le SGEE n'est pas en mesure de lui offrir (2 %), ou au fait que les parents n'aient pas fourni les documents requis à l'inscription de leur enfant (moins de 1 %). D'autres motifs ont été mentionnés par 3 % des SGEE (tableau 6.2).

Les GS (67 %) sont celles qui ont le plus souvent cité le fait que l'enfant ne soit pas admissible à une place à contribution réduite; les CPE et les GNS ont davantage cité le fait que l'enfant ne réponde pas à un ou plusieurs critères de priorité (41 % et 26 %, respectivement).

À leur connaissance, à la suite de ces 591 refus d'admission, 2 plaintes ont été formulées auprès du service de garde, et 4 auprès du Ministère (qui a communiqué avec le service de garde à l'égard de cette plainte). À la suite de ces plaintes, la décision du refus d'admission a été maintenue dans 67 % des cas (soit dans le cas de 4 des 6 plaintes).

**Tableau 6.1**

Répartition en nombre des SGEE ayant refusé l'admission à au moins un parent et du nombre d'enfants à qui l'admission a été refusée, selon le type de SGEE, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022

	CPE	GS	GNS	TOTAL
Nombre de SGEE ayant refusé l'admission à au moins un parent.	49	28	30	107
Nombre d'enfants à qui l'admission a été refusée.	174	269	148	591

**Tableau 6.2**

Répartition en nombre des principaux motifs de refus d'admission, selon le type de SGEE, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022

Motifs des refus d'admission	CPE	GS	GNS	TOTAL
Le parent n'est pas admissible à une place à contribution réduite.	51	190	44	285
L'enfant ne répond pas à un ou plusieurs critères de priorité, tels qu'ils sont stipulés dans la politique d'admission de la garderie.	78	64	50	192
L'enfant a des besoins particuliers et nécessite des soins que la garderie n'est pas en mesure de lui offrir.	4	6	0	10
Les parents n'ont pas fourni les documents requis à l'inscription de leur enfant.	1	0	2	3
L'enfant a été expulsé à plusieurs reprises de ses milieux de garde précédents, et la garderie ne saurait pas comment le prendre en charge.	34	8	41	83
Autres raisons	6	1	11	18

## 6.2 Résiliations des ententes de services de garde éducatifs et expulsions d'enfants

Au cours de l'exercice du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, ce sont 304 SGEE qui ont résilié l'entente de SGEE ou expulsé 479 enfants (tableau 6.3).

Parmi les SGEE ayant procédé à au moins une résiliation de l'entente ou à une expulsion, les principaux motifs évoqués, qui expliquent au moins l'un de ces cas de résiliation ou d'expulsion, ont trait aux suivants motifs : au fait que la sécurité, la santé et le bien-être de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents à l'installation soient sérieusement menacés (22 %); qu'à la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant, il est manifeste que les ressources de l'installation ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins particuliers (18 %); que le parent refuse ou néglige de payer la contribution que le prestataire est en droit d'exiger (15 %); ou que le parent a des comportements inacceptables envers le personnel ou la clientèle de l'installation (11 %). D'autres motifs sont cités par 33 % des SGEE. Il est à noter que le tableau 6.4 présente le nombre de motifs pour la résiliation des ententes ou l'expulsion des enfants, et non pas le nombre d'enfants expulsés par motif, et que chaque SGEE pouvait nommer plus d'un motif.

À la suite de ces 591 résiliations d'ententes de services éducatifs ou expulsions, 17 plaintes ont été formulées auprès du service de garde et 25 auprès du Ministère (qui a communiqué avec le service de garde au sujet de ces plaintes). La décision d'expulser l'enfant a été maintenue dans 90 % des cas (38 des 42 plaintes).

**Tableau 6.3**

**Répartition en nombre des SGEE ayant procédé à au moins une résiliation d'entente de service ou expulsion d'enfant et du nombre d'ententes de service résiliées ou d'enfants expulsés, selon le type de SGEE, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022**

Résiliation des ententes ou expulsions d'enfants	CPE	GS	GNS	TOTAL
Nombre de SGEE ayant procédé à au moins une résiliation d'entente ou expulsion d'enfant.	109	71	124	304
Nombre d'ententes résiliées / d'enfants expulsés	169	107	203	479

**Tableau 6.4**

**Répartition en nombre des motifs de résiliations d'ententes de services ou d'expulsions d'enfants, selon le type de SGEE, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022**

Motifs de la résiliation des ententes ou expulsions d'enfants	CPE	GS	GNS	TOTAL
La sécurité, la santé et le bien-être de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents à l'installation sont sérieusement menacés, car la collaboration du parent est déficiente et que l'installation ne dispose pas des ressources nécessaires pour remédier à la situation.	49	29	43	121
À la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant, il est manifeste que les ressources de l'installation ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins particuliers.	33	23	43	99
Le parent refuse ou néglige de payer la contribution que le prestataire est en droit d'exiger.	23	17	39	79
Le parent a des comportements inacceptables envers le personnel ou la clientèle de l'installation (ex. : acte de violence).	23	14	25	62
À la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant, il devient manifeste que le parent ne collabore pas à l'application du plan d'intervention ou à l'élaboration de celui-ci.	20	13	21	54
Le parent ne respecte pas les règles de fonctionnement de l'installation (inscrites dans le document des orientations générales remis au parent à la signature de l'entente).	18	11	19	48
À la suite d'un plan d'intervention et d'un plan d'intégration de l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé (AIEH) établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant handicapé, il est manifeste que les ressources de l'installation ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins de soutien particulier.	21	8	2	31
L'installation, par l'organisation, de ces services représente un danger pour l'enfant (ratio trop élevé pour les besoins de l'enfant).	10	4	5	19
Le taux d'absentéisme de l'enfant est trop élevé.	8	2	5	15
Autres motifs	4	4	4	12

## Chapitre 7.

### Personnel de gestion

Dans ce chapitre, divers thèmes concernant le personnel de gestion des SGEE sont présentés. Il s'agit de leur portrait, de leur qualification et de leur mouvement dans le réseau.

#### 7.1 Portrait du personnel de gestion

Le tableau 7.1 présente la répartition des membres du personnel de gestion selon le type de SGEE, au 31 mars 2022.

Tableau 7.1

Répartition du nombre des membres du personnel de gestion selon le type de SGEE, au 31 mars 2022, Québec, 2022

CPE	CPE-BC	GS	GNS	BC
1 585	480	1 047	1 648	18

#### 7.2 Qualification du personnel de la direction

Le tableau 7.2 fait état, pour les CPE, les CPE-BC et les BC, du nombre de membres du personnel de la direction générale (DG) et de la direction adjointe (DA) ainsi que du nombre moyen d'années d'expérience acquises dans le domaine des SGEE en général, mais aussi au sein du SGEE actuel<sup>10</sup>.

Au 31 mars 2022, il existe 743 membres du personnel des CPE, 142 dans les CPE-BC et 12 dans les BC qui occupent un poste de DG, pour un total de 897 postes.

Plus de 1 162 membres du personnel des CPE, des CPE-BC et des BC sont affectés à des postes de DA, soit 813 dans les CPE, 343 dans les CPE-BC et 6 dans les BC. La majorité des postes de DA se rapportent à la gestion d'une installation ou à la coordination d'un BC. En effet, il existe 404 (50 %) postes de DA à la gestion d'une installation dans les CPE, 171 (50 %) postes de DA à la gestion d'une installation dans les CPE-BC et 66 (19 %) postes de DA à la coordination d'un BC dans les CPE-BC, alors que 4 postes de DA à la coordination d'un BC se trouvent dans les BC. Un peu moins de la moitié des entreprises de services de garde (49 %) n'ont qu'un seul poste (occupé) de DA (tableau 7.3).

Selon le tableau 7.2, les DG ont en moyenne de 14 à 15 ans d'expérience dans le domaine des services de garde. Le nombre moyen d'années d'expérience dans les postes de DA varie de 7 à 9 ans. Dans les CPE et les CPE-BC,

<sup>10</sup> L'information n'a pas été colligée pour les garderies.

l'écart entre le nombre moyen d'années d'expérience des DG et des DA dans le domaine des services de garde et le nombre moyen d'années d'expérience des DG et des DA dans l'entreprise de services de garde actuelle se situe entre 2 et 4 ans, ce qui permet de conclure qu'une bonne part de l'expérience de travail a été acquise au sein de l'entreprise actuelle. Dans le cas des BC, l'écart est plus grand, soit de 5 ans pour les DG et de 3 ans pour les DA. Il faut retenir que les BC ont été créés en 2006.

**Tableau 7.2**

**Nombre de membres du personnel dans les postes de DG et de DA et nombre moyen d'années d'expérience selon le type de SGEE au 31 mars 2022, Québec, 2022**

Poste de direction	CPE	CPE- BC	BC
	Nombre de membres		
DG	743	142	12
DA à l'administration	166	54	1
DA à la gestion d'une installation	404	171	-
DA à la coordination d'un BC	-	66	4
DA à la pédagogie	204	39	0
Autres types de DA	39	13	1
<b>Nombre moyen d'années d'expérience dans le domaine des SGEE en général</b>			
DG	15,7	14,5	14,2
DA	8,1	9,0	7,3
<b>Nombre moyen d'années d'expérience dans le SGEE actuel</b>			
DG	12,0	12,2	9,0
DA	5,9	7,4	4,5

**Tableau 7.3**

**Répartition des SGEE selon le nombre de membres dans les postes de DA, par type de SGEE, au 31 mars 2022, Québec, 2022**

Type de SGEE	Nombre de membres dans les postes de DA				
	1	2	3	4	5 ou plus
CPE	269	124	53	23	8
CPE-BC	28	38	41	13	11
BC	4	1	0	0	0
<b>NOMBRE TOTAL DE SGEE</b>	<b>301</b>	<b>163</b>	<b>94</b>	<b>36</b>	<b>19</b>
<b>NOMBRE TOTAL DE MEMBRES</b>	<b>301</b>	<b>326</b>	<b>282</b>	<b>144</b>	<b>109*</b>

\* 4 CPE ont 5 membres du personnel dans la DA, 3 CPE en ont 6 et 1 en a 7, alors que 5 CPE-BC ont 5 DA, 3 autres CPE-BC en ont 6 et 3 autres en ont 7.

Les deux prochains tableaux présentent le nombre de DG (tableau 7.4) et de DA (tableau 7.5) travaillant dans les CPE, les CPE-BC et les BC au 31 mars 2022 selon le plus haut diplôme obtenu dans les domaines suivants :

- Gestion, administration ou ressources humaines;

- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance;
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation non destinées à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.);
- Tout autre domaine.

Ainsi, selon le tableau 7.4, plus de 4 DG sur 10 (42 %) ont à leur actif un diplôme lié à la gestion, à l'administration ou aux ressources humaines. Ce diplôme est plus souvent universitaire (certificat : 49 %, baccalauréat : 20 %, diplôme d'études supérieures : 17 %). Un peu plus du tiers des DG (37 %) possèdent un diplôme lié à l'éducation à l'enfance, à l'enseignement préscolaire ou à tout autre domaine de formation lié à l'éducation à la petite enfance, et ce diplôme est le plus souvent de niveau collégial (DEC : 37 %, AEC : 14 %) ou universitaire (baccalauréat : 25 %). Par ailleurs, un peu plus d'un DG sur dix (13 %) détient pour sa part un diplôme dans un domaine de formation non destiné à la petite enfance, et ce diplôme est majoritairement de niveau universitaire (baccalauréat : 53 %) ou de niveau collégial (DEC : 26 %). Quant aux 8 % de DG titulaires d'un diplôme lié à tout autre domaine, ils détiennent plus souvent un baccalauréat (33 %) ou un DEC (23 %).

Du côté des DA (tableau 7.5), une majorité d'entre elles (52 %) possèdent un diplôme lié à l'éducation à l'enfance, à l'enseignement préscolaire ou à tout autre domaine de formation lié à l'éducation à la petite enfance, et ce diplôme est le plus souvent de niveau collégial (DEC : 41 %, AEC : 16 %) ou universitaire (certificat : 23 %, baccalauréat : 17 %). Pour ce qui est des DA qui ont un diplôme lié à la gestion, à l'administration ou aux ressources humaines (32 %), ils sont titulaires d'un certificat universitaire dans 59 % des cas. Par ailleurs, un peu moins d'une DA sur dix (9 %) détient pour sa part un diplôme dans un domaine de formation non destiné à la petite enfance, et ce diplôme est majoritairement de niveau collégial (DEC : 38 %) ou de niveau universitaire (baccalauréat : 34 %). Enfin, 7, % des DA possèdent un diplôme lié à un tout autre domaine, et il s'agit plus souvent d'un DEC (26 %), d'un certificat universitaire (23 %) ou d'un baccalauréat (21 %).



Tableau 7.4

Répartition en nombre et en pourcentage des DG selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type de SGEE, 31 mars 2022, Québec, 2022

Domaine d'études et plus haut diplôme obtenu		Nombre de DG				
		CPE	CPE-BC	BC	Total	%
Gestion, administration ou ressources humaines	Attestation d'études collégiales (AEC)	18	1	0	19	3,3
	Certificat d'études collégiales (CEC)	5	0	0	5	0,9
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	25	6	0	31	5,4
	Certificat universitaire	234	40	4	278	48,6
	Programme court universitaire	24	3	0	27	4,7
	Baccalauréat	85	29	0	114	19,9
	Diplôme d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	68	26	4	98	17,1
	<b>TOTAL</b>	<b>459</b>	<b>105</b>	<b>8</b>	<b>572</b>	<b>100,0</b>
Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance	Attestation d'études collégiales (AEC)	62	7	2	71	14,1
	Certificat d'études collégiales (CEC)	7	0	0	7	1,4
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	158	28	0	186	37,1
	Certificat universitaire	73	12	2	87	17,3
	Programme court universitaire	8	1	0	9	1,8
	Baccalauréat	108	14	3	125	24,9
	Diplôme d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	16	1	0	17	3,4
	<b>TOTAL</b>	<b>432</b>	<b>63</b>	<b>7</b>	<b>502</b>	<b>100,0</b>
Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation non destinées à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)	Attestation d'études collégiales (AEC)	2	1	0	3	1,8
	Certificat d'études collégiales (CEC)	0	0	0	0	0,0
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	37	7	0	44	25,9
	Certificat universitaire	10	2	1	13	7,6
	Programme court universitaire	4	1	0	5	2,9
	Baccalauréat	70	18	2	90	52,9
	Diplôme d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	14	1	0	15	8,8
	<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>170</b>	<b>100,0</b>
Tout autre domaine de formation	Diplôme d'études secondaires (DES)	5	2	0	7	6,4
	Attestation d'études collégiales (AEC)	4	1	0	5	4,6
	Certificat d'études collégiales (CEC)	2	0	0	2	1,8
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	20	5	0	25	22,
	Certificat universitaire	8	2	0	10	9,2
	Programme court universitaire	4	0	0	4	3,7
	Baccalauréat	31	5	0	36	33,0
	Diplôme d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	16	4	0	20	18,3
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>109</b>	<b>100,0</b>	

Tableau 7.5

Répartition en nombre et en pourcentage des DA selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type de SGEE, 31 mars 2022, Québec, 2022

Domaine d'études et plus haut diplôme obtenu		Nombre de DA				
		CPE	CPE-BC	BC	Total	%
Gestion, administration ou ressources humaines	Attestation d'études collégiales (AEC)	29	13	0	42	8,6
	Certificat d'études collégiales (CEC)	5	2	0	7	1,4
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	30	18	0	48	9,9
	Certificat universitaire	211	74	3	288	59,3
	Programme court universitaire	11	3	1	15	3,1
	Baccalauréat	46	23	1	70	14,4
	Diplôme d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	6	10	0	16	3,3
	<b>TOTAL</b>	<b>338</b>	<b>143</b>	<b>5</b>	<b>486</b>	<b>100,0</b>
Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance	Attestation d'études collégiales (AEC)	86	35	2	123	15,7
	Certificat d'études collégiales (CEC)	5	3	0	8	1,0
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	233	85	1	319	40,8
	Certificat universitaire	126	52	0	178	22,8
	Programme court universitaire	10	4	0	14	1,8
	Baccalauréat	97	31	1	129	16,5
	Diplôme d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	6	4	0	10	1,3
	<b>TOTAL</b>	<b>563</b>	<b>214</b>	<b>4</b>	<b>781</b>	<b>100,0</b>
Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation non destinées à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)	Attestation d'études collégiales (AEC)	2	1	0	3	2,3
	Certificat d'études collégiales (CEC)	0	0	0	0	0,0
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	30	19	0	49	38,3
	Certificat universitaire	21	3	0	24	18,8
	Programme court universitaire	0	1	0	1	0,8
	Baccalauréat	30	14	0	44	34,4
	Diplôme d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	5	2	0	7	5,5
	<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>128</b>	<b>100,0</b>
Tout autre domaine de formation	Diplôme d'études secondaires (DES)	5	4	1	10	9,4
	Attestation d'études collégiales (AEC)	6	4	0	10	9,4
	Certificat d'études collégiales (CEC)	2	1	0	3	2,8
	Diplôme d'études collégiales (DEC)	21	7	0	28	26,4
	Certificat universitaire	19	5	0	24	22,6
	Programme court universitaire	3	0	0	3	2,8
	Baccalauréat	16	6	0	22	20,8
	Diplôme d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	4	2	0	6	5,7
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>29</b>	<b>1</b>	<b>106</b>	<b>100,0</b>	

## 7.3 Mouvements du personnel de gestion

Les tableaux 7.6 et 7.7 indiquent le nombre de personnes occupant un poste à la DG et à la DA qui ont définitivement quitté le SGEE, les raisons de ces départs ainsi que les lieux de départ.

### 7.3.1 Départs définitifs des DG

Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, ce sont 187 DG qui ont définitivement quitté le service de garde éducatif (84 en garderie et 103 en CPE) (tableau 7.6).

La raison principale de ces départs a trait à la carrière (28 %) : salaire peu élevé, faibles possibilités d'avancement ou de promotion, dévalorisation de la profession, désir de changement ou obtention d'un autre travail (tableau 7.6).

**Tableau 7.6**

**Répartition en nombre et en pourcentage des personnes occupant un poste de DG qui ont définitivement quitté le SGEE du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 selon les raisons de leur départ (exception faite des départs à la retraite), Québec, 2022**

Raison du départ	Lieu de départ												TOTAL	%
	Départ pour un autre SGEE en installation				Départ pour un SGEE en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité				Lieu de départ inconnu					
	CPE	CPE-BC	GS	GNS	CPE	CPE-BC	GS	GNS	CPE	CPE-BC	GS	GNS		
Déménagement	5	0	1	5	1	0	0	0	3	0	3	1	19	10,2
Raison familiale ou personnelle	4	0	2	3	1	0	0	0	2	1	1	4	18	9,6
Maladie, accident ou décès	...	...	...	...	2	0	0	4	4	1	5	5	21	11,2
Carrière	12	1	5	7	4	0	2	3	3	1	5	10	53	28,3
Climat de travail	8	1	2	0	1	0	0	0	10	2	0	1	25	13,4
Départ en lien avec l'employeur	6	0	0	0	1	0	1	0	11	3	2	0	24	12,8
Temps de transport	2	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	5	2,7
Retour aux études	...	...	...	...	2	0	0	1	1	0	0	1	5	2,7
Raison de départ inconnue	1	0	2	1	1	0	0	1	5	1	1	4	17	9,1
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>40</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>26</b>	<b>187</b>	<b>100,0</b>

### 7.3.2 Départs définitifs des DA

Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, ce sont 214 personnes occupant un poste de DA qui ont définitivement quitté le SGEE (78 en garderie et 136 en CPE) (tableau 7.7).

De même, ici, la principale raison de ces départs a trait à la carrière (42 %) : salaire peu élevé, faibles possibilités d'avancement ou de promotion, dévalorisation de la profession, désir de changement ou obtention d'un autre travail.

**Tableau 7.7**

**Répartition du nombre des personnes occupant un poste à la DA qui ont définitivement quitté le SGEE du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 selon les raisons de leur départ (exception faite des départs à la retraite), Québec, 2022**

Raison du départ	Lieu de départ												TOTAL	%
	Départ pour un autre service de garde en installation				Départ pour un autre service de garde en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité				Lieu de départ inconnu					
	CPE	CPE-BC	GS	GNS	CPE	CPE-BC	GS	GNS	CPE	CPE-BC	GS	GNS		
Déménagement	3	1	2	1	0	0	0	1	1	1	3	4	17	7,9
Raison familiale ou personnelle	4	0	2	1	1	0	0	2	4	2	2	2	20	9,3
Maladie, accident ou décès	...	...	...	...	1	0	0	1	4	1	1	0	8	3,7
Carrière	18	6	7	8	15	6	4	6	10	2	2	7	91	42,5
Climat de travail	6	3	2	2	2	2	1	0	7	4	0	4	33	15,4
Départ en lien avec l'employeur	6	1	0	1	1	1	0	1	6	4	3	0	24	11,2
Temps de transport	7	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	9	4,2
Retour aux études	...	...	...	...	0	0	0	1	0	0	0	1	2	0,9
Raison de départ inconnue	1	1	2	0	1	0	0	0	2	0	0	3	10	4,7
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>35</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>214</b>	<b>100,0</b>

### 7.3.3 Retraites progressives et départs à la retraite

Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, 36 personnes occupant un poste de DG étaient en retraite progressive et 47 ont pris leur retraite. C'est en GS que l'âge de la retraite est le plus élevé en moyenne.

Chez ceux qui occupent un poste à la DA, 10 retraites progressives et 26 départs à la retraite sont recensés au cours de cette même période. Ici encore, c'est en GS que l'âge de la retraite est le plus élevé en moyenne.

**Tableau 7.8**

**Répartition en nombre des retraites progressives et des départs à la retraite, et âge moyen de la retraite, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Québec, 2022**

	CPE	CPE-BC	GS	GNS	TOTAL
<b>DG</b>					
Retraite progressive	13	3	16	4	36
Retraite	28	8	9	2	47
Âge moyen de la retraite	61,6	61,8	63,1	57	
<b>DA</b>					
Retraite progressive	1	2	2	5	10
Retraite	17	7	1	1	26
Âge moyen de la retraite	61,1	61,4	68	65	

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022**  
**Centre de la petite enfance (CPE)**

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**CONFIDENTIALITÉ**

Nous tenons à vous assurer que tous les renseignements fournis dans ce rapport demeureront strictement confidentiels. Le questionnaire, une fois rempli, sera transmis directement à la firme **BIP Recherche**, dûment mandatée, qui fera parvenir l'ensemble des données au ministère de la Famille (Ministère).

**BESOIN D'AIDE?**

Pour obtenir de l'information concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le service indiqué ci-dessous :

**Centre des services à la clientèle et des plaintes**

Téléphone : 1 855 336-8568

Pour du soutien technique (informatique), vous pouvez communiquer avec **BIP Recherche** :

Téléphone : 1 844 809-4353

Courriel : support@biprecherche.com

**Nous vous remercions de votre collaboration.**

**DÉCLARATION**

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

Nom		Titre	
Signature		Date	

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS SUR LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

**(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER)**

Nom du CPE : \_\_\_\_\_

Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Nom de l'installation : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Nombre de places au permis : \_\_\_\_\_

Nom de l'installation : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Nombre de places au permis : \_\_\_\_\_

Nom de l'installation : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Nombre de places au permis : \_\_\_\_\_

Nom de l'installation : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Nombre de places au permis : \_\_\_\_\_

Nom de l'installation : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Nombre de places au permis : \_\_\_\_\_

Nom de l'installation : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Nombre de places au permis : \_\_\_\_\_

Nom de l'installation : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Nombre de places au permis : \_\_\_\_\_

Région administrative : \_\_\_\_\_

Numéro du bureau coordonnateur (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Numéro du second bureau coordonnateur (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

**(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER – VOUS N'AUREZ QU'À LES MODIFIER S'ILS SONT INEXACTS)**

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### SITUATION SPÉCIALE – Cochez si cela correspond à la situation de votre service de garde éducatif

- Une ou plusieurs installations **n'étaient pas encore ouvertes** ou les services **n'étaient pas encore offerts**, mais le permis était en vigueur au 31 mars 2022.

Indiquez le numéro des installations touchées par cette situation : \_\_\_\_\_

- Répondez aux questions selon l'information disponible.

*Cette information sera vérifiée à l'aide de nos données administratives.*

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**1. Fournissez les renseignements suivants relativement au **conseil d'administration**.

- 1.1 Nombre de réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 :

- 1.2 Répartissez les membres du conseil d'administration, en date du 31 mars 2022, en fonction de leur sexe.

**Nombre de membres féminins :**

**Nombre de membres masculins :**

- 1.3 Au cours de l'exercice financier 2021-2022, est-ce que les membres du conseil d'administration ont suivi une ou des séances de formation concernant leur rôle et leurs responsabilités en tant qu'administrateurs?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 2

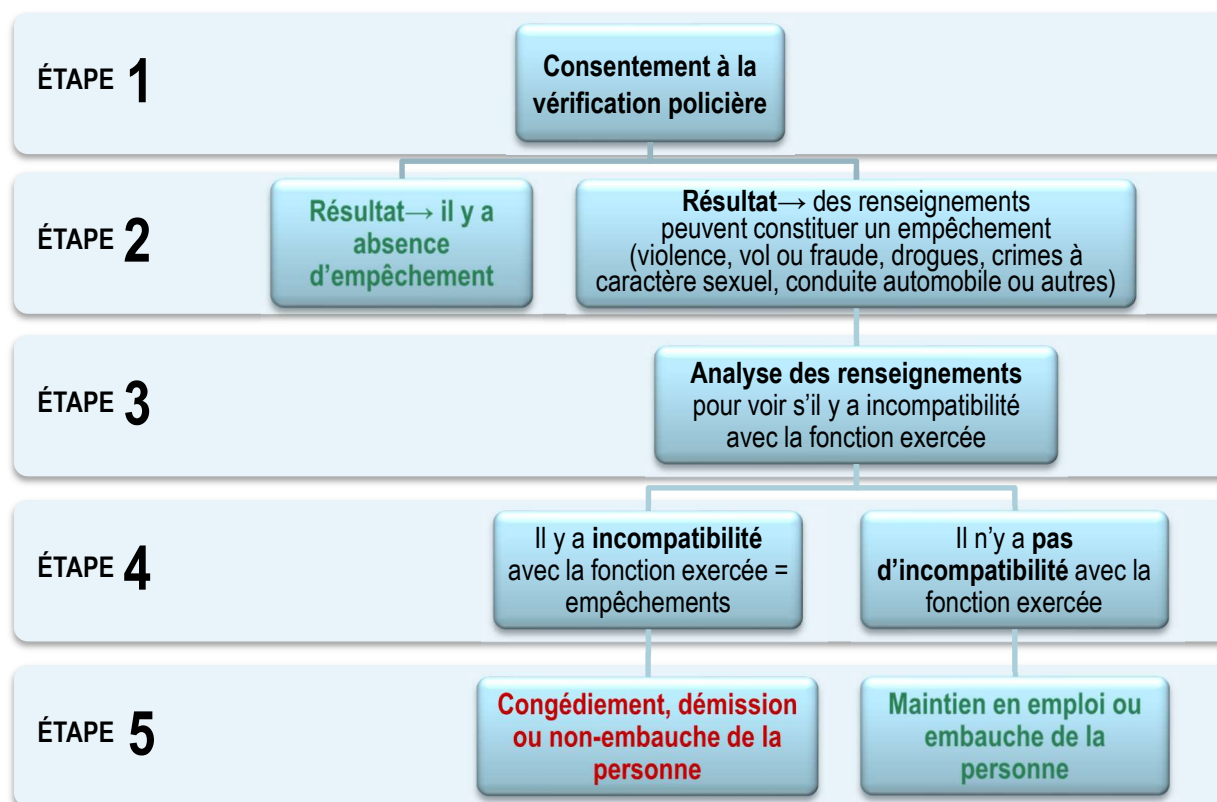
Dans l'affirmative, remplissez le tableau suivant.

Sujet ou titre de la formation	Nom de l'organisme ou de l'entreprise de formation



## PRÉSENCE D'EMPÊCHEMENTS

Répondez aux questions suivantes concernant **les empêchements**; référez-vous au schéma ci-dessous pour plus d'information.



2. Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, est-ce que les vérifications policières ont révélé, chez **des membres du personnel du CPE ou du bureau coordonnateur ou des candidats pour ces fonctions**, des renseignements pouvant constituer un empêchement?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 2.3

2.1 Pour chacune des catégories de personnel présentées ci-dessous, indiquez les cas où il y avait des renseignements pouvant constituer un empêchement. Précisez les mesures prises après l'analyse des renseignements.

- **Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu de cas.**

Catégorie de personnel/ candidats	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre)	Congédiement/ démission/ non-embauche (nombre)	Maintien en emploi/ embauche (nombre)
Personnel de gestion	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Personnel éducateur	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre membre du personnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre)	Cas soumis au comité d'éthique du Ministère (nombre)	Retrait de l'administrateur (nombre)	Maintien de l'administrateur (nombre)
Membre du conseil d'administration	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**2.2** Pour chacun des cas, veuillez préciser à quelle catégorie appartenait les renseignements qui figuraient sur la déclaration pouvant constituer un empêchement.

Catégorie de personnel/candidat	Nombre de personnes	Catégorie de renseignements					
		Violence (nombre)	Vol ou fraude (nombre)	Drogue (nombre)	Acte à caractère sexuel (nombre)	Conduite automobile (nombre)	Autre (nombre)
Personnel de gestion	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Personnel éducateur	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre membre du personnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**2.3** En date du 31 mars 2022, existait-il un ou des comités d'éthique auxquels votre CPE pouvait recourir pour analyser le cas des membres du personnel ayant des empêchements?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 3

Si oui, indiquez si ce comité est :

(Cochez un maximum de deux réponses.)

- interne (le conseil d'administration)  
 interne (autre que le conseil d'administration)  
 régional  
 provincial  
 autre (précisez) :

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**SIGNALEMENTS AU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)**

3. Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, **combien de signalements effectués par votre CPE** auprès du DPJ qui mettaient en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel ont été retenus pour évaluation et enquête?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements
Membre du conseil d'administration du CPE ou du BC	<input type="text"/>
Membre du personnel du CPE ou du BC (y compris le personnel de gestion et à l'exception des RSGE)	<input type="text"/>

3.1 Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, **à combien de dossiers votre CPE a-t-il collaboré** avec le DPJ dans le contexte **d'un signalement qu'il a retenu** pour évaluation et enquête et qui mettait en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements
Membre du conseil d'administration du CPE ou du BC	<input type="text"/>
Membre du personnel du CPE ou du BC (y compris le personnel de gestion et à l'exception des RSGE)	<input type="text"/>

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**SI VOUS AVEZ PLUS D'UNE INSTALLATION, IMPRIMEZ LES PAGES 7 À 13 INCLUSIVEMENT  
AUTANT DE FOIS QUE NÉCESSAIRE AFIN DE FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS POUR  
CHACUNE DE VOS INSTALLATIONS.**

Numéro de l'installation pour les réponses aux questions 4 à 9 : \_\_\_\_\_

## USAGERS

4. Répartissez les enfants inscrits à votre CPE au cours de la période du 21 au 27 mars 2022 pour cette installation, selon l'entente de services de garde éducatifs, en fonction de leur sexe et de leur âge au 30 septembre 2021 (et non selon les groupes d'âge du service).

- **Inscrivez « 0 »** s'il n'y a aucun enfant dans une catégorie.

Âge des enfants au 30 septembre 2021	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 6 à 11 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 12 à 17 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 18 à 23 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – fréquentant la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6 ans ou plus	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Nombre total d'enfants inscrits</b> (Le nombre total d'enfants doit correspondre à celui qui est indiqué en réponse aux questions 7 et 8.1 ou 8.2)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nombre total d'enfants inscrits :

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

5. Répartissez le nombre d'enfants inscrits à cette installation au cours de la période **du 21 au 27 mars 2022** (question 6) selon leur **fréquentation** indiquée dans l'**entente de services de garde éducatifs**.

Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits	Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits
1 jour ou moins	<input type="text"/>	3,5 jours	<input type="text"/>
1,5 jour	<input type="text"/>	4 jours	<input type="text"/>
2 jours	<input type="text"/>	4,5 jours	<input type="text"/>
2,5 jours	<input type="text"/>	5 jours	<input type="text"/>
3 jours	<input type="text"/>	Plus de 5 jours	<input type="text"/>

Pour les enfants inscrits fréquentant le service plus de 5 jours par semaine, indiquez combien de jours par semaine : \_\_\_\_\_

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_


**SERVICES OFFERTS**

6. Indiquez si les services suivants ont été offerts par votre CPE de façon habituelle, au cours de l'exercice financier **du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, pour cette installation.**

SERVICES OFFERTS	Oui	Non
<b>Soir</b> (ex. : de 18 h à 22 h)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Nuit</b> (ex. : de 22 h à 8 h)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Fin de semaine :</b>		
<b>samedi</b> uniquement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>dimanche</b> uniquement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
les deux jours ( <b>samedi et dimanche</b> )	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Garde sur appel</b> (non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Programme particulier offert à la demi-journée</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Temps partiel</b> (quatre jours et demi et moins par semaine)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

6.1 Pour chaque type de service offert par le CPE pour cette installation, indiquez le **nombre d'enfants inscrits** selon l'entente de services de garde éducatifs pour la période **du 21 au 27 mars 2022.**

- Si le service est offert, mais qu'aucun enfant n'est inscrit, **inscrivez « 0 »** dans la case où l'on demande le nombre d'enfants.

ENFANTS INSCRITS POUR CHAQUE SERVICE OFFERT	Nombre d'enfants inscrits
<b>Soir</b> (ex. : de 18 h à 22 h)	<input type="text"/>
<b>Nuit</b> (ex. : de 22 h à 8 h)	<input type="text"/>
<b>Fin de semaine au total</b>	<input type="text"/> 
le <b>samedi</b> uniquement <input type="text"/>	Ce total doit correspondre à celui indiqué pour le nombre total d'enfants inscrits la fin de semaine.
le <b>dimanche</b> uniquement <input type="text"/>	
le <b>samedi et le dimanche</b> <input type="text"/>	
<b>Garde sur appel</b> (non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="text"/>
<b>Programme particulier offert à la demi-journée</b>	<input type="text"/>
<b>Temps partiel</b> (quatre jours et demi et moins par semaine)	<input type="text"/>

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

## DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS

7. Entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022, est-ce que vous vous êtes référés au cadre de référence **Gazelle et Potiron**?

- Oui
- Non
- Je ne connais pas ce cadre de référence

## RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES

Pour être considérée comme faisant partie d'un milieu de travail ou d'études, une installation de CPE doit répondre aux critères suivants :

**ET**

- Être située **sur** un lieu de travail ou d'études (autre que le CPE) **ou à proximité** de ce lieu;
- Accorder, **dans sa politique d'admission**, la **priorité** aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études.

8. Selon les critères énumérés ci-dessus, en date du 31 mars 2022, l'installation était-elle considérée comme faisant partie d'un milieu de travail ou d'études?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 9.

**8.1** Y a-t-il un partenariat officialisé dans le cadre d'une entente entre le CPE (pour cette installation) et le milieu de travail ou d'études?

- Oui
- Non

**8.2** Pour cette installation, le CPE bénéficiait-il d'un soutien de la part du milieu de travail ou d'études?

- *Cochez toutes les formes de soutien dont a bénéficié l'installation.*
  - Aucun soutien
  - Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur)
  - Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets)
  - Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptabilité, informatique)
  - Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase)
  - Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie)
  - Autre type de soutien (précisez) :

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**8.3** Indiquez à quel secteur appartient le milieu de travail ou d'études.

- *Cochez tous les choix qui s'appliquent.*
- *S'il s'agit d'un organisme qui représente un regroupement de milieux de travail ou d'études (un parc industriel, par exemple), cochez « regroupement de milieux de travail ou d'études ». S'il s'agit de plusieurs milieux de travail ou d'études, fournissez les renseignements pour chacun.*

- Réseau de la santé
- Fonction publique
- Réseau de l'éducation
- Entreprise privée
- Regroupement de milieux de travail ou d'études (p. ex. : parc industriel, tour de bureaux)
- Organisme communautaire

Pour chaque secteur que vous avez coché, indiquez le ou les sous-secteurs du ou des milieux de travail ou d'études et, pour chacun, **précisez le nombre d'enfants** dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans ce milieu au cours de la semaine **du 21 au 27 mars 2022**.

**A. Réseau de la santé**

Réseau de la santé	Sous-secteur du milieu de travail		Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (nombre)
	OUI	NON	
Centre de réadaptation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Centre local de services communautaires (CLSC)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Centre hospitalier	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Autre sous-secteur de la santé (précisez) : <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>

**B. Fonction publique**

Fonction publique	Sous-secteur du milieu de travail		Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (nombre)
	OUI	NON	
Gouvernement du Québec	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Gouvernement du Canada	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Municipalité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Société d'État	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>



CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**C. Réseau de l'éducation**

			<u>travaille dans</u>	<u>étudie dans</u>	<u>travaille et étudie</u>
	OUI	NON	(nombre)	(nombre)	(nombre)
Cégep	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Université	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
École primaire ou secondaire (publique ou privée)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Centre de formation professionnelle des adultes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre sous-secteur de l'éducation (précisez) : <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**D. Entreprise privée**Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu : 

Précisez le secteur d'activité de chaque entreprise privée de ce milieu de travail :

**E. Regroupement de milieux de travail ou d'études**

- *Seulement s'il y a une entente avec un organisme qui représente plusieurs milieux de travail ou d'études.*

Indiquez le **nombre de milieux** de travail ou d'études faisant partie du regroupement : Indiquez le **nombre d'enfants** dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans un des milieux faisant partie du regroupement : 

Décrivez brièvement le type d'entreprises ou d'organismes faisant partie du regroupement (ex. : parc industriel, tour de bureaux) :

**F. Organisme communautaire**Nombre d'enfants dont un parent travaille dans ce milieu : 

Précisez le secteur d'activité de l'organisme communautaire :

- 8.4** Inscrivez le ou les noms des milieux de travail ou d'études concernés pour lesquels vous accordez la priorité dans votre politique d'admission :

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

## QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Décrivez la **qualification du personnel éducateur** en conformité avec l'**article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE)**.

9. Indiquez le **nombre de membres du personnel éducateur** qui ont travaillé à cette installation **au cours de la semaine du 21 au 27 mars 2022** selon qu'ils sont qualifiés ou non en vertu de l'article 22 du RSGEE.

- *Il faut comptabiliser tous les membres qui ont travaillé. Vous devez donc inclure le personnel sur appel, le personnel permanent et le personnel occasionnel à long terme qui a fait des remplacements pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc., qu'il soit à temps plein ou à temps partiel.*
- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

	Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié
Nombre de membres du personnel éducateur	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre total d'heures réellement travaillées par l'ensemble des membres du personnel éducateur au cours de la semaine de référence	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<i>Par exemple, deux employées ont travaillé cette semaine-là. L'une de ces personnes a travaillé 35 heures durant la semaine et l'autre, 30 heures : 35 + 30 = 65.</i>		

## INFORMATION UTILE POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL

**NOTE IMPORTANTE :** Si l'entreprise détient à la fois un permis de CPE et un ou plus d'un agrément de bureau coordonnateur, les réponses aux questions de la section sur le personnel doivent comprendre l'information relative à l'ensemble de son personnel qui emploie son temps à la garde éducative en installation, à la garde éducative en milieu familial ou aux deux types de garde éducatives. L'information relative aux responsables d'un service de garde éducatif (RSGE) est colligée dans les rapports d'activités des bureaux coordonnateurs.

### CATÉGORIE DE PERSONNEL

Si un membre du personnel cumule plus d'une fonction, l'inscrire dans la catégorie correspondant à sa fonction principale, soit celle à laquelle il consacre la majorité (plus de 50 %) de son temps.

Gestionnaire : représente l'employeur, encadre le personnel et gère l'organisation (direction générale et différents types de directions adjointes).

Personnel éducateur : met en application un programme éducatif auprès des enfants reçus en installation (personnel éducateur qualifié et non qualifié).

Autre membre du personnel : tous les autres membres du personnel qui ne sont pas compris dans les deux autres catégories, soit :

- le personnel de service : exécute des tâches et fournit des services directement liés aux activités de l'installation (aide-éducatrice ou aide-éducateur, personnel de cuisine, préposées ou préposés);
- le personnel de soutien pédagogique et technique : intervient principalement auprès des personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) et du personnel éducateur en installation (agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique, agente ou agent de conformité);
- le personnel de soutien administratif : soutient l'administration du service de garde éducatif ou du bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial (adjointe administrative ou adjoint administratif, secrétaire comptable, secrétaire-réceptionniste).

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

## PERSONNEL DE L'ENTREPRISE DE SERVICES DE GARDE EDUCATIFS

Seuls les membres du personnel de l'entreprise de services de garde éducatifs doivent être considérés dans cette section. Les personnes qui offrent des services dans le cadre d'un contrat de services professionnels et qui ne sont pas sur la liste de paie de l'entreprise ne doivent pas être incluses.

**NOTE IMPORTANTE :** Si l'entreprise détient à la fois un permis de CPE et un ou plus d'un agrément de bureau coordonnateur, les réponses aux questions de la section sur le personnel doivent comprendre l'information relative à l'ensemble de son personnel qui emploie son temps à la garde éducative en installation, à la garde éducative en milieu familial ou aux deux types de garde éducatives. L'information relative aux responsables d'un service de garde éducatif (RSGE) est colligée dans les rapports d'activités des bureaux coordonnateurs.

10. Répartissez l'ensemble des membres du personnel de votre entreprise de services de garde éducatifs (de l'ensemble des installations) au **31 mars 2022** en fonction de leur sexe. Indiquez tous les employés ayant un lien d'emploi.

- Inscrivez « 0 » si aucun.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Gestionnaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Personnel éducateur qualifié	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Personnel éducateur non qualifié	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre membre du personnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>

10.1 Indiquez le nombre de **gestionnaires** (de l'ensemble des installations) qui étaient **permanents** ou **en période d'essai** (à temps plein et à temps partiel) ou **occasionnels** (à temps plein et à temps partiel) en date du 31 mars 2022.

- Ce nombre ne peut pas être plus élevé que celui indiqué à la question 10.
- **Membre du personnel permanent** : personne dont la date de fin d'emploi n'est pas prédéterminée et qui a terminé sa période d'essai.
- **Membre du personnel occasionnel** : personne qui ne détient pas de poste et dont les services sont retenus pendant un contrat à durée déterminée, à temps plein ou à temps partiel (p. ex. : remplacement de congé de maternité, poste par intérim, surcroît de travail).
- **Période d'essai (probation)** : période qui mène à la permanence et pendant laquelle les aptitudes d'un nouvel employé sont éprouvées.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

	Permanent ou en période d'essai Temps plein	Permanent ou en période d'essai Temps partiel	Occasionnel Temps plein	Occasionnel Temps partiel
Gestionnaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**LE PERSONNEL DE GESTION**

11. En date du 31 mars 2022, y avait-il une personne qui occupait le poste à la **direction générale**?

- Oui
- Non ⇒ S'il n'y avait aucun poste de direction générale ou si personne n'occupait le poste à la direction générale en date du 31 mars 2022 ⇒ Passez à la question 12

12. En date du 31 mars 2022, y avait-il une personne qui occupait un poste à la direction adjointe?

- Oui
- Non ⇒ S'il n'y avait aucun poste de direction adjointe ou si personne n'occupait le poste à la direction adjointe en date du 31 mars 2022 ⇒ Passez à la question 14

13. Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** en date du 31 mars 2022.

personnes

## INFORMATIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES

- Les réponses fournies doivent refléter la situation des gestionnaires permanents travaillant à temps plein.
- Il faut indiquer le nombre de jours de congé payés prévu dans le contrat de travail des gestionnaires. S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, inscrivez « 0 ».
- Il est important de ne pas doubler les réponses. Si les conditions de travail prévoient un nombre de jours de congé payés pour un regroupement de congés (p. ex. 20 jours de congé pour maladie et pour obligations familiales regroupés), inscrivez ce nombre dans l'une ou l'autre des catégories ou partagez-le entre les deux types de congé.
- Si, pour un même type de congé, le nombre de jours de congé payés varie au sein d'une même catégorie de personnel, indiquez le nombre de jours auquel la majorité des gestionnaires a droit. En l'absence d'une majorité au sein d'une catégorie de personnel, il faut indiquer le nombre le plus élevé de jours qui est accordé (par exemple, s'il y a deux conventions collectives pour une catégorie et que l'une prévoit 12 jours et l'autre 14 jours, indiquez 14 jours).
- Note : S'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévu pour les gestionnaires du fait que ceux-ci sont rémunérés selon un salaire annuel, cochez la case prévue à cet effet et n'indiquez pas le nombre de jours.

## DÉFINITIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Congés payés : périodes d'absence pendant lesquelles les gestionnaires sont rémunérés. Les congés en compensation d'heures déjà travaillées – comme la reprise d'heures supplémentaires – ne doivent pas être inclus dans les congés payés.

Congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances

1. Jours fériés : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
2. Congés de maladie : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé (sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire).
3. Congés pour obligations familiales : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant.
4. Congés personnels : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

## CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES

Fournissez l'information relative au nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail des gestionnaires permanents à temps plein en vigueur au 31 mars 2022, selon le type de congé.

- Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.
- S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.

14. Y a-t-il un nombre de jours de congé payés prévu dans les contrats de travail des gestionnaires?

- Oui, un nombre de jours de congé payés est prévu dans les conditions de travail des gestionnaires.  
Non, car les gestionnaires sont rémunérés selon un salaire annuel qui inclut les jours de congé payés.
- ⇒ Passez à la question 17

15. Cochez le ou les types de congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances, qui sont prévus dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein.

- **Jours fériés** : journées d'absence rémunérées déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- **Congés de maladie** : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé (sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire).
- **Congés pour obligations familiales** : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant.
- **Congés personnels** : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

15.1 Indiquez le nombre de jours fériés prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- **Jours fériés** : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Type de congé payé	Nombre de jours
<b>Jours fériés</b> (jour de l'An, fête du Travail, etc.) La <b>Loi sur les normes du travail</b> prévoit sept jours fériés et la <b>Loi sur la fête nationale</b> prévoit une journée.	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>

15.2 Indiquez le nombre de jours de congé payés de maladie prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- **Congés de maladie** : journées d'absence **rémunérées** pour des raisons de santé.
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Type de congé payé	Nombre de jours
<b>Congé de maladie</b>	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**15.3** Indiquez le nombre de **jours de congé pour obligations familiales** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- *Congés pour obligations familiales : journées d'absence **rémunérées** pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant. Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale sont exclus de cette définition.*
- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

Type de congé payé	Nombre de jours
<b>Congé pour obligations familiales</b>	<input type="text"/>

**15.4** Indiquez le nombre de jours de **congé personnels** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- *Congés personnels : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence*
- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

Type de congé payé	Nombre de jours
<b>Congés personnels</b>	<input type="text"/>



CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

16. Cochez la case prévue à cet effet si le nombre de **semaines de vacances** (congé annuel) indiqué était prévu dans les contrats de travail en vigueur au 31 mars 2022 pour les gestionnaires **permanents**. Dans l'affirmative, indiquez le **nombre d'années de service continu requis** pour qu'un gestionnaire permanent ait droit à ce nombre de semaines de vacances.

- *L'information sur le nombre d'années de service requis pour avoir droit à deux semaines de vacances n'est pas demandée, puisqu'elle est connue. En effet, la Loi sur les normes du travail prévoit qu'une salariée ou un salarié a droit à un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines après une année de service continu (soit 4 % du salaire brut durant l'année de référence) et de trois semaines après trois années de service continu (soit 6 % du salaire brut durant l'année de référence).*
- *S'il n'y a aucun gestionnaire permanent (voir question 10.1) ⇒ Passez à la prochaine catégorie de personnel.*

POUR LES GESTIONNAIRES PERMANENTS	NON PRÉVU	PRÉVU	Après combien d'années de service continu
3 semaines (6 %)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/>
4 semaines (8 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
5 semaines (10 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
6 semaines (12 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
7 semaines (14 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
8 semaines ou plus (16 % ou plus) Précisez le nombre de semaines : <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

17. Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la **direction générale** a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

17.1 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **gestion**, en **administration** ou en **gestion des ressources humaines**.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

17.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **éducation** ou **enseignement préscolaire**, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'**éducation de la petite enfance**.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

17.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**17.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans **tout autre domaine de formation**.• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES)     |

**18.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale en service de garde éducatif que détenait la personne qui occupait le poste à la **direction générale, tous services de garde éducatifs confondus**. années**19.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale du **service de garde éducatif actuel**. années

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE PREMIER POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

**20.** Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration           | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur       |   |

**20.1** Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

**20.2** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

**20.3** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**20.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

**20.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES)     |

**21.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus**.

**22.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel**.

**QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE DEUXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE**

**23.** Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration           | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur       |   |

**23.1** Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

**23.2** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

<input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	<input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)
<input type="radio"/> Baccalauréat	<input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)
<input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)	<input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC)
<input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)	

**23.3** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

<input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])	<input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)
<input type="radio"/> Baccalauréat	<input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)
<input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)	<input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC)
<input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)	

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**23.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

**23.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES)     |

**24.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**25.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel.**

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE TROISIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

26. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration           | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur       |   |

26.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

26.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

26.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)



CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**26.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

**26.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

**27.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus**.

**28.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel**.

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE QUATRIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

29. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration           | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur       |   |

29.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

29.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

29.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**29.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

**29.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

**30.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**31.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel.**

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE CINQUIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

32. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration           | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur       |   |

32.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

32.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

32.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**32.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

**32.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

**33.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**34.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel.**

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE SIXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

35. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration           | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur       |   |

35.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

35.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

35.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**35.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

**35.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

**36.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**37.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel.**

**QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE SEPTIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE**

**38.** Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration           | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur       |   |

**38.1** Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

**38.2** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

**38.3** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)



CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**38.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

**38.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

**39.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**40.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel.**

## LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL DE GESTION

### La direction générale

41. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant un poste à la **direction générale** ont **quitté définitivement** le service de garde éducatif entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 42.2

42. Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction générale** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 (en excluant les départs à la retraite).

personnes

42.1 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** qui ont définitivement quitté le service de garde éducatif entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022 (en excluant les départs à la retraite).

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ pour un autre service de garde éducatif en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée)	Départ pour un autre service de garde éducatif en milieu scolaire ou familial ou dans un autre secteur d'activité	Lieu de départ inconnu
Déménagement			
Raison familiale ou personnelle ( <i>mariage, retour à la maison, famille, etc.</i> )			
Maladie, accident ou décès			
Carrière ( <i>salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.</i> )			
Climat de travail ( <i>charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.</i> )			
Départ en lien avec le conseil d'administration ( <i>insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.</i> )			
Temps de transport			
Retour aux études			
Raison de départ inconnue			

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**42.2** Durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** étaient en **retraite progressive** ou ont pris leur **retraite**?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 43

**42.3** Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

	Membres de la direction générale (nombre)
Personnes qui occupaient un poste à la <b>direction générale</b> tout en étant en retraite progressive	<input type="text"/>
Personnes qui occupaient un poste à la <b>direction générale</b> et qui ont pris leur retraite	<input type="text"/>

**42.4** Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** au moment où ils ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

### La direction adjointe

43. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant le poste à la **direction adjointe** ont **quitté définitivement** le service de garde éducatif entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 44.2

44. Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction adjointe** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 (en excluant les départs à la retraite).

personnes

44.1 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** et qui ont quitté définitivement le service de garde éducatif entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022 (en excluant les départs à la retraite).

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ pour un autre service de garde éducatif en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée)	Départ pour un autre service de garde éducatif en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité	Lieu de départ inconnu
Déménagement			
Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.)			
Maladie, accident ou décès			
Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.)			
Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)			
Départ en lien avec l'employeur (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)			
Temps de transport			
Retour aux études			
Raison de départ inconnue			

44.2 Durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** étaient en retraite progressive ou ont pris leur **retraite**?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 45

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**44.3** Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

	Membres de la direction adjointe (nombre)
Personnes qui occupaient un poste à la <b>direction adjointe</b> tout en étant en retraite progressive	<input type="text"/>
Personnes qui occupaient un poste à la <b>direction adjointe</b> et qui ont pris leur retraite	<input type="text"/>

**44.4** Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** au moment où ils ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**L'Association des cadres des CPE**

**45.** En date du 31 mars 2022, y avait-il des membres du personnel de gestion qui étaient aussi **membres de l'Association des cadres des CPE**?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 46

**45.1** Indiquez le nombre de membres du personnel de gestion qui étaient aussi **membres de l'Association des cadres des CPE**.

Membres de la **direction générale** (nombre) :

Membres de la **direction adjointe** (nombre) :


## LE REFUS D'ADMISSION, LA RÉSILIATION DE CONTRATS ET L'EXPULSION DES ENFANTS

Selon l'alinéa 14 de l'article 10 du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE)*, le demandeur d'un permis doit présenter sa demande par écrit au ministre et fournir, entre autres, les orientations générales ainsi que la politique d'admission et d'expulsion des enfants reçus qui seront appliquées (chapitre II, article 10.14).

De plus, selon l'article 18.1 du *RSGEE*, le titulaire d'un permis est tenu de respecter la politique d'admission et d'expulsion des enfants reçus ainsi que la procédure de traitement des plaintes fournies au ministre.

Généralement, le refus d'admission survient lorsque le service de garde éducatif communique avec le parent (ou le tuteur) d'un enfant inscrit à La place 0-5 dans le but de lui offrir une place. Au cours du processus d'inscription, le service de garde éducatif peut refuser l'admission de l'enfant, et ce, pour diverses raisons (l'enfant n'est pas admissible à une place à contribution réduite, par exemple). Il est à noter que le fait de ne pas avoir suffisamment de places pour tous les parents à la recherche d'une place ne constitue pas un refus d'admission. Par conséquent, vous ne devez pas inclure le nombre d'enfants qui n'ont pas été admis à votre service de garde éducatif à cause d'un manque de places.

46. Avez-vous refusé l'admission à des enfants à votre CPE au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 47
- Ne sais pas ⇒ Passez à la question 47

46.1 Veuillez indiquer, à votre connaissance, le nombre d'enfants à qui vous avez refusé l'admission à votre service de garde éducatif au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 :

46.2 Veuillez répartir le nombre d'enfants à qui vous avez refusé l'admission selon les motifs principaux de ces refus :

- L'enfant n'est pas admissible aux places à contribution réduite :
- L'enfant ne répond pas à un ou plusieurs critères de priorité, tels qu'ils sont stipulés dans la politique d'admission du CPE :
- Les parents n'ont pas fourni les documents requis à l'inscription de leur enfant :
- L'enfant a été expulsé à plusieurs reprises de ses milieux de garde éducatifs précédents, et le CPE ne saurait pas comment le prendre en charge
- L'enfant a des besoins particuliers et demande des soins que le CPE n'est pas en mesure de lui offrir :
- Autres motifs :

Précisez :

46.3 Parmi ces cas de refus d'admission, combien ont donné lieu à une plainte entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022?

- Au près de votre service de garde éducatif :
- Au près du ministère de la Famille (qui a communiqué avec vous à l'égard de cette plainte) :

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

46.4 À la suite de ces plaintes, dans combien de cas le **refus d'admission** de l'enfant à votre CPE a-t-il été **maintenu** (nombre)?

47. Avez-vous procédé à la résiliation de contrats de services de garde éducatifs ou à l'expulsion d'enfants de votre CPE au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022?

- Oui
- Non ⇒ Fin du questionnaire
- Ne sais pas ⇒ Fin du questionnaire

47.1 Veuillez indiquer, à votre connaissance, le nombre de résiliations de contrats ou d'expulsions d'enfants au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 :

47.2 Veuillez indiquer les motifs principaux de résiliation de contrats et d'expulsion d'enfants de votre CPE :

- Le parent refuse ou néglige de payer la **contribution** que le prestataire est en droit d'exiger;
- Le parent ne respecte pas les **règles de fonctionnement** du CPE (inscrites dans le document des orientations générales remis au parent à la signature du contrat);
- Le **parent a des comportements inacceptables** envers le personnel ou la clientèle du CPE (ex. : acte de violence);
- À la suite d'un **plan d'intervention** établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant, incluant, par exemple, l'accompagnement du parent vers des ressources appropriées, la recherche de soutien-conseil et la concertation avec le RSSS il est manifeste que les ressources de services de garde éducatif ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins de soutien particuliers;
- À la suite d'un **plan d'intervention** établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant, il devient manifeste que le parent ne collabore pas à l'application du plan d'intervention ou à l'élaboration de celui-ci;  
À la suite d'un plan d'intervention et d'un plan d'intégration de l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé (AIEH) établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant handicapé, il est manifeste que les ressources du CPE ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins de soutien particulier;
- La **sécurité, la santé et le bien-être** de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents au CPE sont sérieusement menacés, car la collaboration du parent est déficiente et que le CPE ne dispose pas des ressources nécessaires pour remédier à la situation;
- Le CPE, par l'**organisation de ses services**, représente un danger pour l'enfant (ratio trop élevé pour les besoins de l'enfant);
- Le **taux d'absentéisme** de l'enfant est trop élevé;
- Autres motifs** (précisez) :



CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**47.3** Parmi ces cas d'expulsion, combien ont donné lieu à une **plainte**?

- Après de votre CPE :
- Après du ministère de la Famille (qui a communiqué avec vous à l'égard de cette plainte) :

**47.4** À la suite de ces plaintes, dans combien de cas la **décision d'expulser** l'enfant de votre CPE a-t-elle été **maintenue (nombre)**?

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

CPE : \_\_\_\_\_ Numéro du CPE : \_\_\_\_\_

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS****(PLUSIEURS DE CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER.)**

<b>Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de (nom du titulaire du permis)</b>			
tenue à (lieu)			
le		2022,	à (heure : HHMM)
sur proposition de			
qui reçoit l'appui de			
Il est résolu de produire, pour le ministère de la Famille, un exemplaire original du rapport d'activités du CPE			
dont le numéro de permis est le			
pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022 et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :			
Nom		Titre	
Nom		Titre	

**Copie certifiée conforme**

Nom de la personne autorisée		Date (AAAAMMJJ)	
Signature de la personne autorisée			

**ADMINISTRATION PROVISoire**

<input type="checkbox"/>	Cochez cette case si le CPE est sous administration provisoire et si cette dernière autorise la production du rapport d'activités.
--------------------------	--

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022**  
Garderie

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_

**CONFIDENTIALITÉ**

Nous tenons à vous assurer que tous les renseignements fournis dans ce rapport demeureront strictement confidentiels. Le questionnaire, une fois rempli, sera transmis directement à la firme **BIP Recherche**, dûment mandatée, qui fera parvenir l'ensemble des données au ministère de la Famille (Ministère).

**BESOIN D'AIDE?**

Pour obtenir de l'information concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le service indiqué ci-dessous :

**Centre des services à la clientèle et des plaintes**

Téléphone : 1 855 336-8568

Pour du soutien technique (informatique), vous pouvez communiquer avec **BIP Recherche** :

Téléphone : 1 844 809-4353

Courriel : support@biprecherche.com

**Nous vous remercions de votre collaboration.**

**DÉCLARATION**

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance tous les renseignements inscrits sont exacts.

Nom		Titre	
Signature		Date	

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie: \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS SUR LA GARDERIE

**(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER)**

Nom de la garderie : \_\_\_\_\_

Numéro de la garderie : \_\_\_\_\_ Nombre de places au permis : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

**(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER – VOUS N’AUREZ QU’À LES MODIFIER S’ILS SONT INEXACTS)**

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### SITUATION SPÉCIALE – Cochez si cela correspond à la situation de votre garderie :

- La garderie **n’était pas encore ouverte** ou les services **n’étaient pas encore offerts**, mais le permis était en vigueur au 31 mars 2022.

- Répondez aux questions selon l’information disponible.

*Cette information sera vérifiée à l’aide de nos données administratives.*

## COMITÉ DE PARENTS

1. En date du 31 mars 2022, pour répondre aux exigences de l'article 31 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE), il existait dans votre garderie :

- Un **comité consultatif de parents** ⇒ Répondez à la question 1.1. et à ses sous-questions.
- Un **conseil d'administration composé majoritairement de parents** usagers des services ⇒ Répondez à la question 1.2. et à ses sous-questions.

1.1 Fournissez les renseignements suivants relativement au **comité de parents** :

1.2 Nombre de parents au **31 mars 2022** :

1.3 Répartissez les membres du comité des parents, en date du **31 mars 2022**, en fonction de leur sexe.

**Nombre de membres féminins** :

**Nombre de membres masculins** :

1.4 Nombre de réunions du comité de parents tenues au cours de l'exercice financier **du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022** :

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fournissez les renseignements suivants relativement au conseil d'administration.

1.5 Nombre de réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 :

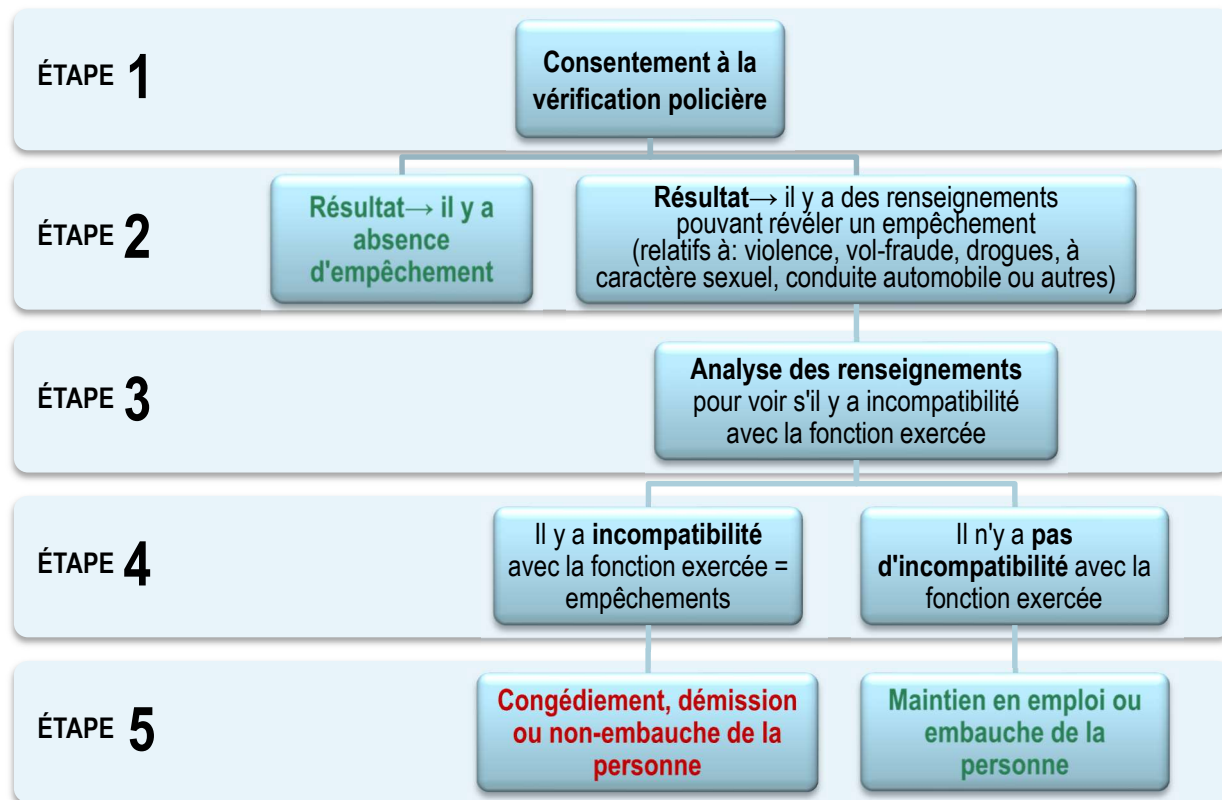
1.6 Répartissez les membres du conseil d'administration, en date du 31 mars 2022, en fonction de leur sexe.

**Nombre de membres féminins** :

**Nombre de membres masculins** :

## PRÉSENCE D'EMPÊCHEMENTS

Répondez aux questions suivantes concernant **les empêchements**; référez-vous au schéma ci-dessous pour plus d'information.



2. Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, est-ce que les vérifications policières ont révélé, chez **des membres du personnel de la garderie, ou des candidats pour ces fonctions**, des renseignements pouvant constituer un empêchement?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 2.3

2.1 Pour chacune des catégories de personnel présentées ci-dessous, indiquez les cas où il y avait des renseignements pouvant constituer un empêchement. Précisez les mesures prises après l'analyse des renseignements.

- **Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu de cas.**

Catégorie de personnel/ candidats	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre)	Congédiement/ démission/ non-embauche (nombre)	Maintien en emploi/ embauche (nombre)
Personnel de gestion	[ ]	[ ]	[ ]
Personnel éducateur	[ ]	[ ]	[ ]
Autre membre du personnel	[ ]	[ ]	[ ]

	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre)	Cas soumis au comité d'éthique du Ministère (nombre)	Retrait de l'administrateur (nombre)	Maintien de l'administrateur (nombre)
Membre du conseil d'administration	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**2.2** Pour chacun des cas, veuillez préciser à quelle catégorie appartenait les renseignements qui figuraient sur la déclaration pouvant constituer un empêchement.

Catégorie de personnel/candidat	Nombre de personnes	Catégorie de renseignements					
		Violence (nombre)	Vol ou fraude (nombre)	Drogue (nombre)	Acte à caractère sexuel (nombre)	Conduite automobile (nombre)	Autre (nombre)
Personnel de gestion	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Personnel éducateur	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre membre du personnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**2.3** En date du 31 mars 2022 existait-il un ou des comités d'éthique auxquels votre garderie pouvait recourir pour analyser le cas des membres du personnel ayant des empêchements?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 3

Si oui, indiquez si ce comité est :

(Cochez un maximum de deux réponses.)

- interne (le conseil d'administration)  
 interne (autre que le conseil d'administration)  
 régional  
 provincial  
 autre (précisez) :

**SIGNALEMENTS AU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)**

3. Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, **combien de signalements effectués par votre garderie** auprès du DPJ qui mettaient en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel ont été retenus pour évaluation et enquête?

- *Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.*

Personne en cause	Nombre de signalements
Propriétaire, actionnaire ou membre du conseil d'administration	<input type="text"/>
Membre du personnel de la garderie, y compris le personnel de gestion	<input type="text"/>

3.1 Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, à **combien de dossiers votre garderie a-t-elle collaboré** avec le DPJ dans le contexte **d'un signalement qu'il a retenu** pour évaluation et enquête et qui mettait en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel?

- *Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.*

Personne en cause	Nombre de signalements
Propriétaire, actionnaire ou membre du conseil d'administration	<input type="text"/>
Membre du personnel de la garderie, y compris le personnel de gestion	<input type="text"/>



**USAGERS**

4. Répartissez les enfants inscrits à votre garderie au cours de la période du **21 au 27 mars 2022 selon l'entente de services de garde**, en fonction de leur sexe et de leur âge au 30 septembre 2021 (et non selon les groupes d'âge du service).

- **Inscrivez « 0 »** s'il n'y a aucun enfant dans une catégorie.

Âge des enfants au 30 septembre 2021	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 6 à 11 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 12 à 17 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 18 à 23 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans – fréquentant la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6 ans ou plus	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Nombre total d'enfants inscrits</b> (Le nombre total d'enfants doit correspondre à celui qui est indiqué en réponse aux questions 7 et 8.1 ou 8.2)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nombre total d'enfants inscrits :

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie: \_\_\_\_\_

5. Répartissez le nombre d'enfants inscrits au cours de la période **du 21 au 27 mars 2022** (question 6) selon leur **fréquentation** indiquée dans l'**entente de services de garde**.

Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits	Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits
1 jour ou moins	<input type="text"/>	3,5 jours	<input type="text"/>
1,5 jour	<input type="text"/>	4 jours	<input type="text"/>
2 jours	<input type="text"/>	4,5 jours	<input type="text"/>
2,5 jours	<input type="text"/>	5 jours	<input type="text"/>
3 jours	<input type="text"/>	Plus de 5 jours	<input type="text"/>

Pour les enfants inscrits fréquentant le service plus de 5 jours par semaine, indiquez combien de jours par semaine : \_\_\_\_\_


**SERVICES OFFERTS**

6. Indiquez si les services suivants ont été offerts par votre garderie de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

SERVICES OFFERTS	Oui	Non
Soir (ex. : de 18 h à 22 h)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nuit (ex. : de 22 h à 8 h)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Fin de semaine :</b>		
<b>samedi</b> uniquement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>dimanche</b> uniquement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
les deux jours ( <b>samedi et dimanche</b> )	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Garde sur appel</b> (non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Programme particulier offert à la demi-journée</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Temps partiel</b> (quatre jours et demi et moins par semaine)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

6.1 Pour chaque type de service offert par la garderie, indiquez le **nombre d'enfants inscrits** selon l'entente de services de garde pour la période **du 21 au 27 mars 2022**.

- Si le service est offert, mais qu'aucun enfant n'est inscrit, **inscrivez « 0 »** dans la case où l'on demande le nombre d'enfants.

ENFANTS INSCRITS POUR CHAQUE SERVICE OFFERT	Nombre d'enfants inscrits
Soir (ex. : de 18 h à 22 h)	<input type="text"/>
Nuit (ex. : de 22 h à 8 h)	<input type="text"/>
<b>Fin de semaine au total</b>	<input type="text"/> 
le <b>samedi</b> uniquement <input type="text"/>	Ce total doit correspondre à celui indiqué pour le nombre total d'enfants inscrits la fin de semaine.
le <b>dimanche</b> uniquement <input type="text"/>	
le <b>samedi et le dimanche</b> <input type="text"/>	
<b>Garde sur appel</b> (non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="text"/>
<b>Programme particulier offert à la demi-journée</b>	<input type="text"/>
<b>Temps partiel</b> (quatre jours et demi et moins par semaine)	<input type="text"/>

**DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS**

7. Entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022, est-ce que vous vous êtes référés au cadre de référence **Gazelle et Potiron**?

- Oui
- Non
- Je ne connais pas ce cadre de référence

## RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES

Pour être considérée comme faisant partie d'un milieu de travail ou d'études, une garderie doit répondre aux critères suivants :

**ET**

- Être située **sur** un lieu de travail ou d'études (autre que la garderie) **ou à proximité** de ce lieu;
- Accorder, **dans sa politique d'admission**, la **priorité** aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études.

8. Selon les critères énumérés ci-dessus, en date du 31 mars 2022, votre garderie était-elle considérée comme faisant partie d'un milieu de travail ou d'études?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 9.

8.1 Y a-t-il un partenariat officialisé dans le cadre d'une entente entre votre garderie et le milieu de travail ou d'études?

- Oui
- Non

8.2 Votre garderie bénéficiait-elle d'un soutien de la part du milieu de travail ou d'études?

• Cochez toutes les formes de soutien dont a bénéficié la garderie.

- Aucun soutien
- Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur)
- Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets)
- Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptabilité, informatique)
- Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase)
- Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie)
- Autre type de soutien (précisez) :

8.3 Indiquez à quel secteur appartient le milieu de travail ou d'études.

• Cochez tous les choix qui s'appliquent.  
• S'il s'agit d'un organisme qui représente un regroupement de milieux de travail ou d'études (un parc industriel, par exemple), cochez « regroupement de milieux de travail ou d'études ». S'il s'agit de plusieurs milieux de travail ou d'études, fournissez les renseignements pour chacun.

- Réseau de la santé
- Fonction publique
- Réseau de l'éducation
- Entreprise privée
- Regroupement de milieux de travail ou d'études (p. ex. : parc industriel, tour de bureaux)
- Organisme communautaire

Pour chaque secteur que vous avez coché, indiquez le ou les sous-secteurs du ou des milieux de travail ou d'études et, pour chacun, **précisez le nombre d'enfants** dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans ce milieu au cours de la semaine **du 21 au 27 mars 2022**.

### A. Réseau de la santé

Réseau de la santé	Sous-secteur du milieu de travail		Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (nombre)
	OUI	NON	
Centre de réadaptation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Centre local de services communautaires (CLSC)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Centre hospitalier	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Autre sous-secteur de la santé (précisez) : <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>

### B. Fonction publique

Fonction publique	Sous-secteur du milieu de travail		Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (nombre)
	OUI	NON	
Gouvernement du Québec	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Gouvernement du Canada	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Municipalité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Société d'État	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>

### C. Réseau de l'éducation

Réseau de l'éducation	Sous-secteur du milieu		Nombre d'enfants dont un parent :		
	OUI	NON	travaille dans le milieu	étudie dans le milieu	travaille et étudie dans le milieu
			(nombre)	(nombre)	(nombre)
Cégep	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Université	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
École primaire ou secondaire (publique ou privée)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Centre de formation professionnelle des adultes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre sous-secteur de l'éducation (précisez) : <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

#### D. Entreprise privée

Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu :

Précisez le secteur d'activité de chaque entreprise privée de ce milieu de travail :

#### E. Regroupement de milieux de travail ou d'études

- *Seulement s'il y a une entente avec un organisme qui représente plusieurs milieux de travail ou d'études.*

Indiquez le **nombre de milieux** de travail ou d'études faisant partie du regroupement :

Indiquez le **nombre d'enfants** dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans un des milieux faisant partie du regroupement :

Décrivez brièvement le type d'entreprises ou d'organismes faisant partie du regroupement (p. ex. parc industriel, tour de bureaux) :

#### F. Organisme communautaire

Nombre d'enfants dont un parent travaille dans ce milieu :

Précisez le secteur d'activité de l'organisme communautaire :

- 8.4** Inscrivez le ou les noms des milieux de travail ou d'études concernés pour lesquels vous accordez la priorité dans votre politique d'admission :

**QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR**

Décrivez la **qualification du personnel éducateur** en conformité avec **l'article 22 du Règlement** sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE).

9. Indiquez le **nombre de membres du personnel éducateur** qui ont travaillé à votre garderie **au cours de la semaine du 21 au 27 mars 2022** selon qu'ils sont qualifiés ou non en vertu de l'article 22 du RSGEE.

- Il faut comptabiliser tous les membres qui ont travaillé. Vous devez donc inclure le personnel sur appel, le personnel permanent et le personnel occasionnel à long terme qui a fait des remplacements pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc., qu'il soit à temps plein ou à temps partiel.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

	Personnel éducateur qualifié	Personnel éducateur non qualifié
Nombre de membres du personnel éducateur	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre total d'heures réellement travaillées par l'ensemble des membres du personnel éducateur au cours de la semaine de référence	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<p><i>Par exemple, deux employées ont travaillé cette semaine-là. L'une de ces personnes a travaillé 35 heures durant la semaine et l'autre, 30 heures : <math>35 + 30 = 65</math>.</i></p>		

## INFORMATION UTILE POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL

### CATÉGORIE DE PERSONNEL

Si un membre du personnel cumule plus d'une fonction, l'inscrire dans la catégorie correspondant à sa fonction principale, soit celle à laquelle il consacre la majorité (plus de 50 %) de son temps.

Gestionnaire : représente l'employeur, encadre le personnel et gère l'organisation (direction générale et différents types de directions adjointes).

Personnel éducateur : met en application un programme éducatif auprès des enfants reçus en garderie (personnel éducateur qualifié et non qualifié).

Autre membre du personnel : tous les autres membres du personnel qui ne sont pas compris dans les deux autres catégories, soit :

- le personnel de service : exécute des tâches et fournit des services directement liés aux activités de la garderie (aide-éducatrice ou aide-éducateur, personnel de cuisine, préposées ou préposés).
- le personnel de soutien pédagogique et technique : intervient principalement auprès du personnel éducateur en garderie (agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique, agente ou agent de conformité).
- le personnel de soutien administratif : soutient l'administration de la garderie (adjointe administrative ou adjoint administratif, secrétaire comptable, secrétaire-réceptionniste).



**PERSONNEL DE L'ENTREPRISE DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS**

Seuls les membres du personnel de l'entreprise de services de garde éducatifs doivent être considérés dans cette section. Les personnes qui offrent des services dans le cadre d'un contrat de services professionnels et qui ne sont pas sur la liste de paie de l'entreprise ne doivent pas être incluses.

10. Répartissez l'ensemble des membres du personnel de votre garderie au 31 mars 2022 en fonction de leur sexe.

Indiquez tous les employés ayant un lien d'emploi.

- Inscrivez « 0 » si aucun.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Gestionnaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Personnel éducateur qualifié	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Personnel éducateur non qualifié	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre membre du personnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>

10.1 Indiquez le nombre de **gestionnaires** qui étaient **permanents ou en période d'essai** (à temps plein et à temps partiel) ou **occasionnels** (à temps plein et à temps partiel), en date du 31 mars 2022.

- Ce nombre ne peut pas être plus élevé que celui indiqué à la question 10.
- **Membre du personnel permanent** : personne dont la date de fin d'emploi n'est pas prédéterminée et qui a terminé sa période d'essai.
- **Membre du personnel occasionnel** : personne qui ne détient pas de poste et dont les services sont retenus pendant un contrat à durée déterminée, à temps plein ou à temps partiel (p. ex. remplacement de congé de maternité, poste par intérim, surcroît de travail).
- **Période d'essai (probation)** : période qui mène à la permanence et pendant laquelle les aptitudes d'un nouvel employé sont éprouvées.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

	Permanent ou en période d'essai Temps plein	Permanent ou en période d'essai Temps partiel	Occasionnel Temps plein	Occasionnel Temps partiel
Gestionnaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie: \_\_\_\_\_

## LE PERSONNEL DE GESTION

11. En date du 31 mars 2022, y avait-il une personne qui occupait le poste à la **direction générale**?

- Oui
- Non ⇒ S'il n'y avait aucun poste de direction générale ou si personne n'occupait le poste à la direction générale en date du 31 mars 2022 ⇒ Passez à la question 12

12. En date du 31 mars 2022, y avait-il une personne qui occupait un poste à la direction adjointe?

- Oui
- Non ⇒ S'il n'y avait aucun poste de direction adjointe ou si personne n'occupait le poste à la direction adjointe en date du 31 mars 2022 ⇒ Passez à la question 14

13. Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** en date du 31 mars 2022.

personnes

## INFORMATIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES

- Les réponses fournies doivent refléter la situation des **gestionnaires permanents travaillant à temps plein**.
- Il faut indiquer le nombre de jours de congé payés prévu dans **le contrat de travail des gestionnaires**. S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.
- Il est **important de ne pas doubler les réponses**. Si les conditions de travail prévoient un nombre de jours de congé payés pour un regroupement de congés (p. ex. 20 jours de congé pour maladie et pour obligations familiales regroupés), inscrivez ce nombre dans l'une ou l'autre des catégories ou partagez-le entre les deux types de congé.
- Si, pour un même type de congé, le nombre de jours de congé payés varie au sein d'une même catégorie de personnel, **indiquez le nombre de jours auquel la majorité des gestionnaires a droit**. En l'absence d'une majorité au sein d'une catégorie de personnel, il faut indiquer le nombre le plus élevé de jours qui est accordé (par exemple, s'il y a deux conventions collectives pour une catégorie et que l'une prévoit 12 jours et l'autre 14 jours, indiquez 14 jours).
- **Note** :– S'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévu pour les gestionnaires du fait que ceux-ci sont rémunérés selon un salaire annuel, cochez la case prévue à cet effet et n'indiquez pas le nombre de jours.

## DÉFINITIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

**Congés payés** : périodes d'absence pendant lesquelles les gestionnaires sont rémunérées. Les congés en compensation d'heures déjà travaillées – comme la reprise d'heures supplémentaires – ne doivent pas être inclus dans les congés payés.

**Congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances**

1. **Jours fériés** : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
2. **Congés de maladie** : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé (sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire).
3. **Congés pour obligations familiales** : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant.
4. **Congés personnels** : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

## CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES

Fournissez l'information relative **au nombre de jours de congé payés** prévu dans les conditions de travail des **gestionnaires permanents à temps plein** en vigueur au 31 mars 2022, selon le type de congé.

- *Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.*
- *S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.*

14. Y a-t-il un nombre de jours de congé payés prévu dans les contrats de travail des **gestionnaires**?

- Oui, un nombre de jours de congé payés est prévu dans les conditions de travail des gestionnaires.
- Non, car les gestionnaires sont rémunérés selon un salaire annuel qui inclut les jours de congé payés.  
⇒ **Passez à la question 17**

15. Cochez **le ou les types de congés payés** sur une base annuelle, à l'exception des vacances, qui sont prévus dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein.

- **Jours fériés** : journées d'absence rémunérées déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- **Congés de maladie** : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé— sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire.
- **Congés pour obligations familiales** : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant.
- **Congés personnels** : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

15.1 Indiquez le nombre de **jours fériés** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- **Jours fériés** : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- *Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.*
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Type de congé payé	Nombre de jours
<b>Jours fériés</b> <i>(jour de l'An, fête du Travail, etc.)</i> <b>La Loi sur les normes du travail</b> prévoit sept jours fériés et la <b>Loi sur la fête nationale</b> prévoit une journée.	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>

15.2 Indiquez le nombre de **jours de congé payés de maladie** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- **Congés de maladie**: journées d'absence **rémunérées** pour des raisons de santé.
- **Inscrivez « 0 » si aucun.**

Type de congé payé	Nombre de jours
<b>Congé de maladie</b>	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>

**15.3** Indiquez le nombre de **jours de congé pour obligations familiales** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- *Congés pour obligations familiales : journées d'absence **rémunérées** pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant. Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale sont exclus de cette définition.*
- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

Type de congé payé	Nombre de jours
<b>Congé pour obligations familiales</b>	<input type="text"/>

**15.4** Indiquez le nombre de jours de **congé personnels** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- *Congés personnels : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence*
- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

Type de congé payé	Nombre de jours
<b>Congés personnels</b>	<input type="text"/>

16. Cochez la case prévue à cet effet si le nombre de **semaines de vacances** (congé annuel) indiqué était prévu dans les contrats de travail en vigueur au 31 mars 2022 pour les gestionnaires **permanents**. Dans l'affirmative, indiquez le **nombre d'années de service continu requis** pour qu'un gestionnaire permanent ait droit à ce nombre de semaines de vacances.

- *L'information sur le nombre d'années de service requis pour avoir droit à deux semaines de vacances n'est pas demandée, puisqu'elle est connue. En effet, la Loi sur les normes du travail prévoit qu'une salariée ou un salarié a droit à un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines après une année de service continu (soit 4 % du salaire brut durant l'année de référence) et de trois semaines après trois années de service continu (soit 6 % du salaire brut durant l'année de référence).*
- *S'il n'y a aucun gestionnaire permanent (voir question 10.1) ⇨ Passez à la prochaine catégorie de personnel.*

POUR LES GESTIONNAIRES PERMANENTS	NON PRÉVU	PRÉVU	Après combien d'années de service continu
3 semaines (6 %)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/>
4 semaines (8 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
5 semaines (10 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
6 semaines (12 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
7 semaines (14 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
8 semaines ou plus (16 % ou plus) Précisez le nombre de semaines : <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>

**QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

17. Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la **direction générale** a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

17.1 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **gestion**, en **administration** ou en **gestion des ressources humaines**.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

17.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **éducation** ou **enseignement préscolaire**, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'**éducation de la petite enfance**.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

17.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie: \_\_\_\_\_

**17.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans **tout autre domaine de formation**.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES)     |

**18.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale en service de garde éducatif que détenait la personne qui occupait le poste à la **direction générale, tous services de garde éducatifs confondus**.

années

**19.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale de votre garderie.

années



## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE PREMIER POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

20. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration  Autre type de direction adjointe  
 Direction adjointe à la pédagogie

20.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines  
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance  
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)  
 Tout autre domaine de formation  
 Aucun diplôme

20.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])  Diplôme d'études collégiales (DEC)  
 Baccalauréat  Certificat d'études collégiales (CEC)  
 Programme court universitaire (15 crédits)  Attestation d'études collégiales (AEC)  
 Certificat universitaire (30 crédits)

20.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])  Diplôme d'études collégiales (DEC)  
 Baccalauréat  Certificat d'études collégiales (CEC)  
 Programme court universitaire (15 crédits)  Attestation d'études collégiales (AEC)  
 Certificat universitaire (30 crédits)

**20.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

**20.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES)     |

**21.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**22.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de votre garderie.

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE DEUXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

23. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration  Autre type de direction adjointe  
 Direction adjointe à la pédagogie

23.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines  
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance  
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)  
 Tout autre domaine de formation  
 Aucun diplôme

23.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])  Diplôme d'études collégiales (DEC)  
 Baccalauréat  Certificat d'études collégiales (CEC)  
 Programme court universitaire (15 crédits)  Attestation d'études collégiales (AEC)  
 Certificat universitaire (30 crédits)

23.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])  Diplôme d'études collégiales (DEC)  
 Baccalauréat  Certificat d'études collégiales (CEC)  
 Programme court universitaire (15 crédits)  Attestation d'études collégiales (AEC)  
 Certificat universitaire (30 crédits)

**23.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

**23.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES)     |

**24.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**25.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de la garderie.

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE TROISIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

26. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration
  Autre type de direction adjointe  
 Direction adjointe à la pédagogie

26.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines  
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance  
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)  
 Tout autre domaine de formation  
 Aucun diplôme

26.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

26.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

26.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie: \_\_\_\_\_

**26.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

**27.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**28.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de la garderie.

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE QUATRIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

29. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration
  Autre type de direction adjointe  
 Direction adjointe à la pédagogie

29.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines  
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance  
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)  
 Tout autre domaine de formation  
 Aucun diplôme

29.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

29.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

29.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie: \_\_\_\_\_

**29.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

**30.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**31.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de la garderie.



## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE CINQUIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

32. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration
  Autre type de direction adjointe  
 Direction adjointe à la pédagogie

32.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines  
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance  
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)  
 Tout autre domaine de formation  
 Aucun diplôme

32.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

32.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

32.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie: \_\_\_\_\_

**32.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

**33.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**34.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de la garderie.

**QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE SIXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE**

35. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration
  Autre type de direction adjointe  
 Direction adjointe à la pédagogie

35.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines  
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance  
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)  
 Tout autre domaine de formation  
 Aucun diplôme

35.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

35.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

35.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie: \_\_\_\_\_

**35.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

**36.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**37.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de la garderie.

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE SEPTIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

38. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration
  Autre type de direction adjointe  
 Direction adjointe à la pédagogie

38.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines  
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance  
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)  
 Tout autre domaine de formation  
 Aucun diplôme

38.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

38.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

38.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
  Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
  Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie: \_\_\_\_\_

**38.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

**39.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**40.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de votre garderie.

**LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL DE GESTION****La direction générale**

**41.** En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant un poste à la **direction générale** ont **quitté définitivement** votre garderie entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 42.2

**42.** Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction générale** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, en excluant les départs à la retraite.

personnes

**42.1** Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** qui ont définitivement quitté votre garderie entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022, en excluant les départs à la retraite.

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ pour un autre service de garde éducatif en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée)	Départ pour un autre service de garde éducatif en milieu scolaire ou familial ou dans un autre secteur d'activité	Lieu de départ inconnu
Déménagement			
Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.)			
Maladie, accident ou décès			
Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.)			
Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)			
Départ en lien avec le conseil d'administration (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)			
Temps de transport			
Retour aux études			
Raison de départ inconnue			

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie: \_\_\_\_\_

**42.2** Durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** étaient en **retraite progressive** ou ont pris leur **retraite**?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 43

**42.3** Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

	Membres de la direction générale (nombre)
Personnes qui occupaient un poste à la <b>direction générale</b> tout en étant en retraite progressive	<input type="text"/>
Personnes qui occupaient un poste à la <b>direction générale</b> et qui ont pris leur retraite	<input type="text"/>

**42.4** Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** au moment où ils ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :



**La direction adjointe**

43. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant le poste à la **direction adjointe** ont **quitté définitivement** votre garderie entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 44.2

44. Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction adjointe** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 (en excluant les départs à la retraite).

personnes

44.1 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** et qui ont quitté définitivement votre garderie entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022 (en excluant les départs à la retraite).

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ pour un autre service de garde éducatif en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée)	Départ pour un autre service de garde éducatif en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité	Lieu de départ inconnu
Déménagement			
Raison familiale ou personnelle ( <i>mariage, retour à la maison, famille, etc.</i> )			
Maladie, accident ou décès			
Carrière ( <i>salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.</i> )			
Climat de travail ( <i>charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.</i> )			
Départ en lien avec l'employeur ( <i>insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.</i> )			
Temps de transport			
Retour aux études			
Raison de départ inconnue			

44.2 Durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** étaient en retraite progressive ou ont pris leur **retraite**?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 45

Garderie : \_\_\_\_\_ Numéro de la garderie: \_\_\_\_\_

**44.3** Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

	Membres de la direction adjointe (nombre)
Personnes qui occupaient un poste à la <b>direction adjointe</b> tout en étant en retraite progressive	<input type="text"/>
Personnes qui occupaient un poste à la <b>direction adjointe</b> et qui ont pris leur retraite	<input type="text"/>

**44.4** Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** au moment où ils ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

## LE REFUS D'ADMISSION, LA RÉSILIATION DE CONTRATS ET L'EXPULSION DES ENFANTS

Selon l'alinéa 14 de l'article 10 du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE)*, le demandeur d'un permis doit présenter sa demande par écrit au ministre et fournir, entre autres, les orientations générales ainsi que la politique d'admission et d'expulsion des enfants reçus qui seront appliquées (chapitre II, article 10.14).

De plus, selon l'article 18.1 du *RSGEE*, le titulaire d'un permis est tenu de respecter la politique d'admission et d'expulsion des enfants reçus ainsi que la procédure de traitement des plaintes fournies au ministre.

Généralement, le **refus d'admission** survient lorsque la garderie communique avec le parent (ou le tuteur) d'un enfant inscrit à La place 0-5 dans le but de lui offrir une place. Au cours du processus d'inscription, la garderie peut refuser l'admission de l'enfant, et ce, pour diverses raisons (l'enfant n'est pas admissible à une place à contribution réduite, par exemple). Il est à noter que le fait de ne pas avoir suffisamment des places pour tous les parents à la recherche d'une place ne constitue pas un refus d'admission. Par conséquent, vous ne devez pas inclure le nombre d'enfants qui n'ont pas été admis à votre garderie à cause d'un manque de places.

**45. Avez-vous refusé l'admission** à des enfants à votre garderie au cours de la période du **1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022**?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 47
- Ne sais pas ⇒ Passez à la question 47

**45.1** Veuillez indiquer, à votre connaissance, le **nombre d'enfants à qui vous avez refusé l'admission** à votre garderie au cours de la période du **1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022** :

**45.2** Veuillez répartir le **nombre d'enfants** à qui vous avez refusé l'admission **selon les motifs principaux** de ces refus :

- L'enfant n'est pas admissible aux **places à contribution réduite** :
- L'enfant ne répond pas à un ou plusieurs **critères de priorité**, tels qu'ils sont stipulés dans la politique d'admission de la garderie :
- Les parents n'ont pas fourni les **documents requis** à l'inscription de leur enfant :
- L'enfant a été **expulsé à plusieurs reprises** de ses milieux de garde précédents, et la garderie ne saurait pas comment le prendre en charge :
- L'enfant a des **besoins particuliers** et demande des soins que la garderie n'est pas en mesure de lui offrir :
- **Autres motifs** :

Précisez :

**45.3** Parmi ces cas de refus d'admission, combien ont donné lieu à une **plainte** entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022?

- Au près de votre garderie :
- Au près du ministère de la Famille (qui a communiqué avec vous à l'égard de cette plainte) :

**45.4** À la suite de ces plaintes, dans combien de cas le **refus d'admission** de l'enfant à votre garderie a-t-il été **maintenu** (nombre)?

46. Avez-vous procédé à la résiliation de contrats de services de garde ou à l'expulsion d'enfants de votre garderie au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022?

- Oui
- Non ⇒ Fin du questionnaire
- Ne sais pas ⇒ Fin du questionnaire

46.1 Veuillez indiquer, à votre connaissance, le nombre de résiliations de contrats ou d'expulsions d'enfants au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 :

46.2 Veuillez indiquer les motifs principaux de résiliation de contrats et d'expulsion d'enfants de votre garderie :

- Le parent refuse ou néglige de payer la **contribution** que le prestataire est en droit d'exiger;
- Le parent ne respecte pas les **règles de fonctionnement** de la garderie (inscrites dans le document des orientations générales remis au parent à la signature du contrat);
- Le **parent** a des **comportements inacceptables** envers le personnel ou la clientèle de la garderie (ex. : acte de violence);
- À la suite d'un **plan d'intervention** établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant, incluant, par exemple, l'accompagnement du parent vers des ressources appropriées, la recherche de soutien-conseil et la concertation avec le RSSS il est manifeste que les ressources de la garderie ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins de soutien particuliers;
- À la suite d'un **plan d'intervention** établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant, il devient manifeste que le parent ne collabore pas à l'application du plan d'intervention ou à l'élaboration de celui-ci;  
À la suite d'un plan d'intervention et d'un plan d'intégration de l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé (AIEH) établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant handicapé, il est manifeste que les ressources de la garderie ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins de soutien particulier;
- La **sécurité, la santé et le bien-être** de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents à la garderie sont sérieusement menacés, car la collaboration du parent est déficiente et que la garderie ne dispose pas des ressources nécessaires pour remédier à la situation;
- La garderie, par l'**organisation de ses services**, représente un danger pour l'enfant (ratio trop élevé pour les besoins de l'enfant);
- Le **taux d'absentéisme** de l'enfant est trop élevé;
- Autres motifs** (précisez) :

46.3 Parmi ces cas d'expulsion, combien ont donné lieu à une **plainte**?

- Au près de votre garderie :
- Au près du ministère de la Famille (qui a communiqué avec vous à l'égard de cette plainte) :

46.4 À la suite de ces plaintes, dans combien de cas la **décision d'expulser** l'enfant de votre garderie a-t-elle été **maintenue (nombre)**?

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS**

(PLUSIEURS DE CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER.)

<b>Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de (nom du titulaire du permis)</b>			
tenue à (lieu)			
le		2022,	à (heure : HHMM)
sur proposition de			
qui reçoit l'appui de			
Il est résolu de produire, pour le ministère de la Famille, un exemplaire original du rapport d'activités de la garderie			
dont le numéro de permis est le			
pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022 et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :			
Nom		Titre	
Nom		Titre	

**Copie certifiée conforme**

Nom de la personne autorisée		Date (AAAAMMJJ)	
Signature de la personne autorisée			

**ADMINISTRATION PROVISOIRE**

- Cochez cette case si la garderie est sous administration provisoire et si cette dernière autorise la production du rapport d'activités.

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022**  
**Bureau coordonnateur**

**Bureau coordonnateur :** \_\_\_\_\_ **Numéro du bureau coordonnateur :** \_\_\_\_\_

**CONFIDENTIALITÉ**

Nous tenons à vous assurer que tous les renseignements fournis dans ce rapport demeureront strictement confidentiels. Le questionnaire, une fois rempli, sera transmis directement à la firme **BIP Recherche**, dûment mandatée, qui fera parvenir l'ensemble des données au ministère de la Famille.

**BESOIN D'AIDE?**

Pour obtenir de l'information concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le service indiqué ci-dessous :

**Centre des services à la clientèle et des plaintes**

Téléphone : 1 855 336-8568

Pour du soutien technique (informatique), vous pouvez communiquer avec **BIP Recherche** :

Téléphone : 1 844 809-4353

Courriel : support@biprecherche.com

**Nous vous remercions de votre collaboration.**

**RENSEIGNEMENTS SUR LE BUREAU COORDONNATEUR**

**(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT  
 DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER.)**

Nom du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Région administrative : \_\_\_\_\_ Nombre de places à l'agrément : \_\_\_\_\_

**DÉCLARATION**

Nom		Titre	
Signature		Date	

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1. Fournissez les renseignements suivants relativement au **conseil d'administration**.

1.1 Nombre de réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 :



1.2 Répartissez les membres du conseil d'administration, en date du 31 mars 2022, en fonction de leur sexe.

**Nombre de membres féminins :**

**Nombre de membres masculins :**

1.3 Au cours de l'exercice financier 2021-2022, est-ce que les membres du conseil d'administration ont suivi une ou des séances de formation concernant leur rôle et leurs responsabilités en tant qu'administrateurs?

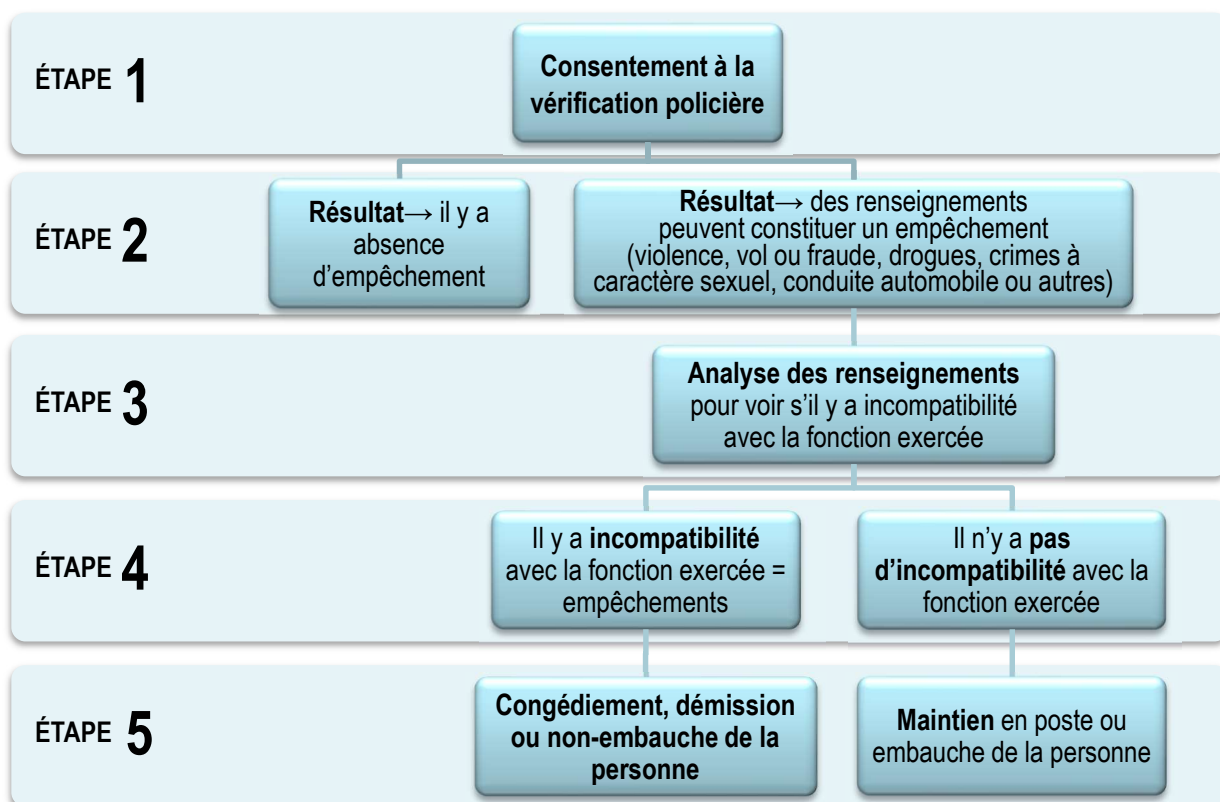
- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 2

Dans l'affirmative, remplissez le tableau suivant.

Sujet ou titre de la formation	Nom de l'organisme ou de l'entreprise de formation

## PRÉSENCE D'EMPÊCHEMENTS

Répondez aux questions suivantes concernant **les empêchements**; référez-vous au schéma ci-dessous pour plus d'information.



2. Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, est-ce que les vérifications policières ont révélé, chez **des membres du conseil d'administration, des membres du personnel du bureau coordonnateur ou des candidats pour ces fonctions**, des renseignements pouvant constituer un empêchement?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 3

2.1 Pour chacune des catégories de personnel présentées ci-dessous, indiquez les cas où il y avait des renseignements pouvant constituer un empêchement. Précisez les mesures prises après l'analyse des renseignements.

- **Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu de cas.**

Catégorie de personnel/ candidats	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre)	Congédiement/ démission/ non-embauche (nombre)	Maintien en emploi/ embauche (nombre)
Personnel de gestion ou candidat	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre membre du personnel ou candidat	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>



Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

	Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre)	Cas soumis au comité d'éthique du Ministère (nombre)	Retrait de l'administrateur (nombre)	Maintien de l'administrateur (nombre)
Membre du conseil d'administration	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

2.2 Pour chacun des cas, veuillez préciser à quelle catégorie appartenait les renseignements qui figuraient sur la déclaration pouvant constituer un empêchement.

Catégorie de personnel/ candidat	Nombre de personnes	Catégorie de renseignements					
		Violence (nombre)	Vol ou fraude (nombre)	Drogue (nombre)	Acte à caractère sexuel (nombre)	Conduite automobile (nombre)	Autre (nombre)
Personnel de gestion	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre membre du personnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

3. Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, est-ce que les vérifications policières ont révélé, chez des personnes qui ont déposé une demande pour être reconnues comme RSGE, des RSGE déjà reconnues, les personnes qui les assistent ou qui les remplacent (occasionnellement ou en cas d'urgence), les stagiaires, les bénévoles ou les personnes qui résident au domicile, des renseignements pouvant constituer un empêchement?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 4

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**3.1** Pour chacune des catégories de personnes présentées ci-dessous, indiquez les cas où il y avait des renseignements pouvant constituer un empêchement. Précisez les mesures prises après l'analyse des renseignements.

- **Inscrivez « 0 »** s'il n'y a pas eu de cas

<b>Catégorie</b>	<b>Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre)</b>	<b>Non-reconnaissance (nombre)</b>	<b>Délivrance d'une reconnaissance (nombre)</b>
Personne candidate à la reconnaissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Catégorie</b>	<b>Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre)</b>	<b>Suspension/révocation (nombre)</b>	<b>Maintien de la reconnaissance (nombre)</b>
RSGE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Catégorie</b>	<b>Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre)</b>	<b>Congédiement par la RSGE (nombre)</b>	<b>Maintien en fonction par la RSGE (nombre)</b>
Assistante ou assistant	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Catégorie</b>	<b>Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre)</b>	<b>Suspension/révocation de la RSGE (nombre)</b>	<b>Maintien de la reconnaissance de la RSGE (nombre)</b>
Personne résidant au domicile	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Catégorie</b>	<b>Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre)</b>	<b>Suspension/révocation de la RSGE (nombre)</b>	<b>Maintien de la reconnaissance de la RSGE (nombre)</b>
Remplaçante occasionnelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Catégorie</b>	<b>Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre)</b>	<b>Suspension/révocation de la RSGE (nombre)</b>	<b>Maintien de la reconnaissance de la RSGE (nombre)</b>
Stagiaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Catégorie</b>	<b>Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre)</b>	<b>Suspension/révocation de la RSGE (nombre)</b>	<b>Maintien de la reconnaissance de la RSGE (nombre)</b>
Bénévole	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

- 3.2 Pour chacun des cas, veuillez préciser à quelle catégorie appartenait les renseignements qui figuraient sur la déclaration pouvant constituer un empêchement.

Catégorie	Nombre de personnes	Catégorie de renseignements					
		Violence (nombre)	Vol-fraude (nombre)	Drogues (nombre)	Actes à caractère sexuel (nombre)	Conduite automobile (nombre)	Autre (nombre)
Personne candidate à la reconnaissance RSGE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Assistante ou assistant	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Personne résidant au domicile	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Remplaçante occasionnelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Stagiaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Bénévole	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

- 3.3 En date du 31 mars 2022, existait-il un ou des comités d'éthique auxquels votre BC pouvait recourir pour analyser les cas des membres du personnel ayant des empêchements?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 4

Si oui, indiquez si ce comité est :

(Cochez un maximum de deux réponses.)

- interne (le conseil d'administration)  
 interne (autre que le conseil d'administration)  
 régional  
 provincial  
 autre (précisez) :

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**SIGNALEMENTS AU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)**

4. Au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, **combien de signalements effectués par votre bureau coordonnateur** auprès du DPJ, qui mettaient en cause une RSGE ou son entourage, ont été retenus pour évaluation et enquête?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans la famille ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements
RSGE	<input type="text"/>
Membre du personnel de la RSGE (assistant, remplaçant)	<input type="text"/>
Entourage de la RSGE (ex. : conjoint, enfant)	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>

- 4.1 Dans combien de dossiers votre bureau coordonnateur a-t-il collaboré avec le DPJ dans le contexte d'un **signalement qu'il a retenu** pour évaluation et enquête et qui mettait en cause une RSGE ou son entourage, au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans la famille ou l'entourage personnel de l'enfant.

Personne en cause	Nombre de signalements
RSGE	<input type="text"/>
Membre du personnel de la RSGE (assistant, remplaçant)	<input type="text"/>
Entourage de la RSGE (ex. : conjoint, enfant, etc.)	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**USAGERS**

5. Répartissez les **enfants inscrits en milieu familial** au cours de la période **du 21 au 27 mars 2022**, selon l'**entente de services de garde éducatifs**, en fonction de leur sexe et de leur âge au 30 septembre 2021.

- **Inscrivez « 0 »** s'il n'y a aucun enfant dans une catégorie.

Âge des enfants au 30 septembre 2021	Nombre d'enfants de sexe féminin	Nombre d'enfants de sexe masculin
Moins de 6 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 6 à 11 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 12 à 17 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
De 18 à 23 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3 ans	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans - ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4 ans - fréquentant la maternelle 4 ans du réseau de l'éducation	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans - ne fréquentant pas la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5 ans - fréquentant la maternelle	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6 ans ou plus	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Nombre total d'enfants inscrits</b> <i>(le nombre total d'enfants doit correspondre à celui qui est indiqué en réponse à la question 6)</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nombre total d'enfants inscrits :

6. Répartissez le nombre d'enfants inscrits à cette installation au cours de la période **du 21 au 27 mars 2022** (question 6) selon leur **fréquentation** indiquée dans l'**entente de services de garde éducatifs**.

Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits	Fréquentation en jours par semaine	Nombre d'enfants inscrits
1 ou moins	<input type="text"/>	3,5	<input type="text"/>
1,5	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	4,5	<input type="text"/>
2,5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	Plus de 5	<input type="text"/>

Pour les enfants inscrits fréquentant le service plus de 5 jours par semaine, indiquez combien de jours par semaine : \_\_\_\_\_

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**RSGE, ASSISTANTE OU ASSISTANT ET CARACTÉRISTIQUES DE LA GARDE ÉDUCATIVE EN MILIEU FAMILIAL**

7. Fournissez les renseignements suivants sur les RSGE et leurs assistantes ou assistants.

7.1 Répartissez les **RSGE reconnues** par votre bureau coordonnateur au 31 mars 2022 (y compris les RSGE dont la reconnaissance a été suspendue) en fonction de leur sexe.

Nombre de RSGE	
Nombre de membres féminins	<input type="text"/>
Nombre de membres masculins	<input type="text"/>

7.2 En **excluant les RSGE** dont la reconnaissance a été **suspendue**, indiquez le nombre de RSGE **reconnues** par votre bureau coordonnateur au **31 mars 2022**.

- Une RSGE doit être comptabilisée dans la catégorie « Avec places subventionnées » dès qu'elle a une place subventionnée.
- **Inscrivez « 0 »** s'il n'y a aucune RSGE.

Nombre de RSGE	
Avec places subventionnées	<input type="text"/>
Sans places subventionnées	<input type="text"/>

7.3 Répartissez les assistantes et assistants de RSGE au 31 mars 2022 en fonction de leur sexe.

Assistants et assistantes	
Nombre de membres féminins	<input type="text"/>
Nombre de membres masculins	<input type="text"/>

7.4 En date du 31 mars 2022, indiquez le nombre de personnes qui **n'ont pas été reconnues** après le dépôt d'un **dossier de candidature complet**.

- *Tous les renseignements et documents requis en vertu de l'article 60 du RSGEE ont été fournis.*

personnes dont la reconnaissance n'a pas été reconnue

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

8. Indiquez si les services suivants ont été offerts par des RSGE de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

Services offerts	Oui	Non
<b>Soir</b> (ex. : de 18 h à 22 h)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Nuit</b> (ex. : de 22 h à 8 h)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Fin de semaine</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Garde sur appel</b> (non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Programme particulier offert à la demi-journée</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Temps partiel</b> (quatre jours et demi et moins par semaine)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

- 8.1 Pour chaque type de service offert, indiquez le **nombre de RSGE** qui ont offert le service et le **nombre d'enfants inscrits** selon l'entente de services de garde éducatifs pour la période du **21 au 27 mars 2022**.
- Si le service est offert, mais qu'aucun enfant n'est inscrit, **inscrivez « 0 »** dans la case où l'on demande le nombre d'enfants.

Services offerts	Nombre de RSGE	Nombre total d'enfants inscrits
<b>Soir</b> (ex. : de 18 h à 22 h)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Nuit</b> (ex. : de 22 h à 8 h)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Fin de semaine au total</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Garde sur appel</b> (non prévisible, occasionnelle ou sporadique)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Programme particulier offert à la demi-journée</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Temps partiel</b> (quatre jours et demi et moins par semaine)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**MANDAT DU BUREAU COORDONNATEUR**

9. Répartissez en **pourcentages** le temps consacré en moyenne, à votre connaissance, par votre bureau coordonnateur aux activités suivantes au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

- *Si l'agrément est détenu par un CPE, ne répartissez que le temps consacré par le bureau coordonnateur.*

Activité	Répartition du temps du BC en pourcentages (100 %)
Reconnaissance ou renouvellement, suspension ou révocation de la reconnaissance	<input type="text"/>
Visites de surveillance / respect des normes par les RSGE (à l'exception des plaintes)	<input type="text"/>
Répartition des places donnant droit à des services de garde éducatifs subventionnés, admissibilité des parents à la contribution réduite et administration de l'attribution, du paiement, du maintien, de la suspension, de la diminution, du retrait ou de la récupération des subventions aux RSGE	<input type="text"/>
Administration du BC	<input type="text"/>
Information aux parents	<input type="text"/>
Formation et perfectionnement des RSGE / autres activités de soutien pédagogique et technique <b>proposées par le BC</b>	<input type="text"/>
Soutien pédagogique et technique <b>sur demande des RSGE</b> (soutien téléphonique ou par courriel et visites)	<input type="text"/>
Traitement des plaintes	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>TOTAL %</b>	<input type="text"/>



Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

10. Fournissez les renseignements suivants en ce qui concerne les **suspensions, les révocations et les cas de non-renouvellement de la reconnaissance de RSGE** effectués par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, en vertu du RSGEE.

- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

	Inscrivez le nombre
Nombre d'avis d'intention de suspension en vertu de l'article 75 du RSGEE	<input type="text"/>
Nombre de suspensions en vertu de l'article 75 du RSGEE (en excluant les signalements au DPJ)	<input type="text"/>
Nombre d'avis d'intention de révocation en vertu de l'article 75 du RSGEE	<input type="text"/>
Nombre de révocations en vertu de l'article 75 du RSGEE (en excluant les signalements au DPJ)	<input type="text"/>
Nombre d'avis d'intention de non-renouvellement en vertu de l'article 75 du RSGEE	<input type="text"/>
Nombre de cas de non-renouvellement en vertu de l'article 75 du RSGEE	<input type="text"/>
Nombre de suspensions en vertu du 2 <sup>e</sup> alinéa de l'article 76 du RSGEE (signalement retenu par le DPJ)	<input type="text"/>
Nombre de révocations en vertu du 2 <sup>e</sup> alinéa de l'article 76 du RSGEE (signalement retenu par le DPJ)	<input type="text"/>
Nombre de révocations en vertu de l'article 78 du RSGEE	<input type="text"/>
Nombre de suspensions en vertu de l'article 79 du RSGEE	<input type="text"/>

11. Indiquez le nombre de **visites de surveillance**, de **visites à la suite d'une plainte** et de **visites de suivi** que votre bureau coordonnateur a effectuées auprès des RSGE au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

- *Inscrivez « 0 » si aucune.*

Type de visite	Nombre de visites
Visite de surveillance	<input type="text"/>
Visite à la suite d'une plainte	<input type="text"/>
Visite de suivi à la suite d'une contravention constatée (au cours d'une visite de surveillance ou d'une visite effectuée à la suite d'une plainte)	<input type="text"/>

12. Indiquez le nombre de plaintes contre les RSGE reçues par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

Plaintes

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**12.1 Répartissez ces plaintes selon leur raison principale.**

- *Le total doit correspondre à celui indiqué en réponse à la question 12.*

Raison		Nombre de plaintes
Santé et sécurité		<input type="text"/>
Attitudes et pratiques inappropriées à l'égard des enfants		<input type="text"/>
Communication avec les parents		<input type="text"/>
Frais de garde et contributions excédentaires		<input type="text"/>
Entente de services avec les parents		<input type="text"/>
Alimentation		<input type="text"/>
Programme éducatif		<input type="text"/>
Autre (précisez)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

13. Indiquez la nature des **manquements observés chez les RSGE**, à votre connaissance, au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

14. Pour les manquements observés chez les RSGE à l'occasion d'une visite de surveillance, déterminez les catégories de manquements les plus souvent observées et ordonnez-les selon leur fréquence, où 1 est la catégorie la plus souvent observée et 5 la moins souvent observée.

- Déterminez les catégories qui correspondent aux manquements les plus souvent observés (ex. : si trois manquements de nature différente ont été observés, il y aurait lieu d'inscrire les chiffres 1, 2 et 3 vis-à-vis de la nature de manquement appropriée).
- Un maximum de cinq natures de manquement est permis; si plus de cinq ont été observées, indiquez les principales.

Nature des manquements	Ordre (de 1 à 5)
Conditions de la reconnaissance	<input type="text"/>
Résidence, équipement et mobilier du service de garde éducatif en milieu familial	<input type="text"/>
Accès à la résidence, sécurité, salubrité et santé (autres que médicaments ou produits toxiques ou d'entretien)	<input type="text"/>
Médicaments, produits toxiques et produits d'entretien	<input type="text"/>
Fiches d'inscription et fiches d'assiduité	<input type="text"/>
Heures d'ouverture, absence et remplacement de la RSGE	<input type="text"/>
Programme éducatif ou attitudes et pratiques à l'égard des enfants	<input type="text"/>
Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires	<input type="text"/>
Communication avec les parents	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input data-bbox="410 1346 1245 1402" type="text"/>	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input data-bbox="410 1415 1245 1472" type="text"/>	<input type="text"/>

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

15. Pour les manquements observés chez les RSGE à l'occasion d'une visite effectuée à la suite d'une plainte qui a été déposée entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022, déterminez les catégories de manquements les plus souvent observées et ordonnez-les selon leur fréquence, où 1 est la catégorie la plus souvent observée et 5 la moins souvent observée.

- Déterminez les catégories qui correspondent aux manquements les plus souvent observés (ex. : si trois manquements de nature différente ont été observés, il y aurait lieu d'inscrire les chiffres 1, 2 et 3 vis-à-vis de la nature de manquement appropriée).
- Un **maximum de cinq** natures de manquement est permis; si plus de cinq ont été observées, indiquez les principales.

Nature des manquements	Ordre (de 1 à 5)
Conditions de la reconnaissance	<input type="text"/>
Résidence, équipement et mobilier du service de garde éducatif en milieu familial	<input type="text"/>
Accès à la résidence, sécurité, salubrité et santé (autres que médicaments ou produits toxiques ou d'entretien)	<input type="text"/>
Médicaments, produits toxiques et produits d'entretien	<input type="text"/>
Fiches d'inscription et fiches d'assiduité	<input type="text"/>
Heures d'ouverture, absence et remplacement de la RSGE	<input type="text"/>
Programme éducatif (y inclus les saines habitudes de vie) ou attitudes et pratiques à l'égard des enfants	<input type="text"/>
Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires	<input type="text"/>
Communication avec les parents	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**SOUTIEN PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE**

16. Indiquez le nombre de **demandes de soutien pédagogique et technique** de la part des RSGE reçues par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

- *Demandes de visite, demandes téléphoniques, etc., reçues de la part des RSGE*

 Demandes

17. À combien de ces demandes avez-vous répondu?

18. Combien de ces demandes ont nécessité une ou plusieurs visites à la résidence de la RSGE?

19. En tenant compte du nombre de demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSGE, indiquez le nombre de demandes concernant chacun des thèmes suivants :

- *Le total doit correspondre à celui indiqué en réponse à la question 16.*

Thème	Nombre de demandes
Obligations légales et réglementaires	<input type="text"/>
Aménagement des lieux (intérieur et extérieur) et sécurité	<input type="text"/>
Prévention des infections et santé des enfants	<input type="text"/>
Saine alimentation, jeu actif ou développement moteur (saines habitudes de vie)	<input type="text"/>
Formation initiale et perfectionnement	<input type="text"/>
Pédagogie ou intervention éducative auprès des enfants	<input type="text"/>
Relations avec les parents	<input type="text"/>
Aspects administratifs	<input type="text"/>
Intégration d'un enfant handicapé	<input type="text"/>
Autre (précisez) <input type="text"/>	<input type="text"/>

20. Le ministère de la Famille a adopté le cadre de référence *Gazelle et Potiron* pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021, est-ce que vous vous êtes référé au cadre de référence *Gazelle et Potiron* pour soutenir les RSGE à l'égard des saines habitudes de vie?

- Oui
- Non
- Je ne connais pas ce cadre de référence

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**MÉCANISMES DE CONSULTATION DES RSGE**

**21.** Votre bureau coordonnateur disposait-il d'un ou de plusieurs mécanismes de consultation des RSGE au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 22

**21.1** Indiquez le nombre de fois où le ou les mécanismes de consultation ont été utilisés au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

Mécanisme de consultation	Nombre de fois utilisé
Rencontre du comité consultatif	<input type="text"/>
Conférence téléphonique	<input type="text"/>
Consultation par courriel	<input type="text"/>
Portail informatique	<input type="text"/>
Forum de discussion	<input type="text"/>
Sondage (Web, réseaux sociaux, papier, etc.)	<input type="text"/>
Café-rencontre/réunion	<input type="text"/>
Autre (précisez) : <input type="text"/>	<input type="text"/>

**21.2** Indiquez le ou les sujets ayant fait l'objet d'une consultation auprès des RSGE au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 :

Inscrire le ou les  
sujets :

**INFORMATION UTILE POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL****CATÉGORIE DE PERSONNEL**

Si un membre du personnel cumule plus d'une fonction, l'inscrire dans la catégorie correspondant à sa fonction principale, soit celle à laquelle il consacre la majorité (plus de 50 %) de son temps.

**Gestionnaire** : représente l'employeur, encadre le personnel et gère l'organisation (direction générale et différents types de directions adjointes).

**Autre membre du personnel** : tous les autres membres du personnel, soit :

- le personnel de service : exécute des tâches et fournit des services directement liés aux activités du BC (personnel de cuisine, préposées ou préposés);
- le personnel de soutien pédagogique et technique : intervient principalement auprès des RSGE (agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique, agente ou agent de conformité);
- le personnel de soutien administratif : soutient l'administration du bureau coordonnateur (adjointe administrative ou adjoint administratif, secrétaire comptable, secrétaire-réceptionniste).

**Membre du personnel permanent** : personne dont la date de fin d'emploi n'est pas prédéterminée et qui a terminé sa période d'essai.

**Période d'essai (*probation*)** : période qui mène à la permanence et pendant laquelle les aptitudes d'un nouvel employé sont éprouvées.

**Membre du personnel occasionnel** : personne qui ne détient pas de poste et dont les services sont retenus pendant un contrat à durée déterminée, à temps plein ou à temps partiel (ex. : remplacement de congé de maternité, poste par intérim, surcroît de travail).

**Temps plein** : 32 heures et plus par semaine.

**Temps partiel** : moins de 32 heures par semaine.

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR**

Seuls les membres du personnel du bureau coordonnateur doivent être considérés dans cette section. Les personnes qui offrent des services dans le cadre d'un contrat de services professionnels et qui ne sont pas sur la liste de paie de l'entreprise ne doivent pas être incluses.

22. Répartissez l'ensemble des membres du personnel de votre BC au 31 mars 2022 en fonction de leur sexe. Incluez tous les employés ayant un lien d'emploi.

- Inscrivez « 0 » si aucun.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
<b>Gestionnaire</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Autre membre du personnel</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Indiquez le nombre de membres du personnel du BC qui étaient permanents ou en période d'essai (à temps plein et à temps partiel) ou occasionnels (à temps plein et à temps partiel), en date du 31 mars 2022.

23. Indiquez le nombre de membres du personnel du BC qui étaient permanents ou en période d'essai (à temps plein et à temps partiel) ou occasionnels (à temps plein et à temps partiel), en date du 31 mars 2022.

- Ce nombre ne peut pas être plus élevé que celui déclaré à la question 22.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

	Permanent ou en période d'essai <i>Temps plein</i>	Permanent ou en période d'essai <i>Temps partiel</i>	Occasionnel <i>Temps plein</i>	Occasionnel <i>Temps partiel</i>
<b>Gestionnaire</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Autre membre du personnel</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>



## INFORMATIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES

- Les réponses fournies doivent refléter la situation des gestionnaires permanents travaillant à temps plein.
- Il faut indiquer le nombre de jours de congé payés prévu dans **le contrat de travail des gestionnaires**. S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.
- Il est **important de ne pas doubler les réponses**. Si les conditions de travail prévoient un nombre de jours de congé payés pour un regroupement de congés (ex. : 20 jours de congé pour maladie et pour obligations familiales regroupés), inscrivez ce nombre dans l'une ou l'autre des catégories ou partagez-le entre les deux types de congé.
- Si, pour un même type de congé, le nombre de jours de congé payés varie au sein d'une même catégorie de personnel, **indiquez le nombre de jours auquel la majorité des gestionnaires a droit**. En l'absence d'une majorité au sein d'une catégorie de personnel, il faut indiquer le nombre le plus élevé de jours qui est accordé (ex. : s'il y a deux conventions collectives pour une catégorie et que l'une prévoit 12 jours et l'autre 14 jours, indiquez 14 jours).
- **Note** : S'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévu pour les gestionnaires du fait que ceux-ci sont rémunérés selon un salaire annuel, cochez la case prévue à cet effet et n'indiquez pas le nombre de jours.

## DÉFINITIONS POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

**Congés payés** : périodes d'absence pendant lesquelles les gestionnaires sont rémunérées. Les congés en compensation d'heures déjà travaillées – comme la reprise d'heures supplémentaires – ne doivent pas être inclus dans les congés payés.

### Congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances

1. **Jours fériés** : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
2. **Congés de maladie**: journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé (sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire).
3. **Congés pour obligations familiales** : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant.
4. **Congés personnels** : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

## CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES

Fournissez l'information relative au nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail des gestionnaires permanents à temps plein en vigueur au 31 mars 2022, selon le type de congé.

- Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.
- S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.

24. Y a-t-il un nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail des **gestionnaires**?

- Oui, un nombre de jours de congé payés est prévu dans les conditions de travail des gestionnaires.
- Non, car les gestionnaires sont rémunérés selon un salaire annuel qui inclut les jours de congé payés. ⇒ Passez à la question 26.

25. Cochez le ou les types de congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances, qui sont prévus dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein.

- Jours fériés** : journées d'absence rémunérées déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- Congés de maladie, personnels, de récupération ou mobiles** : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé – sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire.
- Congés payés pour obligations familiales** : journées d'absence rémunérées pour remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant du conjoint, ou en raison de l'état de santé d'un parent.
- Congés personnels** : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

25.1 Indiquez le nombre de jours fériés prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- **Jours fériés** : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

Type de congé payé	Nombre de jours
<b>Jours fériés</b> (jour de l'An, fête du Travail, etc.) La Loi sur les normes du travail prévoit sept jours fériés et la Loi sur la fête nationale en prévoit une.	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>

25.2 Indiquez le nombre de **jours de congé payés de maladie** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- Congés de maladie : journées d'absence **rémunérées** pour des raisons de santé.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

Type de congé payé	Nombre de jours
<b>Congé de maladie</b>	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**25.3** Indiquez le nombre de **jours de congé pour obligations familiales** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- *Congés pour obligations familiales : journées d'absence rémunérées pour remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant du conjoint, ou en raison de l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant. Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale sont exclus de cette définition.*
- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

Type de congé payé	Nombre de jours
Congé pour obligations familiales	<input type="text"/>

**25.4** Indiquez le nombre de jours de **congé personnels** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- *Congés personnels : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence*
- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

Type de congé payé	Nombre de jours
Congés personnels	<input type="text"/>

**26.** Cochez la case prévue à cet effet si le nombre de semaines de vacances (congé annuel) indiqué était prévu dans les contrats de travail en vigueur au 31 mars 2022 pour les gestionnaires permanents. Dans l'affirmative, indiquez le nombre d'années de service continu requis pour qu'un gestionnaire permanent ait droit à ce nombre de semaines de vacances.

- *L'information sur le nombre d'années de service requis pour avoir droit à deux semaines de vacances n'est pas demandée, puisqu'elle est connue. En effet, la Loi sur les normes du travail prévoit qu'une salariée ou un salarié a droit à un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines après une année de service continu (soit 4 % du salaire brut durant l'année de référence) et de trois semaines après trois années de service continu (soit 6 % du salaire brut durant l'année de référence).*
- *S'il n'y a aucun gestionnaire permanent (voir question 22.1) ⇨ Passez à la prochaine catégorie de personnel.*

POUR LES GESTIONNAIRES PERMANENTS	NON PRÉVU	PRÉVU	Après combien d'années de service continu
3 semaines (6 %)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text"/>
4 semaines (8 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
5 semaines (10 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
6 semaines (12 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
7 semaines (14 %)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
8 semaines ou plus (16 % ou plus) Précisez le nombre de semaines : <input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>

## QUALIFICATION DU PERSONNEL CADRE

27. En date du 31 mars 2022, y avait-il une personne qui occupait le poste à la direction générale?

- Oui
- Non ⇒ S'il n'y avait aucun poste de direction générale ou si personne n'occupait le poste à la direction générale en date du 31 mars 2022 ⇒ Passez à la question 31.

28. Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction générale a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

28.1 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

28.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**28.3** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)

**28.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans **tout autre domaine de formation**.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)
  - Diplôme d'études secondaires (DES)
  - Aucun diplôme

**29.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale en service de garde éducatif ou BC, **tous services de garde éducatifs confondus**.

**30.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale du **BC actuel**.

**31.** Combien de personnes occupaient un poste à la direction adjointe en date du 31 mars 2022?

 personnes

**S'il n'y avait aucun poste de direction adjointe ou si les postes étaient tous vacants en date du 31 mars 2022 ⇒ PASSEZ À LA QUESTION 41.**

**SI VOUS AVEZ PLUS DE TROIS POSTES DE DIRECTION ADJOINTE,  
IMPRIMEZ DES PAGES SUPPLÉMENTAIRES.**

**QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE PREMIER POSTE DE DIRECTION ADJOINTE**

**32.** Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration     | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |

**32.1** Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation

**32.2** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

**32.3** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**32.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

**32.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES)     |
|  | <input type="radio"/> Aucun diplôme                          |

**33.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif ou BC, **tous services de garde éducatifs confondus.**

**34.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **BC actuel.**

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE DEUXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

35. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration     | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |

35.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation

35.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |

35.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC)     |
| <input type="radio"/> Baccalauréat   | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC)  |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits)   | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits)  |  |



Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**35.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)

**35.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)
- Aucun diplôme

**36.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif ou BC, **tous services de garde éducatifs confondus**.

**37.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **BC actuel**.

## QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE TROISIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

38. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration     | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe  |

38.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie)
- Tout autre domaine de formation

38.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

38.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**38.4** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)

**38.5** Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
  - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
  - Baccalauréat
  - Programme court universitaire (15 crédits)
  - Certificat universitaire (30 crédits)
  - Diplôme d'études collégiales (DEC)
  - Certificat d'études collégiales (CEC)
  - Attestation d'études collégiales (AEC)
  - Diplôme d'études secondaires (DES)
  - Aucun diplôme

**39.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus**.

**40.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel**.

## LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL DE GESTION

### La direction générale

**41. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant le poste à la direction générale ont quitté définitivement le service de garde éducatif entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022?**

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 42

**41.1** Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction générale** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 (en excluant les départs à la retraite).

Personnes

**41.2** Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** et qui ont quitté définitivement le service de garde éducatif entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022 (en excluant les départs à la retraite).

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ pour un autre service de garde éducatif en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée)	Départ pour un autre service de garde éducatif en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité	Lieu de départ inconnu
Déménagement			
Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.)			
Maladie, accident ou décès			
Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.)			
Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)			
Départ en lien avec le conseil d'administration (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)			
Temps de transport			
Retour aux études			
Raison de départ inconnue			

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**42.** Durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** étaient en **retraite progressive** ou ont pris leur retraite?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 43

**42.1** Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

	Membres de la direction générale (nombre)
Personnes qui occupaient un poste à la <b>direction générale</b> tout en étant en retraite progressive	<input type="text"/>
Personnes qui occupaient un poste à la <b>direction générale</b> et qui ont pris leur retraite	<input type="text"/>

**42.2** Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** au moment où elles ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

## La direction adjointe

43. En **excluant les départs à la retraite**, est-ce que des personnes occupant le poste à la **direction adjointe** ont définitivement quitté le service de garde éducatif du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 44.

43.1 Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction adjointe** au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 (en excluant les départs à la retraite).

personnes

43.2 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** et qui ont définitivement quitté le service de garde éducatif entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 31 mars 2022 (en excluant les départs à la retraite).

Raison du départ	Lieu de départ		
	Départ pour un autre service de garde éducatif en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée)	Départ pour un autre service de garde éducatif en milieu scolaire ou familial ou dans un autre secteur d'activité	Lieu de départ inconnu
Déménagement			
Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.)			
Maladie, accident ou décès			
Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.)			
Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.)			
Départ en lien avec l'employeur (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.)			
Temps de transport			
Retour aux études			
Raison de départ inconnue			

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**44.** Durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** étaient en **retraite progressive** ou ont pris leur **retraite**?

- Oui  
 Non ⇒ Passez à la question 45

**44.1** Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

	Membres de la direction adjointe (nombre)
Personnes qui occupaient un poste à la <b>direction adjointe</b> tout en étant en retraite progressive	<input type="text"/>
Personnes qui occupaient un poste à la <b>direction adjointe</b> et qui ont pris leur retraite	<input type="text"/>

**44.2** Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** au moment où elles ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

### L'Association des cadres des cpe

**45.** En date du 31 mars 2022, y avait-il des membres du personnel de gestion qui étaient aussi **membres de l'Association des cadres des CPE?**

- Oui
- Non ⇒ Fin du questionnaire

**45.1** Indiquez le nombre de membres du personnel de gestion qui étaient aussi **membres de l'Association des cadres des CPE.**

Membres de la **direction générale** (nombre) :

Membres de la **direction adjointe** (nombre) :




Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**MESURES INCITATIVES AUX RSGE**

Afin de répondre aux questions 46 et 46.1, veuillez vous référer aux *Instructions à un Bureau coordonnateur* n<sup>os</sup> 3, 4 et 21 : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/bc/instructions-bc/Pages/instructions-bc.aspx>

- 46.** Indiquez le nombre de RSGE ayant bénéficié d'une mesure incitative au recrutement (selon l'instruction n<sup>o</sup> 4), au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 :

<b>Instruction n<sup>o</sup>4 (Recrutement)</b>	<b>Nombre de RSGE</b>
RSGE ayant bénéficié du montant de 3 500 \$	<input type="text"/>
Abandon ou manquement	<input type="text"/>

- 46.1** Indiquez le nombre de RSGE ayant bénéficié d'une mesure incitative au maintien des enfants (selon les instructions n<sup>os</sup> 3 ou 21), au cours de l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 :

<b>Instruction n<sup>o</sup>21 (Maintien de 6 enfants)</b>	<b>Nombre de RSGE</b>
RSGE ayant bénéficié du montant de 3 000 \$	<input type="text"/>

<b>Instruction n<sup>o</sup> 3 (9 enfants et plus)</b>	<b>Nombre de RSGE</b>
RSGE ayant bénéficié de la mesure au cours de la période du 1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre 2021	<input type="text"/>
RSGE ayant bénéficié de la mesure au cours de la période du 1 <sup>er</sup> octobre 2021 au 31 mars 2022	<input type="text"/>

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

Bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_ Numéro du bureau coordonnateur : \_\_\_\_\_

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS****(PLUSIEURS DE CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER.)**

<b>Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de (nom du BC)</b>			
tenue à ( <b>lieu</b> )			
le		2022,	à (heure : HHMM)
sur proposition de			
qui reçoit l'appui de			
Il est résolu de produire, pour le ministère de la Famille, un exemplaire original du rapport d'activités du BC			
dont le numéro est le			
pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022 et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration :			
Nom		Titre	
Nom		Titre	

**Copie certifiée conforme**

Nom de la personne autorisée		Date (AAAAMMJJ)	
Signature de la personne autorisée			

**ADMINISTRATION PROVISOIRE**

- Cochez cette case si le BC est sous administration provisoire et si cette dernière autorise la production du rapport d'activités.